



Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 20 - Numéro 16

27 avril 2023



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

ISSN 1710-4149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	7
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Tribunal administratif des marchés financiers	11
2.1 Rôle des audiences, décisions et autres publications du TMF	
2.2 Avis légaux de l'Autorité	
3. Distribution de produits et services financiers	42
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	115
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	

4.5 Autres décisions	
5. Institutions financières	121
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Protection des dépôts	
5.7 Autres décisions	
6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés	143
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées	221
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	
8. Section retirée	227
8.1 Sous-section retirée	
8.2 Sous-section retirée	
8.3 Sous-section retirée	
8.4 Sous-section retirée	
9. Régimes volontaires d'épargne-retraite	232
9.1 Avis et communiqués	
9.2 Réglementation	
9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire d'épargne-retraite	
9.4 Autres décisions	
10. Agents d'évaluation du crédit	237
10.1 Avis et communiqués	

10.2 Réglementation et lignes directrices

10.3 Désignation à titre d'agent
d'évaluation du crédit

10.4 Sanctions administratives

10.5 Autres décisions

Liste des acronymes et abréviation :

- Autorité : Autorité des marchés financiers
instituée en vertu de la LESF
- TMF : Tribunal administratif des marchés financiers
- CSF : Chambre de la sécurité financière
- ChAD : Chambre de l'assurance de dommages
instituée en vertu de la LDPSF
- OAR : Organismes d'autoréglementation et
organismes dispensés de reconnaissance
à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la
surveillance de l'Autorité
- OCRCVM : Organisme canadien de réglementation
du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Tribunal administratif des marchés financiers

2.1 Rôle des audiences, décisions et autres publications du TMF

2.2 Avis légaux de l'Autorité

2.1 RÔLE DES AUDIENCES ET DÉCISIONS DU TMF

2.1.1 Rôle des audiences



RÔLE DES AUDIENCES

[Lien permanent de la Chambre de pratique virtuelle - Guide des audiences virtuelles](#)
 En cas de difficultés techniques : rejoindre le Secrétariat au 514-873-2211 (#221) ou par courriel au secretariatmf@tmf.gouv.qc.ca

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
27 avril 2023 – 14 h 00				
2022-018	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Anthony Rail, Martin Dubé et Les solutions Simplyphi inc., anciennement dénommée Mineum inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement, d'interdictions d'agir comme administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'opérations sur valeurs et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
27 avril 2023 – 14 h 00				
2023-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Philippe Dufresne Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Robinson Sheppard Shapiro s.e.n.c.r.l.	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de conditions à l'inscription et de suspension d'inscription Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020
2023-010	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Geska Assurances & Conseils inc., f.a.s. Motrex et Giard Assurance et Jacques Giard Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
27 avril 2023 – 14 h 00				
2023-009	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>XT.COM Exchange Partie intimée</p> <p>BZ Limited Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p>	Nicole Martineau	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions de démarchage, de refus de dispense, d'interdictions d'opérations sur dérivés, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en dérivé et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09</p> <p>ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020</p>
2023-012	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées</p> <p>François Bélanger, Projet PI s.e.c., Investissements Belabri inc., 9405-9276 Québec inc., 9406-0795 Québec inc. et 9406- 1231 Québec inc. Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>FCA Légal S.EN.C.R.L</p> <p>Estelle Savoie-Dufresne, Avocate et Médiatrice inc.</p>	Nicole Martineau	<p>Demande d'ordonnance intérimaire ou de sauvegarde, de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de gestionnaire de fonds d'investissement, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09</p> <p>ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
27 avril 2023 – 14 h 00				
2022-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Technologies Timechain inc. et Louis Cléroux Parties intimées</p> <p>Jérémie Picard Partie intimée</p> <p>Mathieu Cocher Partie intimée</p> <p>Hui Ying Sun, Natania Lemieux, Caisse Desjardins, Banque Scotia, Binance Canada Ltd., FTX Exchange Platform, Fireblocks, Virgocx inc., Apaylo Finance Technology inc. et L'Officier de la publicité foncière Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Droit Légal</p> <p>Battista Turcot Israel, s.e.n.c.</p>	Nicole Martineau	<p>Demande de levée partielle des ordonnances de blocage</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWV5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUt09</p> <p>ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020</p>
1er mai 2023 – 9 h 30				
2020-032	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Mihalis Kakogiannakis et Dubuc Motors inc. Parties intimées</p> <p>Mario Dubuc Partie intimée</p> <p>Procureur général du Québec Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Chiropoulos Avocats inc.</p> <p>Bernard, Roy (Justice - Québec)</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande des intimés en ordonnance de huis clos, de non-publication, non-divulgence et non-diffusion</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Teams https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_N2ViNWI4MjktYThMy00M2YzLTk3ZTAuNTkyZDE2NDZmYTVM%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%22f0aae607-60ff-43d3-95de-0bda00cc6e0c%22%2c%22Oid%22%3a%2298a2f5a4-1ebc-4773-b6f3-ed3c272db16b%22%7d</p> <p>ID de réunion : 225 985 422 747 Code : iDqKgb</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
2 mai 2023 – 9 h 30				
2020-032	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Mihalis Kakogiannakis et Dubuc Motors inc. Parties intimées</p> <p>Mario Dubuc Partie intimée</p> <p>Procureur général du Québec Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Chiropoulos Avocats inc.</p> <p>Bernard, Roy (Justice - Québec)</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande des intimés en ordonnance de huis clos, de non-publication, non-divulgaration et non-diffusion</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Teams https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_N2ViNWl4MjktYTdhMy00M2YzLTk3ZTAuNTkyZDE2NDZmYTVM%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%22f0a6e607-60ff-43d3-95de-0bda00cc6e0c%22%2c%22Oid%22%3a%2298a2f5a4-1ebc-4773-b6f3-ed3c272db16b%22%7d</p> <p>ID de réunion : 225 985 422 747 Code : iDqKgb</p>
4 mai 2023 – 9 h 30				
2022-026	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Agence d'Assurance Groupe Financier Mondial du Canada inc., Iordan Dimitrov Iordanov et Pravish Kumar Nunkoo Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Blake, Cassels & Graydon s.e.n.c.r.l./s.r.l.</p>	Antonietta Melchiorre Julie Biron	<p>Demande de de pénalités administratives, de nomination d'un dirigeant responsable, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de conditions à l'inscription, de radiation d'inscription, de suspension d'inscription et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Conférence de gestion</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/86532538057?pwd=MTVlNmItZDZkQ3dkQytwbWJ2QkdLdz09</p> <p>ID de réunion : 865 3253 8057 Code : 625067</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
4 mai 2023 – 14 h 00				
2023-006	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Richard Powers Parties intimées</p> <p>La Compagnie d'assurance Canada-vie du Canada Partie mise en cause</p> <p>Gestion Richard Powers inc., 9065-7222 Québec inc., Services financiers Curaplus inc. et 9080- 1234 Québec inc. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.</p> <p>La Canada Vie / Affaires juridiques</p> <p>Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.</p>	Nicole Martineau	<p>Demande de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UW N5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09</p> <p>ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020</p>
4 mai 2023 – 14 h 00				
2023-004	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Stéphanie Dupuis Chabot inc., Stéphanie Dupuis-Chabot, Dave Leclerc et Gestion Force Consultant inc. Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>GBV avocats</p>	Nicole Martineau	<p>- Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de suspensions d'inscription, de conditions à l'inscription, de nomination d'un dirigeant responsable, de mesure de redressement et de mesures propre au respect de la loi</p> <p>- Demande de précision et de communication de preuve</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UW N5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09</p> <p>ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
5 mai 2023 – 9 h 30				
2022-010	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Ramy Kamaneh Partie intimée</p> <p>Mohamed Kada Mesli Partie intimée</p> <p>SDIT inc. et SDÉT inc. Parties mises en cause</p> <p>7350341 Canada inc., Auriga ERP Consulting Inc. et Nour El-Chafei Parties mises en cause</p> <p>Banque Toronto-Dominion inc., TD Waterhouse Canada inc., Banque royale du Canada, Banque royale du Canada, RBC placements en direct inc., Banque Scotia, Doua'a Ismail et Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l.</p> <p>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l. LORD avocats</p> <p>Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l.</p> <p>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l.</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de prolongation des ordonnances de blocage</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/82496614521?pwd=Yzd4SG41OHc1a1hwdGFhQV86eXJDz09</p> <p>ID de réunion : 824 9661 4521 Code : 954632</p>
8 mai 2023 – 9 h 30				
2022-022	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Soha Fadel et Centres hypothécaires Dominion Fidel Groupe Inc. Parties intimées</p> <p>Grant Iranian Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Saisanas Avocats</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir comme dirigeant responsable et de condition à l'inscription</p> <p>Conférence préparatoire</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/83755289165?pwd=Y3I6MUNHQlVsdEtxc1U5ak40N0FxUT09</p> <p>ID de réunion : 837 5528 9165 Code : 046940</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
11 mai 2023 – 9 h 30				
2022-028	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 6541828 CANADA INC. f.a.s.n. « Le Groupe immobilier Vantage » et Sydney Levy Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Estelle Savoie-Dufresne, Avocate et Médiatrice inc.	Jean-Pierre Cristel Assesseurs : Jocelyne Charland Stéphanie Potvin	Accord Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWV5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020
11 mai 2023 – 14 h 00				
2017-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Plante Partie intimée SOLO International Inc. Partie intimée Frederick Langford Sharp Partie intimée Shawn Van Damme, Vincenzo Antonio Carnovale et Pasquale Antonio Rocca Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Marc R. Labrosse Langlois Avocats s.e.n.c.r.l LCM Avocats inc.	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWV5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
2022-009	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Les productions TV BWS inc., Marie-Josée Larocque, Caroline Bernier, Valeurs mobilières Whitehaven inc., Athanasios Baltzis et Richard Bernard Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus services juridiques inc.	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UW
N5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09">https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UW N5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020
11 mai 2023 – 14 h 00				
2023-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Nathan Eldon Turner Partie intimée Marc Luc Guérin Younger Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Dentons Canada s.e.n.c.r.l.	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de gestionnaire de fonds d'investissement, d'interdictions d'opérations sur valeurs et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UW
N5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09">https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UW N5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
2023-002	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Earth Science Tech. inc. Partie intimée</p> <p>Michel Aubé Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Fasken, Martineau DuMoulin, S.E.N.C.R.L., s.r.l.</p>	Nicole Martineau	<p>Demande de pénalités administratives et d'interdiction d'opérations sur valeurs</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UW N5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09</p> <p>ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020</p>
11 mai 2023 – 14 h 00				
2023-003	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Sandy Alton Senat, Services Financiers Alton inc. et Vasan et Savyan Gestion d'actifs inc. Parties intimées</p> <p>Maryse Morency, 9368-7457 Québec inc. fas One Viger Condomuniums inc. Banque Scotia, Banque Royale du Canada, Banque de Montréal et Desjardins Sécurité Financière Investissements inc. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>PFD Avocats</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de pénalités administratives, de retrait des droits d'inscription, de radiation d'inscription, de levée de blocage, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UW N5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09</p> <p>ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
15 mai 2023 – 9 h 30				
2023-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Stéphanie Dupuis Chabot inc., Stéphanie Dupuis-Chabot, Dave Leclerc et Gestion Force Consultant inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers GBV avocats	Christine Dubé	Demande de précision et de communication de preuve Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/88675965701?pwd=Vllw eEFFMFVLYTZJaHJraEtoYXFSQT09 ID de réunion : 886 7596 5701 Code : 478145
16 mai 2023 – 9 h 30				
2021-014	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Philippe Gauthier et Frédéric Racine Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Les services juridiques Start & Co Inc.	Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur dérivés, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Conférence de gestion Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/81374990963?pwd=V3d KRk1WcG8vUGlqZXlybGJlQlZuUT09 ID de réunion : 813 7499 0963 Code secret : 478516

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
18 mai 2023 – 14 h 00				
2023-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Groupe Artha inc., Amélia Iannitelli, Allurance Canada inc. et Angelo Iannitelli Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Ad Litem Avocats s.e.n.c.r.l.	Nicole Martineau	Demande de de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020
23 mai 2023 – 9 h 30				
2022-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Agence d'Assurance Groupe Financier Mondial du Canada inc., Iordan Dimitrov Iordanov et Pravish Kumar Nunkoo Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Blake, Cassels & Graydon s.e.n.c.r.l./s.r.l.	Antionietta Melchiorre Julie Biron	Demande de de pénalités administratives, de nomination d'un dirigeant responsable, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de conditions à l'inscription, de radiation d'inscription, de suspension d'inscription et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno
24 mai 2023 – 9 h 30				
2022-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Agence d'Assurance Groupe Financier Mondial du Canada inc., Iordan Dimitrov Iordanov et Pravish Kumar Nunkoo Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Blake, Cassels & Graydon s.e.n.c.r.l./s.r.l.	Antionietta Melchiorre Julie Biron	Demande de de pénalités administratives, de nomination d'un dirigeant responsable, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de conditions à l'inscription, de radiation d'inscription, de suspension d'inscription et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
25 mai 2023 – 9 h 30				
2022-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Agence d'Assurance Groupe Financier Mondial du Canada inc., Iordan Dimitrov Iordanov et Pravish Kumar Nunkoo Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Blake, Cassels & Graydon s.e.n.c.r.l./s.r.l.	Antonietta Melchiorre Julie Biron	Demande de de pénalités administratives, de nomination d'un dirigeant responsable, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de conditions à l'inscription, de radiation d'inscription, de suspension d'inscription et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno
26 mai 2023 – 9 h 30				
2022-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Agence d'Assurance Groupe Financier Mondial du Canada inc., Iordan Dimitrov Iordanov et Pravish Kumar Nunkoo Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Blake, Cassels & Graydon s.e.n.c.r.l./s.r.l.	Antonietta Melchiorre Julie Biron	Demande de de pénalités administratives, de nomination d'un dirigeant responsable, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de conditions à l'inscription, de radiation d'inscription, de suspension d'inscription et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno
30 mai 2023 – 9 h 30				
2022-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Agence d'Assurance Groupe Financier Mondial du Canada inc., Iordan Dimitrov Iordanov et Pravish Kumar Nunkoo Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Blake, Cassels & Graydon s.e.n.c.r.l./s.r.l.	Antonietta Melchiorre Julie Biron	Demande de de pénalités administratives, de nomination d'un dirigeant responsable, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de conditions à l'inscription, de radiation d'inscription, de suspension d'inscription et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
31 mai 2023 – 9 h 30				
2022-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Agence d'Assurance Groupe Financier Mondial du Canada inc., Iordan Dimitrov Iordanov et Pravish Kumar Nunkoo Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Blake, Cassels & Graydon s.e.n.c.r.l./s.r.l.	Antonietta Melchiorre Julie Biron	Demande de de pénalités administratives, de nomination d'un dirigeant responsable, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de conditions à l'inscription, de radiation d'inscription, de suspension d'inscription et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno
5 juin 2023 – 9 h 30				
2020-024	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Karl Addison et Kristel Miville-Deschênes Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Dupuis Paquin, avocats et conseillers d'affaires inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande en communication de la preuve Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/89229624780?pwd=RCtPTFNUTUh0bDk2V3VXdzJiREhZUT09 ID de réunion : 892 2962 4780 Code secret : 640061
7 juin 2023 – 9 h 30				
2022-022	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Soha Fadel et Centres hypothécaires Dominion Fidel Groupe Inc. Parties intimées Grant Iranian Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Saisanas Avocats	Jean-Pierre Cristel Assesseurs : Jocelyne Charland Claude Girard	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir comme dirigeant responsable et de condition à l'inscription Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/83755289165?pwd=Y3I6MUNHQlVsdEtxc1U5ak40N0FxUT09 ID de réunion : 837 5528 9165 Code : 046940

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
8 juin 2023 – 9 h 30				
2022-022	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Soha Fadel et Centres hypothécaires Dominion Fidel Groupe Inc. Parties intimées</p> <p>Grant Iranian Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Saisanas Avocats</p>	<p>Jean-Pierre Cristel</p> <p>Assesseurs : Jocelyne Charland Claude Girard</p>	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir comme dirigeant responsable et de condition à l'inscription</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/83755289165?pwd=Y3I6MUNHQlVsdEtxc1U5ak40N0FkUT09</p> <p>ID de réunion : 837 5528 9165 Code : 046940</p>
12 juin 2023 – 9 h 30				
2021-007	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Gestion Financière Cape Cove Inc. et Calixa Capital Partners inc. Parties intimées</p> <p>Jean-Christophe Daigneault Partie intimée</p> <p>Claude Dufour et Services financiers C. Dufour inc. Parties intimées</p> <p>Dany Bergeron et 9278-7381 Québec inc. Parties intimées</p> <p>Efstratios Gavriil (Sean Gabriel) Partie intimée</p> <p>Raymond Chabot administrateur provisoire inc. Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Ad Litem Avocats S.E.N.C.R.L.</p> <p>Estelle Savoie-Dufresne, Avocate et Médiatrice inc.</p> <p>Pelletier & cie avocats inc.</p> <p>Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l.</p>	<p>Antonietta Melchiorre</p>	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs et d'exercice de l'activité de conseiller, de retrait de droits d'inscription de la personne désignée responsable et du chef de la conformité, de nomination d'un dirigeant responsable et d'un chef de la conformité, de conditions à l'inscription, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de suspension d'inscription et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Conférence préparatoire</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87080059907?pwd=Mj9lSmVHdTI2VWRHREZ5THlwUTNVUT09</p> <p>ID de réunion : 870 8005 9907 Code : 165535</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
13 juin 2023 – 9 h 30				
2022-027	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jocelyn Robert, Les assurances Gaucher et Robert inc. et 7081898 Canada inc. Parties intimées</p> <p>Inter-Groupe assurances inc., Groupe Cloutier investissement inc. et Mélanie Robert Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Sarah Desabrais, avocate</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Avis de contestation de la décision rendue <i>ex parte</i></p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom</p> <p>https://us02web.zoom.us/j/81434007297?pwd=K05HYmJ5K1IXYUI3S2o1YWVNdEV6QT09</p> <p>ID de réunion : 814 3400 7297 Code : 398838</p>
14 juin 2023 – 9 h 30				
2022-027	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jocelyn Robert, Les assurances Gaucher et Robert inc. et 7081898 Canada inc. Parties intimées</p> <p>Inter-Groupe assurances inc., Groupe Cloutier investissement inc. et Mélanie Robert Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Sarah Desabrais, avocate</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Avis de contestation de la décision rendue <i>ex parte</i></p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom</p> <p>https://us02web.zoom.us/j/81434007297?pwd=K05HYmJ5K1IXYUI3S2o1YWVNdEV6QT09</p> <p>ID de réunion : 814 3400 7297 Code : 398838</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
4 juillet 2023 – 9 h 30				
2023-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Eliahou (Elio) Barchichat Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers El Masri avocat Inc.	Nicole Martineau Christine Dubé	Demande de pénalité administrative, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi Conférence préparatoire Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/81099260966?pwd=UFVkJk1hMmxuWFQySnIKbFY4YmZuZu09 ID de réunion : 810 9926 0966 Code : 415882
5 juillet 2023 – 9 h 30				
2021-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Sébastien Cliche Partie intimée ROI Land Investment Ltd Partie intimée Dany Vachon Partie intimée Philippe Germain Partie intimée Hiro Corporation Ltd Partie intimée Porfirio Antonio Treminio Centeno et Tiger Gate Capital Ltd Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Langlois avocats, S.E.N.C.R.L. Jean-François Goulet, avocat Dupuis Paquin avocat & conseillers d'affaires inc. Fréchette avocats	Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de gestionnaire de fonds d'investissement, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de refus de dispense, de mesures de redressement et de mesures propre au respect de la loi Conférence de gestion Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/85713617999?pwd=ZG1xRWp6UkhUTG9BbXdiaDFgRTR6QT09 ID de réunion : 857 1361 7999 Code : 264224

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
21 août 2023 – 9 h 30				
2022-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Anfossi Tassé D'Avirro inc. et Mario D'Avirro Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de communication de documents Conférence préparatoire Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/86353502092?pwd=Y29wUjBmUjR6Y0xSdFJFODAyVm81UT09 ID de réunion : 863 5350 2092 Code : 320685
23 août 2023 – 9 h 30				
2023-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Eliahou (Elio) Barchichat Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers El Masri avocat Inc.	Nicole Martineau Christine Dubé Assesseurs : Claude Girard David Mayrand	Demande de pénalité administrative, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
24 août 2023 – 9 h 30				
2023-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Eliahou (Elio) Barchichat Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers El Masri avocat Inc.	Nicole Martineau Christine Dubé Assesseurs : Claude Girard David Mayrand	Demande de pénalité administrative, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno
8 septembre 2023 – 9 h 30				
2021-014	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Philippe Gauthier et Frédéric Racine Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Les services juridiques Start & Co Inc.	Christine Dubé Antoniotta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur dérivés, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
11 septembre 2023 – 9 h 30				
2022-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse C.J.P. D'Aragon, Courtier d'assurance inc. et Chantal D'Aragon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Therrien Couture Joli-Coeur s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, de nomination d'un dirigeant responsable, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/83652667545?pwd=tLxJKcNPPQvOG-qUAvij9k9B7xMUPS.1 ID de réunion : 836 5266 7545 Code : 775580
12 septembre 2023 – 9 h 30				
2022-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse C.J.P. D'Aragon, Courtier d'assurance inc. et Chantal D'Aragon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Therrien Couture Joli-Coeur s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, de nomination d'un dirigeant responsable, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/83652667545?pwd=tLxJKcNPPQvOG-qUAvij9k9B7xMUPS.1 ID de réunion : 836 5266 7545 Code : 775580

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
13 septembre 2023 – 9 h 30				
2022-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse C.J.P. D'Aragon, Courtier d'assurance inc. et Chantal D'Aragon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Therrien Couture Joli-Coeur s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, de nomination d'un dirigeant responsable, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/83652667545?pwd=tLxJKcNPPQvOG-qUAvij9k9B7xMUPS.1 ID de réunion : 836 5266 7545 Code : 775580</p>
14 septembre 2023 – 9 h 30				
2022-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse C.J.P. D'Aragon, Courtier d'assurance inc. et Chantal D'Aragon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Therrien Couture Joli-Coeur s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, de nomination d'un dirigeant responsable, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/83652667545?pwd=tLxJKcNPPQvOG-qUAvij9k9B7xMUPS.1 ID de réunion : 836 5266 7545 Code : 775580</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
19 septembre 2023 – 9 h 30				
2022-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse C.J.P. D'Aragon, Courtier d'assurance inc. et Chantal D'Aragon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Therrien Couture Joli-Coeur s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, de nomination d'un dirigeant responsable, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/83652667545?pwd=tLxJ.KcNPPQvOG-qUAvij9k9B7xMUPS.1 ID de réunion : 836 5266 7545 Code : 775580
19 septembre 2023 – 9 h 30				
2021-014	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Philippe Gauthier et Frédéric Racine Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Les services juridiques Start & Co Inc.	Christine Dubé Antonieta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur dérivés, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
20 septembre 2023 – 9 h 30				
2022-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse C.J.P. D'Aragon, Courtier d'assurance inc. et Chantal D'Aragon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Therrien Couture Joli-Coeur s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, de nomination d'un dirigeant responsable, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/83652667545?pwd=tLxJKcNPPQvOG-qUAvij9k9B7xMUPS.1 ID de réunion : 836 5266 7545 Code : 775580
20 septembre 2023 – 9 h 30				
2021-014	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Philippe Gauthier et Frédéric Racine Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Les services juridiques Start & Co Inc.	Christine Dubé Antonieta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur dérivés, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
21 septembre 2023 – 9 h 30				
2021-014	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Philippe Gauthier et Frédéric Racine Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Les services juridiques Start & Co Inc.	Christine Dubé Antoniëtta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur dérivés, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno
22 septembre 2023 – 9 h 30				
2021-014	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Philippe Gauthier et Frédéric Racine Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Les services juridiques Start & Co Inc.	Christine Dubé Antoniëtta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur dérivés, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
25 septembre 2023 – 9 h 30				
2022-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse C.J.P. D'Aragon, Courtier d'assurance inc. et Chantal D'Aragon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Therrien Couture Joli-Coeur s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, de nomination d'un dirigeant responsable, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/83652667545?pwd=tLxJKcNPPQvOG-qUAvij9k9B7xMUPS.1 ID de réunion : 836 5266 7545 Code : 775580</p>
26 septembre 2023 – 9 h 30				
2022-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse C.J.P. D'Aragon, Courtier d'assurance inc. et Chantal D'Aragon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Therrien Couture Joli-Coeur s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, de nomination d'un dirigeant responsable, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/83652667545?pwd=tLxJKcNPPQvOG-qUAvij9k9B7xMUPS.1 ID de réunion : 836 5266 7545 Code : 775580</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
27 septembre 2023 – 9 h 30				
2022-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse C.J.P. D'Aragon, Courtier d'assurance inc. et Chantal D'Aragon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Therrien Couture Joli-Coeur s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, de nomination d'un dirigeant responsable, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/83652667545?pwd=tLxJKcNPPQvOG-qUAvij9k9B7xMUPS.1 ID de réunion : 836 5266 7545 Code : 775580</p>
28 septembre 2023 – 9 h 30				
2022-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse C.J.P. D'Aragon, Courtier d'assurance inc. et Chantal D'Aragon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Therrien Couture Joli-Coeur s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, de nomination d'un dirigeant responsable, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/83652667545?pwd=tLxJKcNPPQvOG-qUAvij9k9B7xMUPS.1 ID de réunion : 836 5266 7545 Code : 775580</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
4 octobre 2023 – 9 h 30				
2022-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse C.J.P. D'Aragon, Courtier d'assurance inc. et Chantal D'Aragon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Therrien Couture Joli-Coeur s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, de nomination d'un dirigeant responsable, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/83652667545?pwd=tLxJKcNPPQvOG-qUAvij9k9B7xMUPS.1 ID de réunion : 836 5266 7545 Code : 775580
4 octobre 2023 – 9 h 30				
2021-014	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Philippe Gauthier et Frédéric Racine Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Les services juridiques Start & Co Inc.	Christine Dubé Antonieta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur dérivés, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
5 octobre 2023 – 9 h 30				
2022-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse C.J.P. D'Aragon, Courtier d'assurance inc. et Chantal D'Aragon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Therrien Couture Joli-Coeur s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, de nomination d'un dirigeant responsable, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/83652667545?pwd=tLxJKcNPPQvOG-qUAvij9k9B7xMUPS.1 ID de réunion : 836 5266 7545 Code : 775580
5 octobre 2023 – 9 h 30				
2021-014	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Philippe Gauthier et Frédéric Racine Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Les services juridiques Start & Co Inc.	Christine Dubé Antonieta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur dérivés, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno

26 avril 2023

28

2.1.2 Décisions

Les décisions listées dans la présente section peuvent inclure des pièces jointes. Afin d'obtenir l'intégralité de la décision incluant les pièces jointes, celle-ci peut être téléchargée directement sur le site web de SOQUIJ.

Autorité des marchés financiers c. Tremblay - 2021-026-008

<http://t.soquij.ca/Dm42E>

2.2 AVIS LÉGAUX DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
AL-KHABYYR	SONIA	LES PLACEMENTS PFSL DU CANADA LTÉE	2023-04-18
ANDENG NDO	JOSEPHINE NADEGE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2023-04-19
BEAUDOIN	ANABELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-04-21
BEAUDRY	MATHIEU	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-04-21
BEAULIEU	JOSÉE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-04-21
BÉLISLE	CLAUDE	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2023-04-19
BERGERON	ANNIE	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2023-04-15
BERNIER BELLEMARE	SIMON	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2023-04-14
BOISVERT	STÉPHANIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-04-07
BOITEAU	LINDA	CJ VALEURS MOBILIÈRES INC.	2023-03-31
BOSQUET-THIBODEAU	GABRIEL	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2023-04-15
BOYEKAHO	SERGE RAOUL	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2023-04-14
BRIDEAU	CHARLES	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2023-04-21
BRIÈRE	FLORENCE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2023-04-14
BRISSON	COLETTE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2023-04-21
CORRIVEAU	JULIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-04-19
DIAZ VILCHEZ	FANY YANINA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-04-20
DUBB	AMANDEEP	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2023-04-14
EL MASRI	AHMAD	PLACEMENTS CIBC INC.	2023-04-17
ELKALIOUBI	NARDINE	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2023-04-18

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
FARES	MONCEF	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2023-04-16
FILLION	ANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-04-12
FILLION LAPOINTE	MAXIME	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2023-04-21
FORTIER	CLAUDIA	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2023-04-21
FOURNIER	CAROLINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-04-24
GAGNON	PIERRE-GABRIEL	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2023-04-14
GAUTHIER	YANICK	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-04-17
GERMAIN	DANIEL	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2023-04-21
GILBERT	ISABELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-04-21
HAJIAN	HENGAMEH	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2023-04-14
HARANI	SAFIA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2023-04-03
HAYNES	DAVID	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2023-04-14
HEUZE	JONATHAN	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2023-04-21
HINS	JEAN-CHRISTOPHE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-04-22
JACQUES	MARIE CLAUDE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-04-22
KONÉ	SÉTCHÈNIGNON	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2023-04-21
KSOUDA	MOUNA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-04-20
LAFONTAINE	MATHIEU	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2023-04-17
LAGUERRE	MARC-OLIVIER	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2023-04-21
LALONDE	FRANCOIS	CJ VALEURS MOBILIÈRES INC.	2023-03-31
LAREAU	MAUDE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-04-19

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
LAZIZI	AMEL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-02-24
LEMIRE	EDITH	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-04-17
LEON	MICHELENE	EMBARK ÉTUDIANT CORP.	2023-04-19
LÉONARD	JÉRÉMIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-04-21
LÉONARD	MARTINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-04-17
LEONE	ANGELO	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2023-04-03
LEROUX	VIRGINIE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2023-04-21
LÉVEILLÉE	SANDRINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-04-24
LI	FEI	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2023-04-18
MAGRI	MARIO-JOHN	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2023-04-14
MALTAIS	JULIE	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2023-04-19
MANDEKE	ELIE	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2023-03-03
MENKARIOS	NATACHA	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2023-04-17
MIRDOURAGHI	SETAREH	PLACEMENTS CIBC INC.	2023-04-17
MOREIRA	SARA-LISE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2023-04-24
MUVUNYI	JAPHAR	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2023-04-14
PAINVIN	AYMERIC JEAN JACQUES LUCIEN	PLACEMENTS CIBC INC.	2023-04-20
PARENT	RAPHAËL	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2023-04-20
PERREault	STÉPHANIE	PINNACLE WEALTH BROKERS INC.	2023-04-12
PLANTE	JACQUES	CJ VALEURS MOBILIÈRES INC.	2023-03-31
PLET	FRANÇOIS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-04-13
RAAD	RICHARD	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2023-04-11
RAMARATNAM	PRATHIEVE	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2023-04-14

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
RAZOUK	ASMAA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2023-04-19
ROBITAILLE	MYRIAM	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2023-04-14
ROUX MCNEIL	MILAN	PLACEMENTS CIBC INC.	2023-04-03
SEDO	DENIS	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2023-04-18
SÉVIGNY	MARTIN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-04-17
STAFFA	ANNAPINA	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2023-04-03
VALIERE	MARIUS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-04-17
XUE	CHAO	CJ VALEURS MOBILIÈRES INC.	2023-03-31
YU	LICHENG	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2023-04-14

Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
DOPPIA	ANTHONY	INVESTISSEMENTS FIDELITY CANADA	2023-04-12
LEONARD	CLYDE	GEOS GESTION D'ACTIFS INC.	2023-04-24

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, la discipline 16a et les mentions spéciales C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6a Planification financière	
16a Courtage hypothécaire	

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
101489	BEAUDOIN, PASCALE	3a	2023-04-24
103797	BOISVERT, STÉPHANIE	6a	2023-04-19

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
105077	BREAUULT, JACQUELINE	3a	2023-04-20
105113	BRETON, LUC	3a	2023-04-21
106178	CARRIÈRE, BRIGITTE	4c	2023-04-21
107188	CHOUINARD, NATHALIE	3b	2023-04-19
112662	FORTIN, KARINE	5a	2023-04-20
113759	GARNEAU, LUC	3a	2023-04-20
114415	GIASSON, FRANÇOIS	5a	2023-04-24
116401	HERVIEUX, JOSÉE	3a	2023-04-20
116638	HUBERDEAU, GUY	3a	2023-04-21
117276	JOSEPH, JACQUES	3b	2023-04-25
122023	LONGVAL, MICHEL	4a	2023-04-20
124874	NAK, BUN RITH	6a	2023-04-19
127245	PLANTE, JOSÉE	3b	2023-04-25
130097	SABOURIN, SUZANNE	1a	2023-04-25
130608	SCOTT, RENÉ	4a	2023-04-20
130698	SENAY, PATRICK	2a	2023-04-24
131433	ST-GERMAIN, SYLVIE	1a	2023-04-24
134741	YOUSSEF, GIHANE	1a	2023-04-19
135473	LACASSE, BRIGITTE	3a	2023-04-20
137127	PETTINICCHI, JOYCE	5a	2022-12-28
137878	GÉLINAS, MICHELLE	3b	2023-04-05
140963	RAMSAY, MICHAEL	1a	2023-04-19
141468	PIOTTE, JOCELYNE	2b	2023-04-21
142989	RICHARD, PASCAL	3b	2023-04-25
143045	HANDFIELD, JOSÉE	4a	2023-04-19
144466	KHABAB, FATIHA	3a	2023-04-25
146257	LAVOIE, SYLVIE	1a	2023-04-19
147570	COOK, JOSETTE	5a	2023-04-24
149208	DALFEN, STEVEN	2b	2023-04-19
149208	DALFEN, STEVEN	1a	2023-04-19
151840	DENIS, SYLVIE	5a	2023-04-24
152473	BOUCHARD, LUCIE	2a	2023-04-20
152473	BOUCHARD, LUCIE	6a	2023-04-20
152473	BOUCHARD, LUCIE	1a	2023-04-20
153641	LE, HUU TAI	1a	2023-04-25
155319	JABOIN, SOPHIA	3b	2023-04-25
155520	LABRECQUE, LINE	5a	2023-04-25
158564	SCHECTER, NATAN	1a	2023-04-24

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
161141	BEAUDET, DANIELLE	3B	2023-04-21
162648	MENKARIOS, NATACHA	1A	2023-04-19
162648	MENKARIOS, NATACHA	6A	2023-04-19
163699	DORVAL, MARTIN	5A	2023-04-21
165280	GAGNÉ, JEAN-PHILIPPE	3B	2023-04-21
168360	GOYETTE, FANNY	5A	2023-04-19
170161	MONTPETIT, GENEVIÈVE	1A	2023-04-24
172439	MONTAMBAULT, MÉLANIE	1A	2023-04-19
173127	MICHAUD, OBED	1A	2023-04-21
173276	LARIVIÈRE, THOMAS	4A	2023-04-24
175248	LAFONTAINE, MATHIEU	6A	2023-04-21
176239	DUFORT, SÉBASTIEN	4A	2023-04-21
176872	TREMBLAY, PATRICIA	3B	2023-04-24
177776	POISSANT, MARTIN	1A	2023-04-24
179660	DUCHÊNE, JOSÉE	3B	2023-04-20
180866	DUBUC, DANIEL	2B	2023-04-25
181184	BRIÈRE, YVON	5A	2023-04-24
183538	PERRON, LUC	1A	2023-04-21
184237	GERVAIS, LOUISE-ANDRÉE	1A	2023-04-20
184834	BEAUDOIN, SANDRA	4B	2023-04-21
185746	DOMINGUE, DENIS	3A	2023-04-25
186949	PINARD, JONATHAN	3B	2023-04-25
189908	CHAPUT-PICARD, AMÉLIE	3B	2023-04-25
190281	BRUTUS, BUDER	3B	2023-04-24
191283	ANDENG NDO, JOSEPHINE NADEGE	6A	2023-04-19
191716	PROLIC, NINA	3B	2023-04-25
192460	LAREAU, MAUDE	6A	2023-04-20
192577	BISSONNETTE, LUC	3C	2023-04-21
193733	BOUALI, MOHSEN	1A	2023-04-24
194020	COURCHESNE, ROBERT	1A	2023-04-20
197831	BELLAVANCE BOISCLAIR, KÉVEN	4B	2023-04-24
199351	BÉLANGER, VICKY	3B	2023-04-24
200602	HALLÉ, MÉLANIE	5B	2023-04-20
200643	CAZES, CATHERINE	3B	2023-04-21
202524	MICHON, STEPHANE	16A	2023-04-25
203605	GRIMARD, ISABELLE	4B	2023-04-24
204468	RODRIGUE, ALEXANDRE	3B	2023-04-25
205453	LIE, QI	1A	2023-04-19

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
205730	FILLION LAPOINTE, MAXIME	1A	2023-04-24
205922	FORTIER, MARIE-MICHELE	3B	2023-04-20
206574	PARKER, MARIE-PIER	3B	2023-04-21
208173	GUIMOND, SUZANNE	4B	2023-04-20
209065	RANJOBAL, SALLY	3B	2023-04-25
209153	NADEAU-BOUCHARD, JADE	3B	2023-04-25
209943	FOURNIER, MARJOLAINE	1B	2023-04-17
209980	GILBERT, ALAIN	1B	2023-03-01
210249	BÉLISLE, CLAUDE	1A	2023-04-24
210474	VEZINA, ALEXANDRE	3B	2023-04-20
210611	BOLDUC NAULT, GABRIELLE	1A	2023-04-19
211686	HURTUBISE, NICOLAS	5A	2023-04-25
212971	MONTEMBEAULT NOLET, JASON	1A	2023-04-24
213238	THIBEAULT, AUDREY	2B	2023-04-21
213240	MICHAUD, CATHERINE	3B	2023-04-25
213557	L. LEPIRE, PAMELA	5B	2023-04-19
214114	BOULAY, DOMINIC	5B	2023-04-20
214215	GAGNON, MARTINE	16A	2023-04-25
214230	LABONTE, MARIE-PHILIPPE	3B	2023-04-20
215259	NGUYEN, THUY DUONG	1A	2023-04-19
215746	CHARLEBOIS, TANIA	1A	2023-04-25
215746	CHARLEBOIS, TANIA	2A	2023-04-25
216397	COTE, DOMINIQUE	3A	2023-04-25
218230	NADAUD, FRANÇOIS	1A	2023-04-25
218247	JEDIDI, JAWAHER	3B	2023-04-25
219709	LAVERGNE, FÉLIX	4A	2023-04-21
219794	SMITH, CHERYL	3B	2023-04-24
220388	AL-KHABYYR, SONIA	1A	2023-04-24
221483	SCHONFELDER, MELANIE	5A	2023-04-24
222222	BOLDUC, MAXIM	1A	2023-04-24
222697	HOUMMADY, SOPHIA	5A	2023-04-25
223334	TURCOTTE-FALARDEAU, MAXIME	1A	2023-04-20
223454	LAROCHE, CLAUDE	1B	2023-04-19
223539	PONTICHE, PATRICK	4B	2023-04-20
223967	BLAIS, CATHERINE	3B	2023-04-25
224076	D. DEMERS, SARAH	3B	2023-04-25
224106	MORIN-BEZANSON, GENEVIÈVE	3B	2023-04-25
224822	KELELEN, BIDENAM	1A	2023-04-13

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
224898	MAWASSI, RIMA	3B	2023-04-25
225063	LANGLOIS, JADE	3B	2023-04-20
225171	BERNIER BELLEMARE, SIMON	6A	2023-04-19
226727	ROCHELEAU, MAUDE	5A	2023-04-21
226947	GENEST, DAVID	1A	2023-04-22
227476	LEPAGE - BOULET, MAGALIE	4B	2023-04-21
227568	TURCOTTE-GUAY, ALEXANDRE	5B	2023-04-20
228314	BITON, KEVIN	3B	2023-04-21
229254	OUELLETTE, ERIC	1A	2023-04-20
229323	GAUTHIER AUGER, CAROLINE	4B	2022-08-15
229638	GOLEJEWSKI, JUSTINE ANNE ISABELLE	3B	2023-04-25
229777	KAMWA YOMBA, KAREN URSULE	3B	2023-04-25
229966	RODRIGUE, MIGUEL	3B	2023-04-20
230041	GOSSELIN, ALEXIS	3B	2022-06-08
230486	PROULX-CANTIN, CATHERINE	5A	2023-04-21
230812	MONTBLANCH, JORDI	4C	2023-04-21
231259	JOHNSON, BIANCA	4C	2023-04-21
231750	GIGUÈRE, ERIC	5B	2023-04-19
231956	MAGHRI, NABILA	5B	2023-04-25
232260	RIOUX, MARIE-LISE	1A	2023-04-19
232457	POIRÉ, JEAN-FÉLIX	1A	2023-04-24
232809	BAGHERI, GHAZAL	4B	2023-04-21
232921	SYLLA, FATOUMATA	3A	2023-04-19
233162	BENOIT, MARTHELINE	3B	2023-04-25
233527	LEUNG, WING HUNG MICHAEL	4B	2023-04-19
236590	LAPLANTE, GEORGES	16A	2023-04-25
237762	LAURENT, GRÉGORY	16A	2023-04-24
237831	MALO, JULIANE	16A	2023-04-24
238395	OUALANE, SORAYA	16A	2023-04-25
239225	ADEBO, MORAYO FARHA	3B	2023-04-25
240006	JAIL, INASS	3B	2023-04-24
241084	GODERE, ALLISON	1B	2023-04-20
241448	MARTEL-BOUTIN, JOÉ	3B	2023-04-25
241826	MAVI, PRITPAL KAUR	1A	2023-04-21
242191	LAGUERRE, MARC-OLIVIER	6A	2023-04-24
242556	LETOURNEAU, MATHIEU	1A	2023-04-24
242879	LAPOINTE, JEAN-DANIEL	4A	2023-04-21

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
243925	HAYES-DORAY, FRANCIS	3B	2023-04-25
244193	CYR, ROXANNE	3B	2023-04-24
244411	LECLERC GALLIEN, PATRICK	4B	2023-04-20
244443	FORTIN, GABRIELLE	3B	2023-04-20
244665	JEAN-GILLES, SHANON	3B	2023-04-25
244882	DI RADDO-MC INTOSH, AMY	3B	2023-04-25
245322	HOULE, MATHIEU	3B	2023-04-25
245354	OUYANG, JUN	1A	2023-04-19
245638	SFEIR, STYVE	3B	2023-04-21
245754	HEGBOR, AYAWO ELLIOTT	3B	2023-04-25
246443	ARSENEAULT, PHILIPPE	16A	2023-04-25
246619	RAMARATNAM, PRATHIEVE	1A	2023-04-19
247442	CHEHAYEB, MANAL	1A	2023-04-19
247472	LABRIE, SAMUEL	1A	2023-04-24
247594	HANCOCK, BLAIR	4A	2023-04-25
247836	FORTIN, GABRIEL	1A	2023-04-24
247837	BEAULIEU, BÉNÉDICTE	1A	2023-04-24
247905	LÉVESQUE, FÉLIX	5B	2023-04-20
248070	KOUASSI, JEANNE-CHARLES	3B	2023-04-25
248646	FARHAT, SIMARE	3B	2023-04-21
248686	COLLIN, MARIE JOSÉE	3B	2023-04-21
248812	POITRAS, GILLES	4A	2023-04-20
250579	MANN, SUKHPREET KAUR	1A	2023-04-25
250654	CHICOINE BLAIS, HUGO	5B	2023-04-19
250771	TURCOTTE-GUAY, JOANNIE	5B	2023-04-20
251012	KORENBLUM, HENRY	1A	2023-04-17
251283	BESSETTE, KATTY	1A	2023-04-19
251370	SUCIU, ALEXANDRU IOAN	1A	2023-04-24
251481	MAYALA, ARLETTE BOKANGA	3B	2023-04-25
251932	SINCLAIR, TRISTAN	1A	2023-04-24
252128	MAURICE, ALEXANDRE	1A	2023-04-24
252917	DAIGLE, ALICIA	3B	2023-04-21
253251	RUSU, VLAD CEZAR	3B	2023-04-25
254042	KOUIDER EL OUAHED, SARA	3B	2023-04-25
254348	CADIEUX-BOUDRIAS, WILLIAM	1A	2023-04-24
254440	TROTTIER, KELLEN	1A	2023-04-24
254603	LECLERC, CAROLE-ANNE	3B	2023-04-25

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
254605	N'GUESSAN, KPANGUE KETTY STEPHANIE	3B	2023-04-25
254636	COLIMON, CEDRIC ETZER	3B	2023-04-25
255343	GOVEA MARTINEZ, KENNETH URIEL	1A	2023-04-24
255428	GOYETTE-DESJARDINS, KATIA	3B	2023-04-25
255712	ESSED, ATHMANE	5B	2023-04-20
256560	NISHIKY, ZENGO NISHIKY	4B	2023-04-24
256970	VENNE, CAROLANE	3B	2023-04-21

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
FINANCE BRIGHTSPARK	BRIEN-ROCH	LAURENCE	2023-04-24

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
CEOS GESTION D'ACTIFS INC.	MURRAY	PATRICK	2023-04-12

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
501606	COURTIERS D'ASSURANCES MACIOCIA INC.	Assurance de dommages (courtier) Expertise en règlement de sinistres	2023-04-24
503710	RENE DESPRES	Planification financière Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2023-04-24
510032	SERVICES FINANCIERS SYLVIE ST-GERMAIN INC.	Assurance de personnes	2023-04-24
510995	OUELLETTE, LÉVESQUE & ASSOCIÉS INC.	Assurance collective de personnes	2023-04-25
516116	NATAN SCHECTER	Assurance de personnes	2023-04-24
516214	SERVICES FINANCIERS PASCAL LEMIEUX INC.	Assurance collective de personnes Assurance de personnes	2023-04-24
602784	MOHSEN BOUALI	Assurance de personnes	2023-04-24
602851	ASSURANCES FATIHA KHABAB INC.	Assurance de dommages	2023-04-25
603145	KOCISKO J. COURTIERS D'ASSURANCE INC.	Assurance de dommages (courtier)	2023-04-25
603262	SOLUTIONS FINANCIÈRES CATHERINE BRABANT INC.	Assurance collective de personnes	2023-04-24

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
603591	SÉBASTIEN TREMBLAY	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2023-04-20
606807	SERVICES FINANCIERS LAURENCELLE INC.	Assurance de personnes	2023-04-20
607073	PHILIPPE ARSENEAULT	Courtage hypothécaire	2023-04-25
607638	BRIO SERVICES FINANCIERS INC.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2023-04-25
607705	ARSANY MORGAN	Assurance de personnes	2023-04-21

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
VALEURS MOBILIÈRES WORLDSOURCE INC.	DUBOIS	DENIS	2023-04-18
VALEURS MOBILIÈRES WORLDSOURCE INC.	LANGLOIS	ANDRE	2023-04-11
VALEURS MOBILIÈRES WORLDSOURCE INC.	LOUDIN	RADEK	2023-04-11
VALEURS MOBILIÈRES WORLDSOURCE INC.	ROBITAILLE	MARIO	2023-04-11
BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	RENE	SEBASTIEN	2023-04-24
DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	WAGNER	SACHENNE	2023-04-24
FINANCIÈRE DES PROFESSIONNELS - FONDS D'INVESTISSEMENT INC.	CHAPDELAINE	CAROLE	2023-04-21
GESTION D'ACTIFS GLOBAL ALPHA LTÉE	WALSH	MICHAEL	2023-04-21

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	RENE	SEBASTIEN	2023-04-24

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
FINANCIÈRE DES PROFESSIONNELS - FONDS D'INVESTISSEMENT INC.	CHAPDELAINE	CAROLE	2023-04-21
GESTION PLACEMENTS DESJARDINS INC.	BRAY	MARTIN	2023-04-19
GESTION D'ACTIFS GLOBAL ALPHA LTÉE	WALSH	MICHAEL	2023-04-21

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	RENE	SEBASTIEN	2023-04-24
FINANCIÈRE DES PROFESSIONNELS - FONDS D'INVESTISSEMENT INC.	CHAPDELAINE	CAROLE	2023-04-21
FONDACTION, LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX POUR LA COOPÉRATION ET L'EMPLOI	BERTRAND	PATRICK	2023-04-25
GESTION PLACEMENTS DESJARDINS INC.	BRAY	MARTIN	2023-04-19
GESTION D'ACTIFS GLOBAL ALPHA LTÉE	WALSH	MICHAEL	2023-04-21

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
607934	9371-7049 QUEBEC INC.	ANDREW SANGIOVANNI	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2023-04-19
607937	14770943 CANADA INC.	PHILIPPE DUFOUR	Courtage hypothécaire	2023-04-20
607940	WIN INSURANCE LTD	ARSANY MORGAN	Assurance de personnes	2023-04-21

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – MAI 2023

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Charles Peterkin 151625	CD00-1522	M ^e Chantal Donaldson, présidente M. John Di Nezza M. Christian Fortin	2 mai 2023 à 9h30	Par visioconférence	Non-respect des obligations du superviseur du stagiaire	Culpabilité et sanctions
Pascale Cauchi 106308	CD00-1371	M ^e Madeleine Lemieux, présidente M. Sylvain Jutras, A.V.C., Pl. Fin. M. Pierre Masson, A.V.A.	10 mai 2023 à 13h00	Par visioconférence	Avoir fait signer un document en blanc à son client; Non convenance	Sanctions
Antonello Di Cesare 153534	CD00-1528	M ^e Michel Brisebois, président M ^{me} Dyan Chevrier, A.V.A., Pl. Fin. M. Patrick Warda, A.V.C., Pl. Fin.	16 mai 2023 à 9h30	Par visioconférence	Appropriation de fonds pour fins personnelles	Culpabilité et sanctions
Yves Le Boutillier 203132	CD00-1523	M ^e Michel Brisebois, président M ^{me} Maria Teresa Giurleo M. Hubert Benoit Décarry	18 mai 2023 à 9h30	Par visioconférence	Défaut d'exercer ses activités avec compétence et professionnalisme	Culpabilité et sanctions

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – MAI 2023

Parties intimées	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature du dossier	Type d'audition
Fidaa Najjar	2021-02-02(C)	M ^e Patrick de Niverville Président M. Antoine El-Hage Membre M ^{me} Sultana Chichester Membre	12 mai 2023 À 9h30	Visioconférence Pour le lien de connexion, contacter le greffe au : greffe@chad.qc.ca	Négliger sa tenue de dossier.	Sanction
Chanel-Anoushka Giroux	2021-11-04(C)	M ^e Daniel Fabien Vice-président M ^{me} Mireille Gauthier Membre M ^{me} Véronique Miller Membre	15 mai 2023 À 9h30	Visioconférence Pour le lien de connexion, contacter le greffe au : greffe@chad.qc.ca	Faire défaut de tenir compte des limites de ses aptitudes, de ses connaissances ainsi que des moyens dont elle disposait, en agissant comme courtier en assurance de dommages Abuser de la bonne foi de l'assureur Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances et/ou avoir usé de procédés déloyaux à son endroit	Sanction

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – MAI 2023

Parties intimées	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature du dossier	Type d'audition
Marie-Josée Blanchet et Olivier Messier	2021-07-02(E) et 2021-07-04(E)	M ^e Patrick de Niverville Président M. Yvan Roy Membre M. Janie Hébert Membre	25 mai 2023 À 10h30	Visioconférence Pour le lien de connexion, contacter le greffe au : greffe@chad.qc.ca	Requête en précision de l'ordonnance sous l'article 142 du <i>Code des professions</i>	Requête

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

3.7.1 Autorité

Aucune information.

3.7.2 TMF

Les décisions prononcées par le Tribunal administratif des marchés financiers (anciennement « Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières » et « Bureau de décision et de révision ») sont publiées à la section 2.1.2 du Bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1371

DATE : Le 13 avril 2023

LE COMITÉ :	M ^e Madeleine Lemieux	Présidente
	M. Sylvain Jutras, A.V.C., Pl. Fin.	Membre
	M. Pierre Masson, A.V.A.	Membre

SYNDIC DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Partie plaignante

c.

PASCALE CAUCHI, conseillère en sécurité financière, conseillère en assurance et rentes collectives, représentante de courtier en épargne collective et planificatrice financière (numéro de certificat 106308, BDNI 1601781)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ

VERSION PUBLIQUE CAVIARDÉE

[1] La décision sur culpabilité du Comité de discipline (« le Comité ») a été rendue et signée le 27 février 2023.

[2] Suivant la notification de celle-ci aux parties, le procureur de la partie plaignante a adressé une demande pour que l'ordonnance rendue en vertu de l'article 142 du *Code des professions* protège efficacement les informations de l'une des consommateurs impliqués.

CD00-1371

PAGE : 2

[3] Lors d'une conférence de gestion tenue le 3 avril dernier, le Comité a consulté les parties pour recevoir leurs commentaires sur une proposition de caviardage.

[4] À la suite de cette conférence de gestion, un caviardage additionnel a été réalisé, notamment en ce qui concerne le paragraphe 92 de la version originale de la décision rendue.

[5] La nouvelle version de la décision sur culpabilité se trouve en annexe. La version originale de la décision sur culpabilité rendue le 27 février dernier demeure sous scellé. La version caviardée est celle qui est publique.

(S) M^e Madeleine Lemieux

M^e MADELEINE LEMIEUX

Présidente du comité de discipline

(S) Sylvain Jutras

M. SYLVAIN JUTRAS, A.V.C., PL. FIN.

Membre du comité de discipline

(S) Pierre Masson

M. PIERRE MASSON, A.V.A.

Membre du comité de discipline

M^e Mathieu Cardinal
CDNP AVOCATS INC.
Avocat de la partie plaignante

M^e Pascal A. Pelletier
PELLETIER & CIE AVOCATS INC.
Avocat de la partie intimée

Date de la conférence de gestion : 3 avril 2023

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

A0252

A1710

A1712

CD00-1371

PAGE : 3

ANNEXE**COMITÉ DE DISCIPLINE
CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1371

DATE : 27 février 2023

LE COMITÉ :	M ^e Madeleine Lemieux	Présidente
	M. Sylvain Jutras, A.V.C., Pl. Fin.	Membre
	M. Pierre Masson, A.V.A.	Membre

SYNDIC DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Partie plaignante

c.

PASCALE CAUCHI, conseillère en sécurité financière, conseillère en assurance et rentes collectives, représentante de courtier en épargne collective et planificatrice financière (numéro de certificat 106308, BDNI 1601781)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU CODE DES PROFESSIONS, LE COMITÉ A PRONONCÉ L'ORDONNANCE SUIVANTE :

- Ordonnance de non-divulgence, de non-publication et de non-diffusion des noms et prénoms des consommateurs concernés par la plainte disciplinaire ainsi que de toute information permettant de les identifier, étant entendu que la présente ordonnance ne

CD00-1371

PAGE : 4

s'applique pas à tout échange d'information prévu à la *Loi sur l'encadrement du secteur financier* (RLRQ, c. E-6.1) et à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2).

[1] L'intimée fait l'objet d'une plainte disciplinaire qui contient six chefs d'infraction.

[2] Les trois premiers chefs d'infraction concernent le consommateur B.V. Le syndic reproche à l'intimée de lui avoir recommandé et fait souscrire des placements qui ne correspondaient pas à ses objectifs et à sa tolérance au risque. Il lui reproche également d'avoir fait signer au consommateur des formulaires incomplets.

[3] L'intimée a plaidé non coupable sur chacun des chefs d'infraction et soutient que ses recommandations au consommateur étaient adéquates et directement en lien avec les objectifs qu'il lui a exprimés.

[4] Les trois autres chefs d'infraction concernent la consommatrice E.T. Le syndic reproche à l'intimée d'avoir fait souscrire à sa cliente trois polices d'assurance-vie entière qui ne convenaient pas à ses besoins financiers.

[5] L'intimée a plaidé non coupable sur chacun des chefs d'infraction et soutient que les produits qu'elle a fait souscrire à la consommatrice sont des produits qui convenaient à sa situation et à ses objectifs en prévision de sa retraite.

LES CHEFS D'INFRACTION 1, 2 ET 3

[6] Les chefs d'infraction qui concernent le consommateur B.V. se lisent comme suit :

1. À Montréal, de janvier 2011 à juillet 2013, l'intimée a recommandé et fait souscrire à B.V. et à sa compagnie de gestion des investissements dans un portefeuille de fonds commun de placement à forte pondération en métaux précieux qui ne correspondait pas à ses objectifs de placements et à sa tolérance aux risques, contrevenant ainsi aux articles 160.1 de la *Loi*

CD00-1371

PAGE : 5

sur les valeurs mobilières, 3 et 14 du Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières;

2. À Montréal, en 2011, l'intimée a fait signer à son client B.V. des « Formulaire de substitution ou Formulaire de conversion » incomplets qu'elle a par la suite complété et utilisé dans le cadre de transactions le ou vers le 26 avril 2011 et le ou vers le 14 juillet 2011, contrevenant ainsi à l'article 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*;
3. À Montréal, le ou vers le 17 mai 2013, l'intimée a fait signer à son client B.V. un « Formulaire de substitution ou Formulaire de conversion » incomplet, contrevenant ainsi à l'article 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*.

LE CHEF D'INFRACTION 1

[7] Le comité doit décider si la composition du portefeuille d'actions de B.V., fortement concentré en titres de métaux précieux, est un portefeuille qui correspond au profil d'investisseur du consommateur et qui correspond à ses objectifs.

[8] Le syndic soutient que l'intimée a contrevenu aux articles 3 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (le « Règlement »)¹.

[9] Ces articles se lisent comme suit :

« 3. Le représentant doit s'efforcer, de façon diligente et professionnelle, de connaître la situation financière et personnelle ainsi que les objectifs de placement du client. Les renseignements qu'il obtient d'un client doivent décrire cette situation ainsi que l'évolution de celle-ci.

14. Les activités professionnelles du représentant doivent être menées de manière responsable avec respect, intégrité et compétence. »

[10] Le syndic invoque également que l'intimée a contrevenu à l'article 160.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (la « Loi »)² qui impose au représentant

¹ RLRQ, c. D-9.2, r. 7.1.

² RLRQ, c. V-1.1.

CD00-1371

PAGE : 6

l'obligation d'apporter le soin que l'on peut s'attendre d'un professionnel avisé, placé dans les mêmes circonstances, dans l'exécution de son mandat.

[11] Le comité vient à la conclusion que l'intimée a contrevenu à l'article 160.1 de la Loi et à l'article 3 du Règlement, mais qu'elle n'a pas contrevenu à l'article 14 du Règlement pour les motifs qui suivent.

[12] B.V. est un médecin spécialiste en dermatologie qui a rencontré l'intimée la première fois le 18 janvier 2011. Il est âgé de 51 ans et il prévoit travailler encore pendant dix à quinze ans. Ses revenus sont de l'ordre de 500 000 \$ par année et son train de vie est modeste. Il est peu dépensier.

[13] Il est propriétaire d'un condominium qu'il habite, possède une petite voiture et tous ses placements sont avec la Financière des professionnels.

[14] Il consulte l'intimée à la suggestion de sa conjointe qui fait déjà affaire avec elle et qui est très satisfaite des services qu'elle reçoit.

[15] En fait, dans l'année précédant la rencontre de B.V. avec l'intimée, il avait obtenu un rendement de 2,03 % sur ses placements alors que sa conjointe avait obtenu un rendement de 19 %. Devant un pareil écart de rendement, il n'est pas étonnant que B.V. ait voulu apporter des changements dans ses placements.

[16] Dans le passé, il avait fait affaire avec BMO Nesbitt Burns, firme qu'il a quittée en 2008 pendant la crise financière, insatisfait des rendements de son portefeuille; il se retrouve alors à la Financière des professionnels; bien que les frais de service soient peu élevés, il est insatisfait : les rendements sont trop peu élevés et il ne reçoit pas assez de rétroaction.

[17] Au 10 février 2011, les placements détenus en son nom personnel s'élèvent à 585 356,75 \$. Il s'agit de REER et d'un CELI.

CD00-1371

PAGE : 7

[18] B.V. détient une compagnie de gestion dans laquelle il y a des placements dont la valeur est de 317 558 \$. Il détient donc, personnellement et par le biais de la compagnie de gestion, des placements qui s'élèvent à un peu plus de 900 000 \$.

[19] Les parties ne s'entendent pas sur la qualification de ce portefeuille détenu par B.V. au moment où il consulte l'intimée. Selon l'expert du plaignant, il s'agit d'un portefeuille équilibré alors que l'intimée prétend plutôt qu'il s'agit d'un portefeuille « équilibré dynamique »³.

[20] L'examen des documents provenant de la Financière des professionnels amène le comité à conclure qu'il s'agit d'un portefeuille équilibré composé à hauteur de 50 % de placements sécuritaires et à 50 % d'actions dont un faible pourcentage est en actions plus risquées.

[21] Le consommateur est donc une personne instruite qui effectue des placements auprès de représentants depuis plusieurs années. Il possède certaines connaissances sur les placements.

[22] Le 18 janvier 2011, lors de la première rencontre entre B.V. et l'intimée, celle-ci recueille l'ensemble des informations personnelles, professionnelles et financières qui doivent être recueillies par un représentant. Le portrait des actifs, des revenus et des dépenses est complet.

[23] L'intimée utilise un formulaire « Le Découvreur de placement » pour broser le portrait d'investisseur de B.V. Elle décrit ce formulaire comme un outil qui permet de situer le client dans un profil d'investisseur; elle dit avoir rempli le document avec le client. B.V., quant à lui, dit qu'il n'a aucun souvenir d'avoir complété ou ni même avoir vu ce formulaire. Chose certaine, il ne l'a pas signé et

³ Ce sont les mots utilisés par l'intimée pour décrire le portefeuille détenu par B. V. au moment où il arrive à son cabinet.

CD00-1371

PAGE : 8

il n'en a pas reçu copie, ce qui n'était d'ailleurs pas exigé du représentant à l'époque.

[24] Le comité est d'avis que l'intimée a complété elle-même le document au fil de sa conversation avec B.V. le 18 janvier 2011 sans pour autant lui faire lecture des questions au verbatim et sans partager avec lui les réponses qu'elle a inscrites sur le formulaire.

[25] Or, les questions sont formulées de manière à permettre au représentant de lancer et de forcer la réflexion du consommateur sur son véritable profil d'investisseur.

[26] Le syndic met en doute les réponses inscrites à la section 4 de ce formulaire qui porte précisément sur l'attitude envers le risque du consommateur. Les réponses inscrites par l'intimée aux questions 11 et 12 de cette section sont à l'effet qu'il peut se remettre d'une baisse de 20 % de son portefeuille, que sa préoccupation première est d'obtenir un rendement élevé à long terme et qu'il lui importe peu que la valeur de ses placements diminue à court terme.

[27] B.V., dans son témoignage, contredit ces réponses. S'il est exact qu'il envisage des placements à long terme, c'est-à-dire pour une durée de plus de dix ans, il nie avoir dit qu'il pourrait se remettre d'une baisse de valeur de 20 % de ses placements.

[28] Il nie également que sa préoccupation première est d'obtenir un rendement élevé à long terme et qu'il lui importe peu que la valeur des placements diminue à court terme. B.V. affirme qu'il n'a pas été informé par l'intimée de la volatilité des titres qu'elle avait identifiés pour lui procurer les rendements qu'il espérait obtenir.

[29] Quant à la section 5 du formulaire, elle porte sur la volatilité du portefeuille. Aux questions 13 et 14, l'intimée choisit des réponses qui la dirigent vers un choix

CD00-1371

PAGE : 9

de portefeuille qui montre de grands écarts de rendement et que son client est prêt à subir des baisses assez considérables et fréquentes de la valeur de son placement en contrepartie d'un rendement plus élevé à long terme.

[30] Le comité est d'avis que l'intimée a retenu de sa conversation avec B.V. qu'il recherche d'abord et avant tout des rendements élevés et qu'il veut se coller au portefeuille qu'elle gère pour sa conjointe; il veut de l'or nous dit-elle, ce que B.V. nie avoir dit.

[31] Le nombre de points cumulés en additionnant les points accordés à chacune des réponses inscrites au formulaire dresse un profil d'investisseur « dynamique » composé à 100 % d'actions; en d'autres mots, il s'agit du portefeuille qui convient à l'investisseur qui a la plus grande tolérance aux risques.

[32] Les témoignages ne concordent pas sur ce qui s'est passé et sur ce qui s'est dit lors de cette première rencontre du 18 janvier 2011 suivie d'une deuxième rencontre quelques jours plus tard, le 26 janvier 2011. B.V. témoigne qu'il s'est présenté comme un investisseur prudent, peu tolérant au risque. Il relate une perte de 5 000 \$ avec une autre firme de placement il y a de cela plusieurs années qui l'aurait profondément bouleversé. Il se dit fragile aux fluctuations du marché.

[33] L'intimée de son côté parle plutôt d'une personne qui veut faire du « rattrapage », qui recherche de la croissance, prête à investir à long terme et qui tolère les fluctuations du marché.

[34] À partir des notes contemporaines de l'intimée, le comité retient que si B.V. a décidé de quitter la Financière des professionnels pour désormais faire affaire avec l'intimée, c'est précisément parce qu'il voulait de meilleurs rendements sur ses placements; le comité ne retient pas son témoignage lorsqu'il affirme qu'il ne connaissait pas le rendement obtenu par sa conjointe. Au contraire, c'est justement ce rendement tellement plus intéressant que le sien qui l'a amené chez l'intimée. Cela ne veut pas dire pour autant que son profil d'investisseur est le

CD00-1371

PAGE : 10

même que celui de sa conjointe et qu'il a la même tolérance au risque. Au contraire, le témoignage de B.V. illustre que lui et sa conjointe n'ont vraiment pas la même relation avec l'argent.

[35] L'intimée décèle d'ailleurs dès cette première rencontre que B.V. a des attentes irréalistes : il veut à la fois des placements sécuritaires qui n'affectent pas son capital et il veut obtenir des rendements élevés comparables aux rendements obtenus par sa conjointe.

[36] Le comité est d'avis que l'intimée a fait une mauvaise lecture du consommateur et qu'elle n'a pas investigué correctement et avec suffisamment de rigueur la tolérance au risque de B.V. Son histoire, les placements qu'il détient, son mode de vie et sa difficulté à accepter la perte qu'il a subie alors qu'il faisait affaire avec BMO sont tous des indices clairs que la tolérance au risque de B.V. est loin d'être élevée, bien au contraire.

[37] Immédiatement après la première rencontre, l'intimée consulte un conseiller en placement, lui demande d'évaluer le portefeuille détenu par B.V. et de lui faire des recommandations. Ce conseiller recommande de modifier le portefeuille d'actions et d'y ajouter des aurifères.

[38] L'intimée et B.V. conviennent que les fonds qu'il détient à la Financière des professionnels seront progressivement transférés pour être investis par l'entremise de l'intimée. Le plan est de rapatrier d'abord les actions puis les obligations au fur et à mesure de leurs échéances.

[39] C'est en gros ce qui a été fait entre le 16 février 2011 et le 6 décembre 2011; les transferts démarrent en février et se terminent en juin sauf pour un dernier transfert en décembre 2011. C'est une somme totale de 564 192,13 \$ qui est transférée de la Financière des professionnels.

CD00-1371

PAGE : 11

[40] De cette somme, environ 400 000 \$ ont été investis dans des fonds aurifères ou des fonds de métaux précieux entre avril et août 2011. C'est donc plus de 75 % du portefeuille géré par l'intimée qui est placé dans des titres de croissance dont une très forte proportion en métaux ou ressources qui sont des marchés risqués et volatiles.

[41] Ce faisant, l'intimée a constitué un portefeuille de croissance qui correspond au profil qu'elle avait dressé lors des rencontres initiales avec B.V. : un portefeuille qui convient à un profil d'investisseur dynamique.

[42] Le 7 novembre 2011, B.V. écrit à l'intimée pour lui dire de ne pas transférer un fonds venu à échéance en provenance de la Financière des professionnels. Il invoque les « corrections du marché » et refuse le transfert d'un placement à revenu fixe. C'est le premier signal d'alarme qu'il donne de son inconfort avec les fluctuations du marché : il est mal à l'aise avec la baisse de ses placements; il ne veut pas toucher à ce qui est stable.

[43] Au 1^{er} décembre 2011, le relevé de placement indique une valeur au marché de 493 000 \$; B.V. qui a investi 540 000 \$ en conclut qu'il a perdu près de 50 000 \$. L'intimée rencontre B.V. le 7 décembre et se fait rassurante; il faut voir le long terme, lui dit-elle.

[44] Tout au long de l'année 2012, la valeur des placements de B.V. dans ces actions vont baisser tout particulièrement les actions en métaux précieux et en aurifères. Il s'en suivra des échanges de courriels, des conversations téléphoniques et des rencontres entre l'intimée et B.V.

[45] Tout au long de l'année 2012, ce dernier manifeste ses craintes et ses inquiétudes au téléphone, dans des courriels et lors des nombreuses rencontres; il y a un va-et-vient d'ordres et de contre-ordres provenant de B.V. qui demande à l'intimée de ne pas transférer des fonds puis change d'idée après une conversation ou une rencontre avec elle; celle-ci se fait toujours rassurante, convaincue de la

CD00-1371

PAGE : 12

justesse de ses choix de placements et convaincue de la justesse de sa stratégie à long terme.

[46] Elle témoigne pourtant de la grande émotivité de B.V. devant les résultats de ses placements mais se défend d'avoir exercé une influence indue sur lui. En fait, l'intimée aura tout probablement voulu empêcher B.V. de liquider des placements alors qu'ils ont perdu de la valeur pour garder le cap dans son choix de stratégie de placements à long terme.

[47] Au cours de l'année 2012, elle transmet à B.V. plusieurs correspondances dans lesquelles on trouve de l'information sur le cours des placements dans les aurifères et sur le cours de l'or.

[48] B.V. rencontre l'intimée le 5 août 2012; elle se fait encore rassurante malgré les inquiétudes que B.V. lui exprime; l'intimée lui dit qu'il regrettera son geste s'il retire ses placements à ce moment.

[49] Les communications de B.V. à l'intimée continuent en 2013; 24 janvier 2013, le capital initial de 564 000 \$ a baissé de 127 000 \$.

[50] Le 30 avril 2013, B.V. écrit à l'intimée; il lui fait part de son constat qu'à cette date, il a perdu près de 50 % de son investissement initial dans son CELI et fait mention des autres pertes; il lui dit dans ce courriel qu'il serait porté à sécuriser son portefeuille; voici ce qu'il écrit :

« Le marché me semble hautement spéculatif si je me fie à ma petite compréhension des choses. Je te laisse me revenir là-dessus. Je serais davantage porté à sécuriser mon portefeuille et à réinvestir dans l'or au moment où le marché deviendra plus favorable. »

[51] Le 16 mai 2013, après une conversation téléphonique d'une quinzaine de minutes, l'intimée accepte de « sécuriser » les placements de B.V. Il s'en suit à nouveau un va-et-vient d'ordres et de contre-ordres de placements. Autant dans les courriels transmis à l'intimée par B.V. que dans les notes d'entrevues prises

CD00-1371

PAGE : 13

par l'intimée, l'anxiété du consommateur est tangible. Son témoignage est sans équivoque; il ne supporte pas les fluctuations du marché.

[52] B.V. consulte deux autres représentants, un à la Financière des professionnels et l'autre à la Banque Royale et finalement un troisième chez Desjardins pour avoir leur opinion sur son portefeuille.

[53] Il prend finalement la décision de transférer la totalité des placements qu'il détient auprès de l'intimée à la Financière des professionnels malgré les exhortations de l'intimée « *d'attendre un peu* ».

[54] Au moment de ce transfert, l'investissement initial de quelques 564 000 \$ a une valeur au marché de 313 000 \$. B.V. en conclut qu'il a fait une perte approximative de 250 000 \$ en deux ans.

[55] Il apparaît clairement de la preuve que l'intimée avait en tête un « plan », et ce, dès le début de leur relation professionnelle, qui allait permettre à B.V. d'obtenir des rendements plus élevés que ceux qu'il avait obtenus par le passé, dans la mesure où il faisait ces placements à long et même à très long terme. Sa lecture du portefeuille détenu par B. V. à son arrivée et de ses connaissances est une lecture globale qui inclut les placements qu'elle gère, ceux qui sont demeurés à la Financière des professionnels et les actifs immobiliers.

[56] Sa lecture de la situation de B.V. inclut également les revenus, son mode de vie et par conséquent le potentiel de placement annuel de B.V. Même en supposant que la lecture initiale du consommateur n'est pas erronée, le défaut de comprendre les signaux donnés par le consommateur et de réviser le profil est un manquement aux obligations déontologiques du représentant.

[57] La lecture faite par l'intimée de la situation de B. V. omet de tenir compte de l'incapacité chronique de B.V. à tolérer le risque, et ce, malgré tous les signaux

CD00-1371

PAGE : 14

qu'il lui a donnés autant lors de la rencontre initiale que dans les années 2012 et 2013.

[58] La décision de constituer un important portefeuille d'actions en métaux précieux a été prise par l'intimée sans tenir compte de l'incapacité de B.V. de vivre avec la volatilité de tels placements.

[59] Ce n'est pas B.V. qui a demandé à l'intimée de faire des placements dans l'or; c'est bel et bien la décision de l'intimée prise avec une mauvaise lecture de son client.

[60] Le syndic a retenu les services de M. Jean-Marc Thuotte à titre d'expert pour se prononcer sur le profil d'investisseur dressé par l'intimée, sur la répartition des actifs qu'elle a recommandée et finalement faire la vérification des opérations proposées dans les comptes de B.V.

[61] De son côté, l'intimée a retenu les services de Mme Julie Brière dont le mandat est de commenter la recommandation de faire souscrire à B.V. des investissements à forte pondération en métaux précieux et de commenter le rapport de l'expert Thuotte.

[62] Le comité est d'accord avec le constat de M. Thuotte que l'intimée aurait dû réviser les formulaires d'ouverture de comptes devant les inquiétudes du consommateur. Mme Brière de son côté se limite à l'analyse des réponses inscrites par l'intimée sur le formulaire sans s'interroger sur la manière par laquelle le formulaire a été complété et sans donner de poids aux signaux d'inquiétude donnés par B.V. en 2012 et 2013.

[63] Toutefois, le comité est d'avis à l'instar de Mme Brière, que la stratégie d'investissement choisie par l'intimée n'est pas fautive en soi. Il s'agit d'une stratégie globale, à long terme qui tient compte de l'ensemble des placements de B.V., de la souscription à des produits d'assurance maladies graves, invalidité et

CD00-1371

PAGE : 15

assurance-vie et qui tient compte des revenus disponibles pour effectuer des placements. Mais comme le dit M. Thuotte, l'intimée ne pouvait pas transposer sa propre tolérance au risque à son client.

[64] Le problème réside dans le fait que cette stratégie ne convenait pas au consommateur en raison de son faible degré de tolérance au risque et que les placements choisis étaient des placements à risque élevé⁴.

[65] Il revient au conseiller de faire comprendre à un consommateur, même instruit, qu'il ne peut pas prendre ses rêves pour des réalités. Même si le consommateur jouit d'une situation financière confortable, cela n'est pas un indice de sa tolérance au risque.

[66] L'intimée déclare elle-même dans son témoignage que B.V. s'est présenté à elle comme un investisseur « échaudé » et qu'elle aurait dû se méfier de ce type d'investisseur. Les signaux étaient présents.

[67] Dans l'affaire *Pollender*⁵, le représentant avait utilisé la stratégie des prêts leviers pour procurer à ses clients des revenus de placements qu'il jugeait intéressants pour eux. Il s'est toutefois avéré que les clients n'avaient pas compris les risques associés à une telle stratégie et qu'ils ne pouvaient pas vivre avec les fluctuations de leur capital. Le comité écrit :

[50] Avant d'engager son client dans une stratégie impliquant un prêt levier, le représentant doit s'assurer que ce dernier est bien conscient des risques et périls liés aux placements et à l'emprunt et est en mesure de les supporter.

[51] Cette stratégie, si elle peut amplifier les gains de façon considérable lorsque les marchés sont à la hausse, peut aussi lorsque les marchés chutent amplifier les pertes de façon importante. Le risque y est toujours présent.

[52] Elle ne s'adresse qu'à des investisseurs qui ont un degré de tolérance au risque au-delà de la moyenne et qui jouissent d'une situation financière stable.

⁴ *Champagne c. Mireault*, 2017 QCCQ 34.

⁵ *Chambre de la sécurité financière c. Pollender*, 2009 CanLII 10716 (QC CDCSF).

[53] Le représentant doit donc bien connaître son client. Le profil de ce dernier doit démontrer qu'il a la capacité de rembourser le prêt ainsi que celle de vivre avec la volatilité boursière.

[54] Un placement avec effet de levier ne devrait pas constituer une source d'inquiétude continue pour le client. Or en l'espèce les clients étaient préoccupés et inquiets, et ce, malgré que sur papier ils semblaient réaliser des profits. Après la participation à un cours de préretraite où le sujet des prêts leviers a été abordé, leur inquiétude s'est vite transformée en anxiété ou en angoisse.

[55] Il est vrai que les clients ont volontairement souscrit aux propositions de l'intimé. Mais ceci ne peut suffire à le disculper. En tant que représentant, il lui incombait de bien connaître et de tenir compte de la condition et du profil d'investisseur de ses clients avant de leur conseiller de souscrire à des prêts leviers.

[56] En tant que représentant, l'intimé avait la responsabilité de s'assurer que les stratégies mises en place soient appropriées à la situation et à la condition de ses clients, ce qu'il n'a pas fait.

[68] Ces propos trouvent pleinement application dans le travail de l'intimée avec B.V.

[69] Comme dans l'affaire *Borgia*⁶, le portefeuille choisi par l'intimée pour B.V. était beaucoup plus risqué et volatile que celui qu'il détenait auparavant et l'intimée a fait défaut de s'assurer que la stratégie proposée convenait à son client.

[70] Dans son expertise, M. Thuotte formule de nombreux reproches quant au travail de l'intimée; le comité ne retient pas les reproches de M. Thuotte notamment quant au délai entre les transferts et les placements comme tels ni le choix de fonds avec frais de sortie; comme l'intimée avait élaboré une stratégie à long terme ces choix sont sans conséquences significatives.

[71] Le comité déclarera donc l'intimée coupable d'avoir contrevenu à l'article 160.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* qui oblige le représentant à apporter dans l'exécution de son mandat le soin que l'on peut s'attendre d'un professionnel

⁶ *Chambre de la sécurité financière c. Borgia*, 2009 CanLII 4049 (QC CDCSF).

CD00-1371

PAGE : 17

avisé.

[72] L'intimée sera également déclarée coupable d'avoir contrevenu à l'article 3 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* qui impose au représentant le devoir de connaître la situation financière et personnelle de son client ainsi que ses objectifs de placement. La tolérance au risque du consommateur est une donnée fondamentale qui doit être correctement évaluée à l'ouverture d'un dossier et corrigée si nécessaire en cours de mandat.

[73] Enfin, l'intimée sera acquittée de l'accusation d'avoir contrevenu à l'article 14 de ce même règlement.

LE CHEF D'INFRACTION 2

[74] Le syndic reproche à l'intimée d'avoir fait signer à son client des documents incomplets, qu'elle a ensuite photocopiés ou fait photocopier avec la signature de B.V. pour créer de nouveaux documents.

[75] Au cours de l'année 2011, il y a eu de nombreux transferts de fonds provenant de la Financière des professionnels vers les fonds gérés par l'intimée. Ces transferts nécessitent la signature du consommateur tout particulièrement lorsque les fonds proviennent d'un compte détenu par une société. C'est le cas des transferts de fonds provenant de la société de gestion de B.V.

[76] La signature du formulaire d'autorisation limitée (LAF) du 16 février 2011 n'est valable que pour les transferts de placement de B.V. personnellement.

[77] Les documents de transferts des 26 avril 2011 et 14 juillet 2011 sont des ordres de transaction différents mais portent une signature identique. L'intimée, à la demande de l'enquêteur de la Chambre, n'a pas pu fournir tous les originaux des formulaires. Elle n'en a fourni que deux ce qui confirme l'utilisation comme original d'un formulaire signé en blanc et reproduit pour être utilisé pour différents transferts.

CD00-1371

PAGE : 18

[78] Le procureur de l'intimée prétend que l'accusation ne lui reproche pas d'avoir utilisé des photocopies de la signature mais plutôt d'avoir fait signer des formulaires incomplets; le comité ne retient pas cet argument. Peu importe le procédé utilisé, que ce soient des formulaires signés en blanc ou la reproduction par photocopie d'un formulaire signé en blanc, le geste est le même et le résultat est le même.

[79] Le comité considère que le syndic a prouvé l'utilisation de photocopies pour créer de nouveaux documents ce qui est une pratique à proscrire⁷.

[80] L'intimée sera donc déclarée coupable d'avoir contrevenu à l'article 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* qui impose au représentant un devoir de compétence.

LE CHEF D'INFRACTION 3

[81] Ce chef d'accusation est au même effet que le chef 2 mais porte sur un formulaire daté du 17 mai 2013. Les faits ne sont pas contestés.

[82] À cette date, l'adjointe de l'intimée transmet par courriel à B.V. un formulaire de transaction complètement vierge, lui demande de le signer à l'endroit surligné et de le lui retourner ce que fait B.V. le lendemain. Il s'agit de faire les transactions nécessaires pour sécuriser les placements de B.V. La signature de formulaire en blanc est elle aussi une façon de faire à proscrire et dénote un manque de compétence.

[83] L'intimée sera donc déclarée coupable d'avoir contrevenu à l'article 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*.

⁷ *Chambre de la sécurité financière c. Hannoush*, 2018 QCCDCSF 23, par. 64, 72 et 74.

CD00-1371

PAGE : 19

LES CHEFS D'INFRACTION 4, 5 ET 6

[84] Les chefs d'infraction 4, 5 et 6 concernent la consommatrice E.T. et se lisent comme suit :

4. À Montréal, le ou vers le 21 janvier 2008, l'intimée a fait modifier à sa cliente E.T. un contrat d'assurance-vie temporaire de 10 ans d'un capital assuré de 250 000 \$ pour un contrat d'assurance-vie entière avec participations annuelles et un capital assuré de 250 000 \$ qui ne convenait pas à ses besoins financiers, sa situation financière et personnelle, ainsi qu'à ses objectifs de placement, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*;
5. À Montréal, le ou vers le 21 janvier 2008, l'intimée a fait souscrire à sa cliente E.T. un contrat d'assurance-vie entière avec participations annuelles et un capital assuré de 394 151 \$ qui ne convenait pas à ses besoins financiers, sa situation financière et personnelle, ainsi qu'à ses objectifs de placement, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*;
6. À Montréal, le ou vers le 17 septembre 2010, l'intimée a fait souscrire à sa cliente E.T. un contrat d'assurance-vie entière avec participations annuelles et un capital assuré de 559 031 \$ qui ne convenait pas à ses besoins financiers, sa situation financière et personnelle, ainsi qu'à ses objectifs de placement, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.

[85] De façon plus précise, la question est donc de savoir si l'intimée a commis des fautes déontologiques en faisant souscrire à sa cliente des contrats d'assurance-vie entière avec participation à trois reprises; le syndic ne formule aucun reproche quant à la collecte des informations, aux autres conseils, avis ou recommandations faits par l'intimée.

[86] Le syndic soutient que ces produits ne convenaient pas à la situation de E.T. alors que l'intimée soutient au contraire qu'il s'agissait de produits tout à fait adaptés à sa situation. Deux experts ont été entendus et ont émis des opinions complètement à l'opposé l'une de l'autre.

[87] Les trois chefs d'infraction seront analysés simultanément parce que le tout s'inscrit dans une même trame factuelle.

CD00-1371

PAGE : 20

[88] Le comité doit décider si, dans ses rapports avec la consommatrice E.T., l'intimée a fait défaut d'agir avec compétence et professionnalisme comme le lui impose l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*. Ce ne sont pas l'intégrité et la loyauté de l'intimée envers sa cliente qui sont remises en question par la plainte.

[89] Les devoirs de compétence et de professionnalisme sont des devoirs généraux qui ne s'examinent pas dans l'abstrait; une décision n'est pas examinée à elle seule mais de façon globale, placée dans un contexte et jumelée avec l'ensemble des décisions qui sont prises pour un consommateur.

[90] Le plaignant doit identifier la norme de conduite qui est attendue du représentant, prouver la conduite reprochée et démontrer que l'écart entre la norme et la conduite reprochée est suffisamment grand pour constituer une faute déontologique.

[91] Le comité est d'avis que l'intimée a agi avec professionnalisme et a fait montre de compétence; l'intimée sera acquittée des chefs d'infraction 4, 5 et 6 de la plainte déposée contre elle pour les motifs qui suivent.

[92] E.T. consulte l'intimée en 2007 alors qu'elle termine de longues études en médecine avec spécialité [...]. Elle a 31 ans et consulte l'intimée pour planifier sa retraite alors qu'elle débute sa carrière [...]. Il s'agit d'une personne instruite mais qui ne semble pas avoir beaucoup de connaissances en matière financière.

[93] Lors de la première rencontre, l'intimée recueille toutes les informations personnelles et financières requises et commence l'élaboration d'une stratégie de planification financière. L'analyse des besoins financiers faite en 2007 indique un besoin en capital de quelque 3,2M\$ pour lui procurer à la retraite un niveau de vie comparable au niveau de vie qu'elle aura eu pendant ses années d'activités professionnelles. E.T. envisage à ce moment de prendre sa retraite à l'âge 55 ans.

[94] La relation d'affaires entre E.T. et l'intimée prendra fin en 2016 et pendant les quelques neuf années de cette relation, il y aura des rencontres annuelles et

CD00-1371

PAGE : 21

une mise à jour continue des informations tant personnelles que financières de la consommatrice.

[95] Le syndic insiste sur la situation financière et personnelle instable de E.T. en 2008 pour en conclure que le véhicule d'investissement choisi n'était pas approprié; il est vrai que la situation personnelle et professionnelle de E.T. s'est passablement modifiée au fil des ans mais ce motif à lui seul ne rend pas les stratégies inadéquates.

[96] Lors de la première rencontre, elle envisage la retraite à l'âge de 55 ans, projet qui se modifiera pour devenir une retraite prévue à 60 ans, puis à 65 ans.

[97] Elle aura trois conjoints différents dont la situation financière et la situation familiale sont très différentes l'une de l'autre et surtout très différentes de la sienne.

[98] Au début de la relation d'affaire avec l'intimée, E.T. ne possède pas de biens immobiliers, songe pendant un certain temps à acheter un chalet, projet qui ne se réalisera pas mais elle fera éventuellement l'acquisition d'une résidence en copropriété avec un conjoint. Elle n'a pas d'enfant, mais projette d'avoir des enfants et aura un enfant.

[99] Ces changements dans la vie de E.T. ne sont pas nécessairement des signes de vie instable mais ils ont pu avoir un impact sur les décisions de planification de sa retraite. Le comité est d'avis que ces changements sont reflétés par les nombreuses notes prises par l'intimée, ses analyses des besoins financiers et dans les documents produits; ces changements ont été pris en compte par l'intimée au fur et à mesure qu'ils sont survenus.

[100] Au moment de la première rencontre avec E.T., son revenu est peu élevé mais elle estime que son revenu sera de 230 000 \$ dans la prochaine année; elle n'a pas utilisé le REER disponible; elle dispose d'une marge de crédit de 250 000 \$ utilisée à hauteur d'environ 50 000 \$; elle a une dette de 15 000 \$ envers sa mère et il lui reste également un solde de prêt étudiant de 15 000 \$.

CD00-1371

PAGE : 22

[101] E.T. détient une police d'assurance-vie temporaire souscrite en juillet 2007 dont le capital assuré est de 250 000 \$. Cette assurance-vie temporaire est reliée à la marge de crédit; l'intimée remplace cette assurance-vie temporaire non pas auprès de la banque mais auprès d'une compagnie d'assurance; cette police sera modifiée en janvier 2008.

[102] Dès les premières rencontres, l'intimée aborde la question de la fiscalité et met en place une stratégie d'épargne et de placements à court terme pour le paiement des impôts; elle intègre dans sa planification des contributions à un REER et le paiement des dettes en donnant priorité au remboursement de la dette envers la mère de E.T.

[103] Sur les conseils de l'intimée, E.T. crée en 2008 une compagnie de gestion dans laquelle sont versées les sommes qui lui sont payées par la RAMQ; le processus d'incorporation ne sera terminé qu'en juin 2008 et l'utilisation de ce véhicule sera retardée d'autant.

[104] Toujours en janvier 2008, lors de la deuxième rencontre et d'une deuxième analyse des besoins financiers, le « concept de l'assurance-vie comme abri fiscal » est abordé et décidé. Les besoins en capital sont à ce moment ramenés à la somme de 2,7M\$.

[105] Ainsi le 28 janvier 2008, l'intimée fait contracter une assurance-vie, primes pendant 20 ans, avec participation annuelle pour un capital de 250 000 \$. La prime est de 595 \$ par mois. Il y a exonération de primes en cas d'invalidité; c'est l'assurance-vie temporaire dont il est question plus haut qui est transformée en une assurance-vie entière et les primes seront payées par la compagnie de gestion de E.T. C'est le reproche du chef d'infraction 4 de la plainte.

[106] À cette même date, une deuxième police d'assurance-vie entière est souscrite, cette fois pour un capital assuré de 394 151 \$, prime pendant 20 ans, avec participation annuelle. La prime est de 904,15 \$ par mois, prime qui est aussi

CD00-1371

PAGE : 23

payée par la compagnie de gestion. Il y a exonération de prime en cas d'invalidité totale. C'est le reproche du chef d'infraction 5 de la plainte.

[107] L'intimée rencontre E.T. les 26 mai 2008, 5 février 2009, 2 octobre 2009 et 6 octobre 2009. Avant chacune des rencontres, l'intimée transmet à E.T. un formulaire pour qu'elle dresse un budget; la stratégie mise en place pour le paiement de l'impôt se poursuit. Chacune de ces rencontres est documentée dans les notes de l'intimée.

[108] En septembre 2010, E.T. rencontre à nouveau l'intimée. Ses revenus ont augmenté pour se situer autour de 300 000 \$ par année. Il n'est à peu près plus possible de cotiser au REER parce qu'elle se paie en dividendes provenant de la compagnie de gestion.

[109] L'intimée continue la stratégie qui est d'utiliser l'assurance-vie entière avec participation comme véhicule de placement et comme véhicule d'allègement fiscal.

[110] Elle fait souscrire à ce moment à E.T. une troisième police d'assurance-vie entière avec participation, cette fois au montant de 559 031 \$. La prime est de 1 500 \$ par mois C'est le reproche du chef d'infraction 6 de la plainte. Ce capital passera à 625 686 \$ en novembre 2011, pour la même prime, à la suite de modifications au profil de l'assurée E.T.

[111] L'intimée rencontre E.T. les 20 septembre 2011, 2 mars 2012, 23 avril 2012, 28 janvier 2013 et 3 décembre 2013. À chacune de ces rencontres, l'intimée transmet à E.T. le formulaire de budget et procède à une analyse complète des besoins financiers de E.T. adaptée aux changements dans sa vie professionnelle et personnelle.

[112] Le comité croit l'intimée lorsqu'elle affirme qu'elle a expliqué à E.T. la nature des produits qu'elle lui a fait souscrire et les avantages autant en termes

CD00-1371

PAGE : 24

de rendement qu'en matière de fiscalité. Les notes manuscrites de l'intimée, contemporaines aux rencontres qu'elle a eues avec E.T., confirment ce fait.

[113] Le comité croit également que les besoins d'assurance ont été correctement évalués et que ces besoins ont changé au fil des ans suivant en cela les changements dans la vie personnelle de E.T. et les changements dans ses revenus.

[114] Le syndic relève des erreurs ou incongruités dans les documents produits pour l'analyse des besoins de E.T. en 2007, 2008, 2010 et 2011. Il est vrai que ces documents sont parfois incomplets (date précise), contiennent des erreurs (le montant d'un prêt) et manquent d'explications (changements de certains montants d'une analyse à l'autre).

[115] Dans son témoignage et dans la documentation produite, l'intimée a fourni des explications pour ces erreurs. Mais, plus important, la plainte ne reproche pas à l'intimée d'avoir mal complété des analyses de besoins financiers. Les données essentielles pour documenter et suivre la situation financière de E.T. ont bel et bien été recueillies et consignées par écrit par l'intimée.

[116] En 2013 et 2014, la consommatrice consulte son comptable et une conseillère financière qui est une collègue de travail de son conjoint; ceux-ci ne semblent pas comprendre la stratégie financière de l'intimée mais émettent l'opinion que la planification faite par l'intimée est désavantageuse pour elle.

[117] Le comité constate par ailleurs que la vie personnelle de E.T. est à ce moment bien différente de ce qu'elle était au moment de ses premières rencontres avec l'intimée; elle a un nouveau conjoint, elle est devenue propriétaire en copropriété du domicile familial, elle et son conjoint entretiennent un projet de rénovations importantes de cet immeuble et elle envisage d'avoir un enfant à court terme.

CD00-1371

PAGE : 25

[118] Même si elle n'a pas encore contribué aux assurances-vie entières pour la durée convenue de 20 ans, elle prend à ce moment la décision d'encaisser les polices d'assurance-vie entière. En application des tableaux de décaissement avant terme élaborés par la compagnie d'assurance, elle ne retire pas un montant équivalent aux primes qu'elle a versées; s'y ajoutent des charges fiscales; c'est le reproche qu'elle fait envers l'intimée dans sa plainte à l'Autorité des marchés financiers.

[119] Quelle serait donc la norme lorsqu'il s'agit de planifier la retraite d'une jeune médecin qui veut prendre sa retraite à un jeune âge, qui aura une courte carrière mais avec des revenus importants et donc une charge fiscale conséquente? Existe-t-il une norme qui proscriit l'introduction de certains produits d'assurance dans la stratégie? Recommander à un consommateur dans cette situation de souscrire à des polices d'assurance-vie entière avec participations est-il une faute déontologique?

[120] Denis Preston est l'expert du syndic et Suzy Brière est l'experte de l'intimée; celle-ci produit une contre-expertise qui consiste principalement à donner son avis sur les constats et sur l'opinion contenue dans le rapport de M. Preston.

[121] Le mandat de M. Preston était d'évaluer l'ensemble du travail fait par l'intimée pour se prononcer sur l'opportunité de faire souscrire à la consommatrice des polices d'assurance-vie entière avec participations annuelles à trois reprises.

[122] Il émet l'opinion que l'intimée n'a pas bien évalué les besoins d'assurance de la consommatrice, que des produits d'assurance-vie entière n'auraient pas dû être utilisés comme véhicule de placement notamment parce que trop complexes; de façon générale, il est en désaccord avec la stratégie globale de l'intimée qu'il justifie par de nombreux reproches sur les différents documents complétés par l'intimée et par des simulations de décaissement éventuel au moment de la retraite de E.T.

CD00-1371

PAGE : 26

[123] Mais ce que le comité retient principalement de l'expertise de M. Preston c'est que, selon lui, tous les besoins en assurance de E.T., pendant toute la durée de la relation entre elle et l'intimée, étaient des besoins temporaires et que dans un tel cas toute souscription à des polices d'assurance-vie permanentes est une faute.

[124] Mme Brière, l'experte de l'intimée, est d'accord qu'au moment des souscriptions les besoins d'assurance étaient des besoins temporaires mais émet l'avis que selon sa profession et ses revenus, avec les projets qu'elle expose à l'intimée et son plan de retraite à 55 ans, les besoins futurs peuvent être considérés comme étant des besoins permanents.

[125] Le comité retient de l'expertise et du témoignage de M. Preston qu'il ne favorise à peu près jamais la souscription à des polices d'assurance-vie entière avec participation comme véhicule d'épargne et de placement ou comme stratégie fiscale.

[126] De son côté, Mme Brière est d'avis que ces polices d'assurance-vie entière avec participation étaient un choix approprié pour la consommatrice à titre d'épargne à long terme en prévision de la retraite.

[127] Selon l'expert Preston, la stratégie d'épargne par l'entremise d'une assurance-vie s'adresse à un consommateur qui d'une part a contribué au REER, a des besoins d'assurances qui ne sont pas temporaires et n'a pas de dettes; au surplus, il considère que ce véhicule de placement est trop complexe pour la majorité des consommateurs et c'est la principale raison pour laquelle il ne recommande pas ce type de produit.

[128] Le comité est d'avis que c'est le cas de E.T. : tout d'abord, E.T. est une professionnelle qui aura des revenus substantiels; c'est une personne aisée qui dispose d'une capacité d'épargne importante.

CD00-1371

PAGE : 27

[129] Rapidement, dans le plan préparé par l'intimée, les cotisations REER vont atteindre le maximum disponible; le choix d'utiliser une compagnie de gestion pour y déposer les revenus provenant de la RAMQ n'est pas remis en question; il en découle que les revenus en dividendes ne permettent plus des cotisations à un REER.

[130] Les dettes sont remboursées peu à peu et en 2013, il ne reste que la marge de crédit et E.T. a des besoins d'assurance. C'est ce que constate Mme Brière dans son expertise.

[131] L'assurance-vie entière est, comme l'écrit Mme Brière, un contrat d'assurance basé sur des valeurs de rachat garanties et qui, comme dans le cas de E.T., donne la possibilité de recevoir des participations. L'avantage fiscal des recommandations de l'intimée n'est pas négligeable non plus ne serait-ce que parce que les primes sont payées par la compagnie de gestion.

[132] M. Preston insiste beaucoup sur la stratégie de décaissement et sa compréhension par la consommatrice. Le comité retient plutôt l'avis de Mme Brière qu'il était trop tôt pour arrêter la stratégie de décaissement au mieux plus de 20 ans avant que cette éventualité ne se présente. Rappelons que la consommatrice a reculé l'âge auquel elle voulait prendre sa retraite de dix ans. L'analyse de la méthode de décaissement à privilégier n'avait pas à être faite aussi à l'avance dans le processus.

[133] Ce qui importe c'est que l'intimée a bel et bien expliqué à E.T. la durée pendant laquelle l'assurance devait être conservée et lui a donné un aperçu des possibilités qui pourraient être utilisées au moment de décaissement; le comité est d'avis que cela a été fait.

[134] Le comité constate également qu'il se trouve devant deux écoles de pensée. M. Preston est d'avis que l'assurance ne doit couvrir que des besoins en assurance et ne doit généralement pas être utilisée comme véhicule de placement

CD00-1371

PAGE : 28

en vue de la retraite. Tous les besoins en assurance sont des besoins temporaires et ne deviennent des besoins permanents que tellement plus tard que les assurances-vie entières ne sont pas des véhicules d'épargne et ni de réduction de la charge fiscale qui sont appropriés. M. Preston reconnaît d'ailleurs qu'il y a des philosophies qui diffèrent à ce sujet.

[135] Le comité ne peut départager des écoles de pensée et imputer une faute déontologique à un représentant parce qu'il adhère à une école de pensée plutôt qu'à une autre.

[136] Le comité est d'avis que le syndic ne s'est pas déchargé du fardeau de prouver que les choix de l'intimée constituent une faute déontologique. Il ne faut pas isoler un choix de l'ensemble des conseils donnés et de l'ensemble des stratégies mises en place par le représentant.

POUR CES MOTIFS, le comité de discipline :

SOUS LE CHEF D'INFRACTION 1

DÉCLARE l'intimée coupable d'avoir contrevenu aux articles 160.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et à l'article 3 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*;

ORDONNE la suspension conditionnelle des procédures à l'égard de l'article 160.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*;

ACQUITTE l'intimée de l'accusation d'avoir contrevenu à l'article 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*;

SOUS LES CHEFS D'INFRACTION 2 ET 3

DÉCLARE l'intimée coupable d'avoir contrevenu à l'article 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*;

CD00-1371

PAGE : 29

SOUS LES CHEFS D'INFRACTION 4, 5 ET 6

ACQUITTE l'intimée d'avoir contrevenu à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*;

CONVOQUE les parties avec l'assistance de la secrétaire du comité de discipline à une audition sur sanction;

PERMET la notification de la présente décision aux parties par moyen technologique conformément à l'article 133 du *Code de procédure civile*, à savoir par courrier électronique.

(S) M^e Madeleine Lemieux

M^e MADELEINE LEMIEUX

Présidente du comité de discipline

(S) Sylvain Jutras

M. SYLVAIN JUTRAS, A.V.C., PL. FIN.

Membre du comité de discipline

(S) Pierre Masson

M. PIERRE MASSON, A.V.A.

Membre du comité de discipline

M^e Mathieu Cardinal
CDNP AVOCATS INC.
Avocat de la partie plaignante

M^e Pascal A. Pelletier
PELLETIER & CIE AVOCATS INC.
Avocat de la partie intimée

Dates d'audience : 31 août, 1^{er} septembre, 2 septembre, 18 novembre, 19 novembre, 2 décembre, 3 décembre, 4 décembre 2020, 8

CD00-1371

PAGE : 30

février, 9 février, 15 février, 18 février, 19 février, 22 février, 6
juillet et 7 juillet 2021

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

No: 2022-04-01(C)

DATE : 12 avril 2023

LE COMITÉ : Me Patrick de Niverville, avocat	Président
Mme Nathalie Boyer, courtier en assurance de dommages	Membre
Mme Sophie Chalifour, courtier en assurance de dommages	Membre

Me PASCAL PAQUETTE-DORION, ès qualités de syndic adjoint de la Chambre de l'assurance de dommages

Partie plaignante

c.

ALAIN SAYAG, courtier en assurance de dommages

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

ORDONNANCE DE NON-PUBLICATION, DE NON-DIFFUSION ET DE NON-DIVULGATION DU NOM DES ASSURÉS ET DE TOUT RENSEIGNEMENT OU INFORMATION PERMETTANT DE LES IDENTIFIER ET MENTIONNÉS DANS LA PLAINTÉ ET LES DOCUMENTS PRODUITS À SON SOUTIEN, LE TOUT AFIN DE PROTÉGER LEUR VIE PRIVÉE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU CODE DES PROFESSIONS (c. C-26)

[1] Le 8 février 2023, le Comité de discipline de la Chambre de l'assurance de dommages se réunissait pour procéder à l'audition de la plainte numéro 2022-04-01(C), par visioconférence ;

[2] Le syndic adjoint était alors représenté par Me Jack Kermezian et, de son côté, l'intimé était représenté par Me Sonia Paradis ;

I. La plainte

[3] L'intimé fait l'objet d'une plainte modifiée comportant les chefs d'accusation suivants, soit :

2022-04-01(C)

PAGE: 2

1. Entre les ou vers les mois de mars et septembre 2020, a exercé ses activités de façon négligente et/ou a fait défaut de rendre compte aux assurés S.L. et J.G.-S, en omettant de les informer que le contrat d'assurance des entreprises n° [1] émis par Aviva, Compagnie d'assurance générale, par l'entremise du grossiste Intergroupe Solutions inc. au nom desdits assurés, pour la période du 20 mai 2019 au 20 mai 2020, ne serait pas renouvelé, en contravention avec les articles 25, 37(1) et 37(4) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;
2. (...)
3. Vers le mois d'août 2020, a fait défaut d'agir avec transparence envers les assurés S.L. et J.G.-S., en souscrivant le contrat d'assurance des entreprises n° [2] émis par Aviva, Compagnie d'assurance générale, par l'entremise du grossiste Groupassur inc., pour la période du 20 mai 2020 au 20 mai 2021, au nom desdits assurés, sans leur consentement et à leur insu, en contravention avec l'article 28 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et les articles 25, 26, 37(1) et 37(4) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;
4. Entre les ou vers les mois de juillet et octobre 2020, dans le cadre de la souscription du contrat d'assurance des entreprises n° [2] pour les assurés S.L. et J.G.-S. auprès d'Intact Compagnie d'assurance pour la période du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021, a fait défaut de transmettre à l'assureur toutes les informations nécessaires à l'appréciation du risque et/ou a exercé ses activités de façon (...) négligente en transmettant à l'assureur des renseignements (...) susceptibles d'induire en erreur, en omettant d'informer Intact Compagnie d'assurance que l'assureur antérieur desdits assurés avait refusé de renouveler leur contrat d'assurance, en contravention avec les articles 15, 29, 37(1) et 37(7) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;
5. Entre les ou vers les mois de juillet et octobre 2020, dans le cadre de la souscription du contrat d'assurance des entreprises n° [3] pour les assurés S.L. et J.G.-S. auprès d'Intact Compagnie d'assurance pour la période du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021, a formulé des représentations (...) susceptibles d'induire en erreur l'assuré S.L. quant à ses démarches pour trouver un nouvel assureur, en contravention avec les articles 9, 15, 37(1) et 37(7) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;
6. Entre les ou vers les mois de mars et octobre 2020, a négligé ses devoirs professionnels reliés à l'exercice de ses activités, en n'ayant pas une tenue de dossier à laquelle on est en droit de s'attendre de la part d'un représentant en assurance de dommages, en ne notant pas au dossier, notamment les communications téléphoniques, les conseils et les explications donnés, les décisions prises et les instructions reçues, en contravention avec les articles 85 à 88 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, les articles 9 et 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* et les articles 12 et 21 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*.

[4] Dès le début de l'audition, l'intimé a enregistré un plaidoyer de culpabilité à l'encontre des infractions reprochées ;

[5] Cela étant établi, le Comité a reconnu l'intimé coupable des infractions reprochées à la plainte modifiée et les parties ont alors procédé à leurs représentations sur

2022-04-01(C)

PAGE: 3

sanction ;

II. Les faits

[6] Essentiellement, la preuve a permis d'établir que l'intimé :

- A fait défaut d'informer les assurés que leur contrat d'assurance (Entreprise) ne serait pas renouvelé (chef 1) ;
- N'a pas agi avec transparence en souscrivant un contrat d'assurance (Entreprise) à l'insu et sans le consentement des assurés (chef 3) ;
- A fait défaut d'informer l'assureur Intact que l'assureur antérieur des assurés avait refusé de renouveler leur contrat d'assurance (chef 4) ;
- A formulé des représentations susceptibles d'induire en erreur l'assuré S.L. quant à ses démarches pour trouver un nouvel assureur (chef 5) ;
- N'a pas tenu ses dossiers conformément aux règles prescrites (chef 6) ;

[7] Finalement, en plus de produire de consentement diverses preuves documentaires, les parties ont également produit une « entente de règlement » énonçant les sanctions suggérées et les motifs à leur appui ;

[8] C'est à la lumière de ces faits que le Comité devra déterminer le bien-fondé de la recommandation commune formulée par les parties ;

III. Recommandation commune

[9] D'un commun accord, les parties suggèrent d'imposer à l'intimé les sanctions suivantes :

Chef 1 : une amende de 3 000 \$

Chef 2 : (retrait)

Chef 3 : une amende de 2 000 \$

Chef 4 : une amende de 2 000 \$

Chef 5 : une amende de 2 500 \$

Chef 6 : une amende de 2 000 \$

Pour un total de 11 500 \$

[10] Cela dit, afin d'éviter d'accabler l'intimé, les parties demandent au Comité

2022-04-01(C)

PAGE: 4

d'appliquer le principe de la globalité des sanctions¹ et de réduire les sanctions comme suit :

Chef 1 : une amende de 3 000 \$

Chef 3 : une réprimande

Chef 4 : une réprimande

Chef 5 : une amende de 2 500 \$

Chef 6 : une amende de 2 000 \$

Pour un total de 7 500 \$

[11] Les sanctions suggérées ont été établies en tenant compte des facteurs aggravants suivants :

- La gravité objective des infractions ;
- L'expérience de l'intimé (34 ans et plus) ;
- Le fait que les infractions se situent au cœur même de l'exercice de la profession ;
- La mise en péril de la protection du public ;

[12] Les parties ont également tenu compte des facteurs atténuants suivants :

- Le plaidoyer de culpabilité de l'intimé ;
- L'absence d'antécédents disciplinaires durant plus de 34 années de pratique ;
- Le fait que la plainte ne concerne qu'un seul dossier ;
- L'absence de mauvaise foi ou d'intention malveillante ;
- Le faible risque de récidive ;
- Le repentir et les regrets exprimés par l'intimé ;

[13] De façon plus particulière, l'avocate de l'intimé, Me Paradis, a tenu à préciser ce qui suit :

- L'intimé a modifié ses méthodes de travail et, tel qu'il ressort de son

¹ *Gingras c. Pluviose*, 2020 QCCQ 8495 (CanLII);

2022-04-01(C)

PAGE: 5

témoignage, il prend beaucoup plus de notes et inscrit toutes ses interventions à son dossier ;

- Il n'a tiré aucun bénéfice personnel des infractions ;
- Cette situation est le résultat d'un concours de circonstances survenues en raison d'un important transfert de volume ayant entraîné une certaine confusion ;

[14] Enfin, Me Paradis demande au Comité d'accorder à l'intimé un délai de paiement de 12 mois pour acquitter le montant des amendes et déboursés ;

[15] Finalement, selon les parties, les sanctions suggérées s'inscrivent parfaitement dans la fourchette des sanctions habituellement imposées pour cette catégorie d'infraction, tel qu'il appert de la jurisprudence suivante :

- *ChAD c. Paré*, no. 2022-03-02(C), décision du 31 janvier 2023 ;
- *ChAD c. Thiffault*, 2019 CanLII 112813 (QC CDCHAD) ;
- *ChAD c. Brisebois*, 2021 CanLII 51161 (QC CDCHAD) ;

[16] En conséquence, les parties demandent au Comité d'entériner sans réserve leur recommandation commune ;

IV. Analyse et décision

[17] Le Tribunal des professions, dans une décision récente, soit l'affaire *Emrich*², rappelait le caractère pour le moins limité de la discrétion du Comité lorsqu'il s'agit d'examiner le bien-fondé d'une recommandation commune :

[16] Pour les motifs qui suivent, **je propose d'accueillir l'appel et d'imposer à l'intimé les sanctions qui avaient été proposées à l'origine par les parties.**

[17] En effet, sous le couvert d'examiner si les sanctions proposées étaient susceptibles de déconsidérer l'administration de la justice ou étaient par ailleurs contraires à l'intérêt public, **le Conseil, dans une décision de 150 pages, s'attarde plutôt à la justesse des sanctions et impose finalement les sanctions qui, à son avis, auraient dû être imposées^[4]. Ce n'était pas son rôle. Il s'agit là d'une erreur de principe justifiant l'intervention du Tribunal.**

[18] Dans l'arrêt *R. c. Binet*^[5], la Cour d'appel mettait d'ailleurs en garde les juges d'instance contre le risque d'utiliser le critère de l'intérêt public pour simplement imposer la peine qu'ils estiment appropriée. **Manifestement, un tel rappel est nécessaire ici.**

[63] **Dans l'arrêt R. c. Anthony-Cook**, le juge Moldaver, rendant jugement pour la Cour suprême, écrivait ceci :

² *Comptables professionnels agréés (Ordre des) c. Emrich*, 2022 QCTP 55 (CanLII);

2022-04-01(C)

PAGE: 6

[1] **Les discussions que tiennent les avocats** du ministère public et ceux de la défense en vue d'un règlement sont non seulement courantes dans le système de justice pénale, **elles sont essentielles**. Menées correctement, **elles permettent un fonctionnement en douceur et efficace du système**.

[2] Les recommandations conjointes relatives à la peine — c'est-à-dire lorsque les avocats du ministère public et de la défense conviennent de recommander au juge une peine en particulier, en échange d'un plaidoyer de culpabilité de la part de l'accusé — font partie des discussions en vue d'un règlement. Elles constituent un moyen à la fois accepté et acceptable d'arriver à une entente sur le plaidoyer. On en voit tous les jours dans les salles d'audience partout au pays, et elles sont essentielles au bon fonctionnement du système de justice pénale. Comme l'a dit notre Cour dans *R. c. Nixon*, ces recommandations conjointes contribuent non seulement à ce « que l'on règle la grande majorité des affaires pénales au Canada », mais « **elles contribuent donc à rendre le système de justice pénale équitable et efficace** » (par. 47).

[...]

[41] [...] comme je l'ai mentionné, **la présentation de recommandations conjointes ne reste possible que si les parties sont très confiantes qu'elles seront acceptées**. Si elles doutent trop, les parties peuvent plutôt choisir d'accepter les risques d'un procès ou d'une audience de détermination de la peine contestée. Si les recommandations conjointes en viennent à être considérées comme des solutions de rechange insuffisamment sûres, l'accusé en particulier hésitera à renoncer à un procès et à ses garanties concomitantes, notamment la faculté cruciale de mettre à l'épreuve la solidité de la preuve du ministère public.

[42] **D'où l'importance, pour les juges du procès, de faire montre de retenue** et de ne rejeter les recommandations conjointes que lorsque des personnes renseignées et raisonnables estimerait que la peine proposée fait échec au bon fonctionnement du système de justice. Un seuil moins élevé que celui-ci jetterait trop d'incertitude sur l'efficacité des ententes de règlement. **Le critère de l'intérêt public garantit que ces ententes de règlement jouissent d'un degré de certitude élevé**.

[références omises]

[64] **Ces principes s'appliquent tout autant en matière de droit disciplinaire. Dans une affaire de Audioprothésistes (Ordre professionnel des) c. Gougeon**, une formation du Tribunal des professions écrivait ceci en débutant son analyse de la question qui nous intéresse :

[8] Les principes qui gouvernent les recommandations communes en matière disciplinaire sont bien connus. Ils sont identiques à ceux résumés par la Cour suprême dans l'arrêt *Anthony-Cook* en matière pénale. **Bien qu'un conseil de discipline ne soit pas lié par toute recommandation conjointe, son pouvoir d'aller outre cette recommandation est bien circonscrit**. Depuis que la Cour suprême a clarifié l'obligation d'entériner les suggestions communes dans *Anthony-Cook*, il faut se garder de référer au vocable utilisé avant cet arrêt, comme le Tribunal des professions le soulignait dans *Pharmaciens (Ordre professionnel de) c. Vincent*. **En effet, face à une suggestion commune, le conseil ne peut y déroger - même s'il la considère inadéquate ou déraisonnable - que si elle est à ce point inadéquate ou déraisonnable, qu'elle déconsidère l'administration de la justice ou est contraire à l'intérêt public**. Si tel n'est pas le cas, il ne revient pas au conseil de s'interroger sur la sévérité ou la clémence de la sanction suggérée.

[références omises]

2022-04-01(C)

PAGE: 7

[79] Comme en droit criminel, les parties, en droit disciplinaire, sont bien placées pour en arriver à une recommandation conjointe qui reflète tant les intérêts du public que ceux du professionnel. En principe, ils connaîtront très bien la situation du professionnel et les circonstances de l'infraction, ainsi que les forces et les faiblesses de leurs positions respectives. **Le syndic est chargé de s'assurer de la protection du public tandis que l'on exige que l'avocat du professionnel qu'il agisse dans son intérêt supérieur. Et les deux avocats sont tenus, sur le plan professionnel et éthique, de ne pas induire le conseil en erreur. Bref, ils sont entièrement capables d'arriver à des règlements équitables et conformes à l'intérêt public**[50]. Les tribunaux estiment que les suggestions conjointes présument d'une discussion préalable franche entre les parties à l'aune de leurs intérêts respectifs [...][51].

(caractères gras ajoutés)

[18] Ce jugement s'inscrit dans la lignée des décisions rendues dans les affaires *Gougeon*³ et *Duval*⁴ ;

[19] Cela dit, de l'avis du Comité, les sanctions suggérées répondent aux quatre (4) critères de l'arrêt *Pigeon c. Daigneault*⁵, soit :

- La protection du public ;
- La dissuasion du professionnel de récidiver ;
- L'exemplarité à l'égard des autres membres de la profession qui pourraient être tentés de poser des gestes semblables ;
- Le droit pour le professionnel visé d'exercer sa profession ;

[20] Rappelons également que selon le Tribunal des professions, « *la suggestion commune issue d'une négociation rigoureuse dispose d'une force persuasive certaine* »⁶ ;

[21] Enfin, les ententes communes constituent « *un rouage utile et parfois nécessaire à une saine administration de la justice disciplinaire* »⁷ ;

[22] De plus, la Cour d'appel, dans l'arrêt *Binet*⁸, reprenant alors l'opinion émise par la Cour d'appel d'Alberta dans l'affaire *Belakziz*⁹, précisait qu'il n'appartient pas au juge de déterminer la sanction qui pourrait être imposée pour ensuite la comparer avec celle proposée par les parties ;

³ *Audioprothésistes c. Gougeon*, 2021 QCTP 84 (CanLII);

⁴ *Duval c. Comptables professionnels agréés (Ordre des)*, 2022 QCTP 36 (CanLII);

⁵ 2003 CanLII 32934 (QC CA), par. 37;

⁶ *Chan c. Médecins*, 2014 QCTP 5 (CanLII), par. 42 ;

⁷ *Infirmières et infirmiers auxiliaires c. Ungureanu*, 2014 QCTP 20 (CanLII), par. 21 ;

⁸ *R. c. Binet*, 2019 QCCA 669 (CanLII), par. 19 et 20 ;

⁹ *R. c. Belakziz*, 2018 ABCA 370 (CanLII), par. 17 et 18 ;

2022-04-01(C)

PAGE: 8

[23] Dans le même ordre d'idée, le Comité n'a pas à s'interroger sur la sévérité ou la clémence de la sanction, il ne s'agit pas d'un élément déterminant face à une recommandation commune formulée par les parties¹⁰ ;

[24] Dans les circonstances, en considérant les enseignements des tribunaux supérieurs et en tenant compte des facteurs objectifs et subjectifs, à la fois aggravants et atténuants, et plus particulièrement des représentations des parties, le Comité n'a aucune hésitation à entériner la recommandation commune ;

[25] De l'avis du Comité, les sanctions suggérées sont justes et raisonnables et, surtout, appropriées au présent dossier ;

[26] Finalement, elles assurent la protection du public sans punir outre mesure l'intimé ;

[27] En conséquence, et en conformité avec les enseignements du Tribunal des professions dans les arrêts *Gougeon*¹¹, *Duval*¹² et *Emrich*¹³, le Comité entérinera la recommandation commune et imposera les sanctions suggérées.

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

AUTORISE le dépôt d'une plainte modifiée ;

PREND ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimé ;

DÉCLARE l'intimé coupable des infractions reprochées à la plainte modifiée et plus particulièrement comme suit :

- Chef 1 :** pour avoir contrevenu à l'article 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* (R.L.R.Q., c. D-9.2, r.5)
- Chef 2 :** (retrait)
- Chef 3 :** pour avoir contrevenu à l'article 37(4) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* (R.L.R.Q.,c. D-9.2, r.5)
- Chef 4 :** pour avoir contrevenu à l'article 37(7) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* (R.L.R.Q.,c. D-9.2, r.5)

¹⁰ *Notaires c. Génier*, 2019 QCTP 79 (CanLII), par. 27 ;

¹¹ Op. cit., note 3;

¹² Op. cit., note 4;

¹³ Op. cit., note 2;

2022-04-01(C)

PAGE: 9

Chef 5 : pour avoir contrevenu à l'article 37(7) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* (R.L.R.Q., c. D-9.2, r.5)

Chef 6 : pour avoir contrevenu à l'article 21 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome* (R.L.R.Q., c. D-9.2, r.2)

PRONONCE un arrêt conditionnel des procédures à l'encontre des autres dispositions législatives et réglementaires alléguées au soutien des chefs 1, 3, 4, 5 et 6 de la plainte modifiée ;

IMPOSE à l'intimé les sanctions suivantes :

Chef 1 : une amende de 3 000 \$

Chef 2 : (retrait)

Chef 3 : une amende de 2 000 \$

Chef 4 : une amende de 2 000 \$

Chef 5 : une amende de 2 500 \$

Chef 6 : une amende de 2 000 \$

Pour un total de 11 500 \$

D'autre part, en application du principe de la globalité des sanctions, le Comité **RÉDUIT** les sanctions comme suit :

Chef 1 : une amende de 3 000 \$

Chef 3 : une réprimande

Chef 4 : une réprimande

Chef 5 : une amende de 2 500 \$

Chef 6 : une amende de 2 000 \$

Pour un total de 7 500 \$

2022-04-01(C)

PAGE: 10

CONDAMNE l'intimé au paiement de tous les déboursés ;

ACCORDE à l'intimé un délai de 12 mois pour acquitter le montant des amendes et des déboursés, calculé à compter du 31^e jour suivant la signification de la présente décision ;

PERMET à l'intimé de s'acquitter de ses obligations en 12 versements mensuels, égaux et consécutifs ;

En cas de défaut, le solde dû sera immédiatement exigible, sans autre avis ni délai.

Me Patrick de Niverville, avocat
Président

Mme Nathalie Boyer, courtier en assurance
de dommages
Membre

Mme Sophie Chalifour, courtier en assurance
de dommages
Membre

Me Jack Kermezian
Procureur de la partie plaignante

Me Sonia Paradis
Procureure de la partie intimée

Date d'audience : 8 février 2023 (par visioconférence)

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

No: 2022-10-02(A)

DATE : 11 avril 2023

LE COMITÉ : Me Patrick de Niverville, avocat	Président
Mme Sultana Chichester, courtier en assurance de dommages des particuliers	Membre
M. François Bouchard, agent en assurance de dommages	Membre

Me YANNICK CHARTRAND, ès qualités de syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

Partie plaignante

c.

HÉLÈNE MICHAUD, agent en assurance de dommages des particuliers (3B)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

[1] Le 13 février 2023, le Comité de discipline de la Chambre de l'assurance de dommages se réunissait pour procéder à l'audition de la plainte numéro 2022-10-02(A), par visioconférence ;

[2] Le syndic était alors représenté par Me Camille Tremblay-Pelchat, assistée de Me Valérie Déziel et, de son côté, l'intimée était représentée par Me Julie Pamerleau ;

I. La plainte

[3] L'intimée fait l'objet d'une plainte comportant un seul chef d'accusation, soit :

1. Au cours ou vers le mois de juillet 2021, a exercé ses activités de manière négligente et/ou n'a pas agi en conseiller consciencieux, en lien avec le contrat d'assurance habitation numéro [1] émis par La Capitale assurances générales inc. au nom de l'assuré N.L., notamment en faisant défaut d'informer ce dernier que le déplacement du bâtiment faisait l'objet d'une exclusion de garantie particulière, en contravention avec les articles 9, 37(1) et 37(6) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, RLRQ., c. D-9.2, r.5.

[4] Dès le début de l'audition, l'intimée, par l'entremise de son avocate, a enregistré un

2022-10-02(A)

PAGE : 2

plaidoyer de culpabilité à l'encontre du chef d'accusation de la plainte ;

[5] Cela dit, l'intimée fut déclarée coupable, séance tenante, et les parties ont alors procédé aux représentations sur sanction ;

II. Preuve sur sanction

A) Par le syndic

[6] La procureure de la partie plaignante a produit de consentement l'attestation du droit de pratique de l'intimée (PS-1) ainsi qu'un « Exposé conjoint des faits » (PS-2) ;

[7] Essentiellement, cette preuve a permis d'établir les faits suivants :

- Alors que l'assuré N.L. prend le soin de communiquer avec l'intimée pour l'informer qu'il s'apprête à procéder à d'importants travaux de construction sur sa résidence comportant, notamment, le soulèvement de sa maison, l'intimée fait défaut de lui rappeler les exclusions de sa police d'assurance, dont le déplacement de l'immeuble, lequel inclut le soulèvement ;
- L'intimée s'est contentée de lui dire qu'il y aurait une surprime de 75,00 \$ pour couvrir un accroissement de la responsabilité civile durant les travaux ;
- Mal lui en prit puisque l'entrepreneur a « échappé » la maison durant son déplacement, entraînant la perte totale de celle-ci ;
- Évidemment, cela a occasionné une perte majeure pour l'assuré N.L., estimée sommairement à 376 000 \$;

B) Par l'intimée

[8] De son côté, l'intimée a témoigné pour exprimer ses regrets et remords pour tous les problèmes occasionnés à l'assuré N.L. à la suite de son omission de le conseiller adéquatement ;

[9] L'intimée a également mentionné avoir modifié ses méthodes de travail ;

[10] D'autre part, son témoignage a permis d'établir ce qui suit :

- Elle pratique depuis 2007 ;
- Elle n'a pas d'antécédents disciplinaires ;
- C'est une erreur commise de bonne foi sans intention malveillante ;
- Elle comprend mieux aujourd'hui son rôle de conseil ;
- Il s'agit d'une situation qui ne se reproduira pas ;

2022-10-02(A)

PAGE : 3

[11] Finalement, elle demande qu'un délai de 12 mois lui soit accordé pour acquitter le montant de l'amende et des frais ;

[12] C'est à la lumière de cette trame factuelle que le Comité devra examiner le bien-fondé de la recommandation commune formulée par les parties ;

III. Recommandation commune

[13] Me Tremblay-Pelchat présente, au nom des deux (2) parties, leur recommandation commune ;

[14] Essentiellement, les parties suggèrent d'imposer à l'intimée une amende de 5 000 \$ à laquelle s'ajoutera les déboursés inhérents au dossier ;

[15] À cet égard, l'avocate du syndic rappelle les grands principes en matière de sanction, tels que développés par la Cour d'appel dans l'arrêt *Pigeon c. Daigneault*¹ :

- La protection du public ;
- La dissuasion du professionnel de récidiver ;
- L'exemplarité à l'égard des autres membres de la profession ;
- Le droit pour le professionnel de gagner sa vie² ;

[16] De plus, les parties ont tenu compte des facteurs aggravants suivants :

- La gravité objective de l'infraction ;
- Le fait que celle-ci se situe au cœur même de l'exercice de la profession ;
- Le préjudice subi par l'assuré ;

[17] Quant aux facteurs atténuants, les parties ont identifié les suivants :

- Le plaidoyer de culpabilité de l'intimée ;
- L'absence d'antécédents disciplinaires ;
- Sa bonne collaboration à l'enquête du syndic et au processus disciplinaire ;
- Ses regrets et son repentir ;

¹ 2003 CanLII 32934 (QC CA);

² Ibid., par. 38;

2022-10-02(A)

PAGE : 4

- Le fait qu'il s'agit d'une erreur commise de bonne foi sans aucune intention malveillante ;
- La modification de ses méthodes de travail et la prise de conscience de ses obligations ;

[18] À cela s'ajoute le fait que la sanction suggérée s'inscrit parfaitement dans la fourchette de sanctions habituellement imposées pour cette catégorie d'infractions ;

[19] À cet égard, les parties ont produit une liste de précédents jurisprudentiels, soit :

- *ChAD c. Latreille*, 2016 CanLII 4233 (QC CDCHAD)
- *ChAD c. Forgues*, 2019 CanLII 62600 (QC CDCHAD)
- *ChAD c. D'Anjou*, 2020 CanLII 55841 (QC CDCHAD)
- *ChAD c. Guilbault*, 2020 CanLII 76244 (QC CDCHAD)
- *ChAD c. Duclos*, 2023 CanLII 3567 (QC CDCHAD)
- *ChAD c. Comtois*, 2022 CanLII 113631 (QC CDCHAD)

[20] Cela dit, les parties estiment qu'une amende de 5 000 \$ permettra d'assurer la protection du public tout en reflétant les conditions particulières du dossier de l'intimée ;

[21] Pour ces motifs, elles demandent conjointement au Comité d'entériner leur suggestion commune ;

IV. Analyse et décision

[22] Dans un arrêt récent, soit l'affaire *Duval*³, le Tribunal des professions rappelait le caractère pour le moins limité de la discrétion conférée aux divers conseils de discipline lorsqu'il s'agit de décider du bien-fondé d'une recommandation commune :

[8] Les deux parties sont d'avis **que le Conseil a erré en refusant de suivre la recommandation commune** et en s'appuyant sur des faits et des facteurs aggravants qui ne faisaient pas partie de la trame factuelle convenue entre elles.

[13] Suivant les enseignements de la Cour suprême du Canada dans *Anthony Cook*, **le Conseil devait déterminer si la sanction suggérée conjointement était contraire à l'intérêt public ou déconsidérait l'administration de la justice**. La question pour le Tribunal en l'espèce n'est donc pas de savoir si la sanction infligée par le Conseil est déraisonnable, mais bien si la recommandation commune l'était au point où il fallait la rejeter.

³ *Duval c. Comptables professionnels agréés*, 2022 QCTP 36 (CanLII);

2022-10-02(A)

PAGE : 5

[14] Ce motif d'appel soulève une question de droit, permettant au Tribunal d'intervenir en cas d'erreur. **En matière de suggestion commune sur sanction, lorsqu'un Conseil de discipline s'attarde à examiner la justesse de la sanction proposée conjointement, au lieu de se limiter à la question de son incidence sur l'intérêt public ou l'administration de la justice, il commet une erreur** de droit qui justifie l'intervention du Tribunal.

[15] Il ne fait aucun doute que le Conseil est maître de l'appréciation de la preuve dans les dossiers qui procèdent devant lui. Cependant, en l'espèce, **il se devait de considérer la trame factuelle de l'infraction, non pas en fonction d'une preuve partielle entendue à l'audience, mais seulement en fonction de celle présentée conjointement par les parties, laquelle fournissait le fondement de leur recommandation commune.** Bien que le résumé des faits au début de la décision du Conseil cerne correctement cet exposé conjoint des faits, le Conseil réfère d'ailleurs à plusieurs facteurs aggravants ainsi qu'à des faits étrangers à cet exposé conjoint pour s'autoriser à s'écarter de la suggestion commune sur sanction.

[22] Le Tribunal est d'avis que si le Conseil avait respecté les limites circonscrites en matière de suggestions communes et s'était tenu seulement aux faits admis par les parties, il n'aurait pu conclure autrement que d'entériner la recommandation des parties. **Cette recommandation reflète les faits particuliers du dossier tels que résumés dans l'exposé conjoint et elle se situe à l'intérieur de la fourchette des sanctions applicables**, telle qu'illustrée dans le tableau de jurisprudence soumise au Conseil. Elle ne déconsidère pas l'administration de la justice et n'est pas contraire à l'intérêt public.

(caractères gras ajoutés)

[23] Cela dit, de l'avis du Comité, les sanctions suggérées répondent aux quatre (4) critères de l'arrêt *Pigeon c. Daigneault*⁴, soit :

- La protection du public ;
- La dissuasion du professionnel de récidiver ;
- L'exemplarité à l'égard des autres membres de la profession qui pourraient être tentés de poser des gestes semblables ;
- Le droit pour le professionnel visé d'exercer sa profession ;

[24] Rappelons également que selon le Tribunal des professions, « *la suggestion commune issue d'une négociation rigoureuse dispose d'une force persuasive certaine* »⁵ ;

[25] Enfin, les ententes communes constituent « *un rouage utile et parfois nécessaire à*

⁴ Op. cit., note 1, par. 37;

⁵ *Chan c. Médecins*, 2014 QCTP 5 (CanLII), par. 42 ;

2022-10-02(A)

PAGE : 6

une saine administration de la justice disciplinaire »⁶ ;

[26] De plus, la Cour d'appel, dans l'arrêt *Binet*⁷, reprenant alors l'opinion émise par la Cour d'appel d'Alberta dans l'affaire *Belakziz*⁸, précisait qu'il n'appartient pas au juge de déterminer la sanction qui pourrait être imposée pour ensuite la comparer avec celle proposée par les parties ;

[27] Dans le même ordre d'idée, le Comité n'a pas à s'interroger sur la sévérité ou la clémence de la sanction, il ne s'agit pas d'un élément déterminant face à une recommandation commune formulée par les parties⁹ ;

[28] Dans les circonstances, en considérant les enseignements des tribunaux supérieurs et en tenant compte des facteurs objectifs et subjectifs, à la fois aggravants et atténuants, et plus particulièrement des représentations des parties, le Comité n'a aucune hésitation à entériner la recommandation commune ;

[29] De l'avis du Comité, les sanctions suggérées sont justes et raisonnables et, surtout, appropriées au présent dossier ;

[30] Finalement, elles assurent la protection du public sans punir outre mesure l'intimée ;

[31] En conséquence, et en conformité avec les enseignements du Tribunal des professions dans les arrêts *Gougeon*¹⁰ et *Duval*¹¹, le Comité entérinera la recommandation commune et imposera la sanction suggérée.

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

PREND acte du plaidoyer de culpabilité de l'intimée;

DÉCLARE l'intimée coupable du chef 1 de la plainte et plus particulièrement comme suit :

Chef 1 : pour avoir contrevenu à l'article 37(6) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* (R.L.R.Q., c. D-9.2, r.5)

PRONONCE un arrêt conditionnel des procédures à l'égard des autres dispositions législatives et réglementaires alléguées au soutien du chef 1 de la plainte;

IMPOSE à l'intimée la sanction suivante :

Chef 1 : une amende de 5 000 \$

⁶ *Infirmières et infirmiers auxiliaires c. Ungureanu*, 2014 QCTP 20 (CanLII), par. 21 ;

⁷ *R. c. Binet*, 2019 QCCA 669 (CanLII), par. 19 et 20 ;

⁸ *R. c. Belakziz*, 2018 ABCA 370 (CanLII), par. 17 et 18 ;

⁹ *Notaires c. Génier*, 2019 QCTP 79 (CanLII), par. 27 ;

¹⁰ *Audioprothésistes c. Gougeon*, 2021 QCTP 84 (CanLII);

¹¹ Op. cit., note 3;

2022-10-02(A)

PAGE : 7

CONDAMNE l'intimée au paiement de tous les déboursés ;

ACCORDE à l'intimée un délai de paiement de 12 mois pour acquitter le montant de l'amende et des déboursés, calculé à compter du 31^e jour suivant la signification de la présente décision.

Me Patrick de Niverville, avocat
Président

Mme Sultana Chichester, courtier en
assurance de dommages des particuliers
Membre

M. François Bouchard, agent en assurance de
dommages
Membre

Me Camille Tremblay-Pelchat assistée de Me Valérie Déziel
Procureures de la partie plaignante

Me Julie Pamerleau
Procureure de la partie intimée

Date d'audience : 13 février 2023 (par visioconférence)

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Protection des dépôts
 - 5.7 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis relatif à l'application de la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Assurance de dommages 2023* (la « Ligne directrice »)

Publié pour la première fois le 1^{er} décembre 2022; révisé le 26 janvier, le 16 mars et le 20 avril 2023.

Le 21 juillet 2022, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a publié à son bulletin la version finale de la Ligne directrice qui a pris effet le 1^{er} janvier 2023. Depuis cette publication, l'Autorité a constaté que certains éléments de celle-ci pouvaient présenter des difficultés d'interprétation ou d'application.

Le présent avis a pour objectif d'apporter des clarifications ou de présenter des mesures d'ajustement aux assureurs, afin que ces derniers soient en mesure de compléter le calcul du TCM selon les attentes de l'Autorité.

Clarifications et mesures d'ajustements

1. **Risque d'assurance – Calcul de la couverture non expirée pour les contrats d'assurance émis**
Date de publication : 1^{er} décembre 2022
Prise d'effet : 1^{er} janvier 2023

Contrats d'assurance visés

Les formules de calcul de la couverture non expirée pour les contrats d'assurance émis, décrites à la section 3.3.2 de la Ligne directrice, semblent laisser place à interprétation quant à savoir si tous les contrats d'assurance émis et comptabilisés en application des paragraphes 25 à 28 de la norme IFRS 17 sont inclus dans le calcul.

Clarification de l'Autorité

L'Autorité confirme que seuls les contrats comptabilisés par l'application des sections a) ou b) du paragraphe 25 de la norme IFRS 17 doivent être inclus lors du calcul de la couverture non expirée pour les contrats d'assurance émis. Ainsi, les primes à recevoir (selon la méthode de la répartition des primes) ou les flux de trésorerie futurs (selon la méthode générale d'évaluation) des contrats déficitaires comptabilisés selon la section c) du paragraphe 25 ne doivent pas être pris en compte dans ce calcul.

Veillez noter que cette précision ne vise que la section 3.3.2 de la Ligne directrice. Ainsi, l'ensemble des contrats comptabilisés selon la norme IFRS 17 doivent être pris en considération pour les exigences décrites dans les autres sections de la Ligne directrice.

2. **Risque d'assurance – Calcul de la couverture non expirée pour les contrats de réassurance émis**
Date de publication : 26 janvier 2023
Prise d'effet : 1^{er} janvier 2023

Flux de trésorerie comptabilisés

L'Autorité note que les formules de calcul de la couverture non expirée pour les contrats de réassurance émis, décrites à la section 3.3.2 de la Ligne directrice, ne précisent pas les flux de trésorerie à comptabiliser.

Clarification de l'Autorité

Les flux de trésorerie à comptabiliser pour le calcul de la couverture non expirée au titre des contrats de réassurance émis sont les flux de trésorerie induits par tous les contrats d'assurance sous-jacents qui tombent dans le périmètre du contrat, même s'ils n'ont pas encore été émis. Par conséquent, les flux de trésorerie futurs (selon la méthode générale d'évaluation) ou les primes à recevoir, qu'il s'agisse de primes échues ou non échues, incluant les primes échelonnées (selon la méthode de la répartition des primes) au titre des contrats d'assurance sous-jacents doivent être pris en compte dans ce calcul.

3. Risque d'assurance – Mécanismes d'atténuation et de transfert de risque - réassurances

Date de publication : 16 mars 2023

Prise d'effet : 1^{er} janvier 2023

Ententes de façade pour des captives

L'Autorité constate que des ententes de façade pour des captives pourraient ne pas être pas comptabilisées selon les dispositions de la norme IFRS 17.

Une entente de façade pour une captive s'entend de tout contrat d'assurance conclu avec un titulaire de police, puis entièrement cédé par l'assureur à une entité du même groupe que celui du titulaire de police. Dans sa section 3.4, la Ligne directrice établit que ce type d'entente est assujéti aux mécanismes d'atténuation et de transfert de risque pour la réassurance non agréée. Ces mécanismes sont basés sur une comptabilité utilisant le cadre de présentation comptable de la norme IFRS 17.

Par conséquent, lorsqu'ils remplissent le relevé TCM, les assureurs doivent déclarer, dans le tableau relatif à la réassurance non agréée (page 40.11 du relevé), l'ensemble des ententes de réassurance détenue auprès d'assureurs non agréés, y compris les ententes de façade pour des captives.

4. Risque d'assurance – Calcul de la couverture non expirée pour les contrats d'assurance émis

Date de publication : 20 avril 2023

Prise d'effet : 1^{er} janvier 2023

Solde non amorti des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance

Des représentants des assureurs de dommages ont communiqué avec l'Autorité dans le but d'obtenir des clarifications sur la notion de solde non amorti des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance qui est définie dans la note de bas de page 18, puis utilisée dans le calcul de la marge pour la couverture non expirée au titre des contrats d'assurance émis, évaluée selon la méthode générale d'évaluation (MGE) ou la méthode de répartition des primes (MRP), à la section 3.3.2.1 de la Ligne directrice.

Clarification de l'Autorité

L'Autorité précise que si les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance ne sont pas comptabilisés en charges, conformément au paragraphe 59 (a) de la norme IFRS 17, alors le solde des flux de trésorerie non amortis liés aux frais d'acquisition d'assurance à la fin d'une période de déclaration devra être obtenu selon l'une ou l'autre des méthodes ci-dessous.

Si la méthode générale d'évaluation (MGE) est utilisée :

- Considérer les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance attribués au groupe de contrats aux fins du calcul de la marge sur service contractuel (MSC) ou de l'élément de perte à la date de la comptabilisation initiale,

- soustraire la partie des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance qui a été amortie selon le paragraphe B125 de la norme IFRS 17.

Si la méthode de répartition de la prime (MRP) est utilisée :

- considérer les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance payés au moment de la comptabilisation initiale du groupe de contrats,
- ajouter tout montant résultant de la décomptabilisation d'un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, en application du paragraphe 28C de la norme IFRS 17,
- ajouter le montant cumulé des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance payés après la date de comptabilisation initiale,
- soustraire la partie des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance qui a été amortie selon le paragraphe B125 de la norme IFRS 17.

Le solde non amorti des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance ne peut être négatif.

5. Risque d'assurance – Calcul de la couverture non expirée et des primes associées à la couverture non expirée pour les contrats de réassurance détenus

Date de publication : 20 avril 2023

Prise d'effet : 1^{er} janvier 2023

Commission de réassurance non amortie

Des représentants des assureurs de dommages ont signifié à l'Autorité qu'ils constataient des divergences entre la définition de la notion de commission de réassurance non amortie fournie à la section 3.3.2.2 et celle de la note de bas de page 37, à la section 3.4.2.1 de la Ligne directrice.

Clarification de l'Autorité

Par le présent avis, l'Autorité précise que la définition de la notion de commission de réassurance non amorties qui doit être utilisée, pour les calculs de la couverture non expirée et des primes associées à la couverture non expirée pour les contrats de réassurance détenus, est celle prévue à la section 3.3.2.2 de la Ligne directrice. La note de bas de page 37, à la section 3.4.2.1 de la Ligne directrice, ne doit pas être prise en compte.

Pour toute question, veuillez communiquer avec M. Zinsou Ruffin Adja (ZinsouRuffin.Adja@lautorite.qc.ca).

Luc Naud
Directeur de l'encadrement du capital et des liquidités

Le 20 avril 2023

Avis relatif à l'application de la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Organismes d'autoréglementation 2023* (la « *Ligne directrice* »)

Publié pour la première fois le 1^{er} décembre 2022; révisé le 26 janvier, le 16 mars 2023 et le 20 avril 2023.

Le 21 juillet 2022, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a publié à son bulletin la version finale de la Ligne directrice qui a pris effet le 1^{er} janvier 2023. Depuis cette publication, l'Autorité a constaté que certains éléments de celle-ci pouvaient présenter des difficultés d'interprétation ou d'application.

Le présent avis a pour objectif d'apporter des clarifications ou de présenter des mesures d'ajustement aux organismes d'autoréglementation, afin que ces derniers soient en mesure de compléter le calcul du TCM selon les attentes de l'Autorité.

Clarifications et mesures d'ajustements

1. **Risque d'assurance – Calcul de la couverture non expirée pour les contrats d'assurance émis**
Date de publication : 1^{er} décembre 2022
Prise d'effet : 1^{er} janvier 2023

Contrats d'assurance visés

Les formules de calcul de la couverture non expirée pour les contrats d'assurance émis, décrites à la section 4.2.2 de la Ligne directrice, semblent laisser place à interprétation quant à savoir si tous les contrats d'assurance émis et comptabilisés en application des paragraphes 25 à 28 de la norme IFRS 17 sont inclus dans le calcul.

Clarification de l'Autorité

L'Autorité confirme que seuls les contrats comptabilisés par l'application des sections a) ou b) du paragraphe 25 de la norme IFRS 17 doivent être inclus lors du calcul de la couverture non expirée pour les contrats d'assurance émis. Ainsi, les primes à recevoir (selon la méthode de la répartition des primes) ou les flux de trésorerie futurs (selon la méthode générale d'évaluation) des contrats déficitaires comptabilisés selon la section c) du paragraphe 25 ne doivent pas être pris en compte dans ce calcul.

Veillez noter que cette précision ne vise que la section 4.2.2 de la Ligne directrice. Ainsi, l'ensemble des contrats comptabilisés selon la norme IFRS 17 doivent être pris en considération pour les exigences décrites dans les autres sections de la Ligne directrice.

2. **Risque d'assurance – Calcul de la couverture non expirée pour les contrats de réassurance émis**
Date de publication : 26 janvier 2023
Prise d'effet : 1^{er} janvier 2023

Flux de trésorerie comptabilisés

L'Autorité note que les formules de calcul de la couverture non expirée pour les contrats de réassurance émis, décrites à la section 4.2.2 de la Ligne directrice, ne précisent pas les flux de trésorerie à comptabiliser.

Clarification de l'Autorité

Les flux de trésorerie à comptabiliser pour le calcul de la couverture non expirée au titre des contrats de réassurance émis sont les flux de trésorerie induits par tous les contrats d'assurance sous-jacents qui

tombent dans le périmètre du contrat, même s'ils n'ont pas encore été émis. Par conséquent, les flux de trésorerie futurs (selon la méthode générale d'évaluation) ou les primes à recevoir, qu'il s'agisse de primes échues ou non échues, incluant les primes échelonnées (selon la méthode de la répartition des primes) au titre des contrats d'assurance sous-jacents doivent être pris en compte dans ce calcul.

3. Risque d'assurance – Mécanismes d'atténuation et de transfert de risque - réassurances

Date de publication : 16 mars 2023

Prise d'effet : 1^{er} janvier 2023

Ententes de façade pour des captives

L'Autorité constate que des ententes de façade pour des captives pourraient ne pas être pas comptabilisées selon les dispositions de la norme IFRS 17.

Une entente de façade pour une captive s'entend de tout contrat d'assurance conclu avec un titulaire de police, puis entièrement cédé par l'assureur à une entité du même groupe que celui du titulaire de police. Dans sa section 4.3, la Ligne directrice établit que ce type d'entente est assujéti aux mécanismes d'atténuation et de transfert de risque pour la réassurance non agréée. Ces mécanismes sont basés sur une comptabilité utilisant le cadre de présentation comptable de la norme IFRS 17.

Par conséquent, lorsqu'ils remplissent le relevé TCM, les organismes d'autoréglementation doivent déclarer, dans le tableau relatif à la réassurance non agréée (page 40.11 du relevé), l'ensemble des ententes de réassurance détenue auprès d'assureurs non agréés, y compris les ententes de façade pour des captives.

4. Risque d'assurance – Calcul de la couverture non expirée pour les contrats d'assurance émis

Date de publication : 20 avril 2023

Prise d'effet : 1^{er} janvier 2023

Solde non amorti des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance

Des représentants des assureurs de dommages ont communiqué avec l'Autorité dans le but d'obtenir des clarifications sur la notion de solde non amorti des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance qui est définie dans la note de bas de page 13, puis utilisée dans le calcul de la marge pour la couverture non expirée au titre des contrats d'assurance émis, évaluée selon la méthode générale d'évaluation (MGE) ou la méthode de répartition des primes (MRP), à la section 4.2.2.1 de la Ligne directrice.

Clarification de l'Autorité

L'Autorité précise que si les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance ne sont pas comptabilisés en charges, conformément au paragraphe 59 (a) de la norme IFRS 17, alors le solde des flux de trésorerie non amortis liés aux frais d'acquisition d'assurance à la fin d'une période de déclaration devra être obtenu selon l'une ou l'autre des méthodes ci-dessous.

Si la méthode générale d'évaluation (MGE) est utilisée :

- Considérer les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance attribués au groupe de contrats aux fins du calcul de la marge sur service contractuel (MSC) ou de l'élément de perte à la date de la comptabilisation initiale,
- soustraire la partie des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance qui a été amortie selon le paragraphe B125 de la norme IFRS 17.

Si la méthode de répartition de la prime (MRP) est utilisée :

- considérer les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance payés au moment de la comptabilisation initiale du groupe de contrats,
- ajouter tout montant résultant de la décomptabilisation d'un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, en application du paragraphe 28C de la norme IFRS 17,
- ajouter le montant cumulé des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance payés après la date de comptabilisation initiale,
- soustraire la partie des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance qui a été amortie selon le paragraphe B125 de la norme IFRS 17.

Le solde non amorti des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance ne peut être négatif.

5. Risque d'assurance – Calcul de la couverture non expirée et des primes associées à la couverture non expirée pour les contrats de réassurance détenus

Date de publication : 20 avril 2023

Prise d'effet : 1^{er} janvier 2023

Commission de réassurance non amortie

Des représentants des assureurs de dommages ont signifié à l'Autorité qu'ils constataient des divergences entre la définition de la notion de commission de réassurance non amortie fournie à la section 4.2.2.2 et celle de la note de bas de page 31, à la section 4.3.2.1 de la Ligne directrice.

Clarification de l'Autorité

Par le présent avis, l'Autorité précise que la définition de la notion de commission de réassurance non amorties qui doit être utilisée, pour les calculs de la couverture non expirée et des primes associées à la couverture non expirée pour les contrats de réassurance détenus, est celle prévue à la section 4.2.2.2 de la Ligne directrice. La note de bas de page 31, à la section 4.3.2.1 de la Ligne directrice, ne doit pas être prise en compte.

Pour toute question, veuillez communiquer avec M. Zinsou Ruffin Adja (ZinsouRuffin.Adja@lautorite.qc.ca).

Luc Naud
Directeur de l'encadrement du capital et des liquidités

Le 20 avril 2023

Avis relatif à l'application de la Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Unions réciproques 2023 (la « Ligne directrice »)

Publié pour la première fois le 1^{er} décembre 2022; révisé le 26 janvier, le 16 mars 2023 et le 20 avril 2023.

Le 21 juillet 2022, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a publié à son bulletin la version finale de la Ligne directrice qui prendra effet le 1^{er} janvier 2023. Depuis cette publication, l'Autorité a constaté que certains éléments de celle-ci pouvaient présenter des difficultés d'interprétation ou d'application.

Le présent avis a pour objectif d'apporter des clarifications ou de présenter des mesures d'ajustement aux unions réciproques, afin que ces dernières soient en mesure de compléter le calcul du TCM selon les attentes de l'Autorité.

Clarifications et mesures d'ajustements

1. **Risque d'assurance – Calcul de la couverture non expirée pour les contrats d'assurance émis**
Date de publication : 1^{er} décembre 2022
Prise d'effet : 1^{er} janvier 2023

Contrats d'assurance visés

Les formules de calcul de la couverture non expirée pour les contrats d'assurance émis, décrites à la section 4.3.2 de la Ligne directrice, semblent laisser place à interprétation quant à savoir si tous les contrats d'assurance émis et comptabilisés en application des paragraphes 25 à 28 de la norme IFRS 17 sont inclus dans le calcul.

Clarification de l'Autorité

L'Autorité confirme que seuls les contrats comptabilisés par l'application des sections a) ou b) du paragraphe 25 de la norme IFRS 17 doivent être inclus lors du calcul de la couverture non expirée pour les contrats d'assurance émis. Ainsi, les primes à recevoir (selon la méthode de la répartition des primes) ou les flux de trésorerie futurs (selon la méthode générale d'évaluation) des contrats déficitaires comptabilisés selon la section c) du paragraphe 25 ne doivent pas être pris en compte dans ce calcul.

Veillez noter que cette précision ne vise que la section 4.3.2 de la Ligne directrice. Ainsi, l'ensemble des contrats comptabilisés selon la norme IFRS 17 doivent être pris en considération pour les exigences décrites dans les autres sections de la Ligne directrice.

2. **Risque d'assurance – Calcul de la couverture non expirée pour les contrats de réassurance émis**
Date de publication : 26 janvier 2023
Prise d'effet : 1^{er} janvier 2023

Flux de trésorerie comptabilisés

L'Autorité note que les formules de calcul de la couverture non expirée pour les contrats de réassurance émis, décrites à la section 4.3.2 de la Ligne directrice, ne précisent pas les flux de trésorerie à comptabiliser.

Clarification de l'Autorité

Les flux de trésorerie à comptabiliser pour le calcul de la couverture non expirée au titre des contrats de réassurance émis sont les flux de trésorerie induits par tous les contrats d'assurance sous-jacents qui

tombent dans le périmètre du contrat, même s'ils n'ont pas encore été émis. Par conséquent, les flux de trésorerie futurs (selon la méthode générale d'évaluation) ou les primes à recevoir, qu'il s'agisse de primes échues ou non échues, incluant les primes échelonnées (selon la méthode de la répartition des primes) au titre des contrats d'assurance sous-jacents doivent être pris en compte dans ce calcul.

3. Risque d'assurance – Mécanismes d'atténuation et de transfert de risque - réassurances

Date de publication : 16 mars 2023

Prise d'effet : 1^{er} janvier 2023

Ententes de façade pour des captives

L'Autorité constate que des ententes de façade pour des captives pourraient ne pas être pas comptabilisées selon les dispositions de la norme IFRS 17.

Une entente de façade pour une captive s'entend de tout contrat d'assurance conclu avec un titulaire de police, puis entièrement cédé par l'assureur à une entité du même groupe que celui du titulaire de police. Dans sa section 4.4, la Ligne directrice établit que ce type d'entente est assujéti aux mécanismes d'atténuation et de transfert de risque pour la réassurance non agréée. Ces mécanismes sont basés sur une comptabilité utilisant le cadre de présentation comptable de la norme IFRS 17.

Par conséquent, lorsqu'ils remplissent le relevé TCM, les unions réciproques doivent déclarer, dans le tableau relatif à la réassurance non agréée (page 40.11 du relevé), l'ensemble des ententes de réassurance détenue auprès d'assureurs non agréés, y compris les ententes de façade pour des captives.

4. Risque d'assurance – Calcul de la couverture non expirée pour les contrats d'assurance émis

Date de publication : 20 avril 2023

Prise d'effet : 1^{er} janvier 2023

Solde non amorti des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance

Des représentants des assureurs de dommages ont communiqué avec l'Autorité dans le but d'obtenir des clarifications sur la notion de solde non amorti des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance qui est définie dans la note de bas de page 15, puis utilisée dans le calcul de la marge pour la couverture non expirée au titre des contrats d'assurance émis, évaluée selon la méthode générale d'évaluation (MGE) ou la méthode de répartition des primes (MRP), à la section 4.3.2.1 de la Ligne directrice.

Clarification de l'Autorité

L'Autorité précise que si les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance ne sont pas comptabilisés en charges, conformément au paragraphe 59 (a) de la norme IFRS 17, alors le solde des flux de trésorerie non amortis liés aux frais d'acquisition d'assurance à la fin d'une période de déclaration devra être obtenu selon l'une ou l'autre des méthodes ci-dessous.

Si la méthode générale d'évaluation (MGE) est utilisée :

- Considérer les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance attribués au groupe de contrats aux fins du calcul de la marge sur service contractuel (MSC) ou de l'élément de perte à la date de la comptabilisation initiale,
- soustraire la partie des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance qui a été amortie selon le paragraphe B125 de la norme IFRS 17.

Si la méthode de répartition de la prime (MRP) est utilisée :

- considérer les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance payés au moment de la comptabilisation initiale du groupe de contrats,
- ajouter tout montant résultant de la décomptabilisation d'un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, en application du paragraphe 28C de la norme IFRS 17,
- ajouter le montant cumulé des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance payés après la date de comptabilisation initiale,
- soustraire la partie des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance qui a été amortie selon le paragraphe B125 de la norme IFRS 17.

Le solde non amorti des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance ne peut être négatif.

5. Risque d'assurance – Calcul de la couverture non expirée et des primes associées à la couverture non expirée pour les contrats de réassurance détenus

Date de publication : 20 avril 2023

Prise d'effet : 1^{er} janvier 2023

Commission de réassurance non amortie

Des représentants des assureurs de dommages ont signifié à l'Autorité qu'ils constataient des divergences entre la définition de la notion de commission de réassurance non amortie fournie à la section 4.3.2.2 et celle de la note de bas de page 32, à la section 4.4.2.1 de la Ligne directrice.

Clarification de l'Autorité

Par le présent avis, l'Autorité précise que la définition de la notion de commission de réassurance non amorties qui doit être utilisée, pour les calculs de la couverture non expirée et des primes associées à la couverture non expirée pour les contrats de réassurance détenus, est celle prévue à la section 4.3.2.2 de la Ligne directrice. La note de bas de page 32, à la section 4.4.2.1 de la Ligne directrice, ne doit pas être prise en compte.

Pour toute question, veuillez communiquer avec M. Zinsou Ruffin Adja (ZinsouRuffin.Adja@lautorite.qc.ca).

Luc Naud
Directeur de l'encadrement du capital et des liquidités

Le 20 avril 2023

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

5.2.1 Consultation

Aucune information.

5.2.2 Publication

DÉCISION N° 2023-PDG-0010

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts

Vu le pouvoir de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») de prendre le *Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* (le « Règlement »), conformément aux paragraphes *f*, *p* et *t* de l'article 43 de la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts*, RLRQ, c. I-13.2.2 (la « LIDPD »);

Vu le pouvoir de l'Autorité prévu à la LIDPD, de prendre un règlement, qui appartient exclusivement à son président-directeur général, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la publication pour consultation au Bulletin de l'Autorité le 12 janvier 2023 [(2023) B.A.M.F., vol. 20, n° 1, section 5.2] du projet de Règlement accompagné de l'avis prévu à l'article 10 de la *Loi sur les règlements*, RLRQ, c. R-18.1, conformément au troisième alinéa de l'article 45 de la LIDPD;

Vu l'obligation de soumettre un règlement pris en vertu de l'article 43 de la LIDPD au ministre des Finances (le « Ministre »), qui peut l'approuver avec ou sans modification, conformément au premier alinéa de l'article 45 de la LIDPD;

Vu le projet de Règlement présenté par la Direction principale de l'encadrement et de la résolution ainsi que la recommandation du surintendant des institutions financières de prendre le Règlement et d'autoriser sa transmission au Ministre pour approbation;

En conséquence :

L'Autorité prend le *Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts*, dans ses versions française et anglaise, dont les textes sont annexés à la présente décision, et en autorise la transmission au Ministre pour approbation.

Fait le 15 mars 2023.

Louis Morisset
Président-directeur général

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts¹

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie, en versions française et anglaise, le règlement suivant :

- *Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts.*

Avis de publication

Le règlement a été pris par l'Autorité le 15 mars 2023, a reçu l'approbation ministérielle requise et entrera en vigueur le **30 avril 2023**.

L'arrêté ministériel approuvant le règlement a été publié dans la Gazette officielle du Québec, en date du 26 avril 2023 et est reproduit ci-dessous.

Le 27 avril 2023

¹ Diffusion autorisée par Les Publications du Québec.

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Est édicté le Règlement sur des conditions de salubrité temporaires des lieux d'élevage d'oiseaux pour prévenir la propagation du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène.

Québec, le 12 avril 2023

*Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation,*
ANDRÉ LAMONTAGNE

Règlement sur des conditions de salubrité temporaires des lieux d'élevage d'oiseaux pour prévenir la propagation du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène

Loi sur la protection sanitaire des animaux
(chapitre P-42)

1. Le présent règlement vise à fixer des conditions temporaires de salubrité des lieux d'élevage d'oiseaux, tel que ce terme est défini à l'article 2 du Règlement sur les conditions de salubrité des lieux de garde d'oiseaux captifs (chapitre P-42, r.4), afin de diminuer le risque de propagation du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène entre ces élevages.

Sont notamment soumis à l'application du présent règlement les petits élevages de volailles pour des fins de consommation personnelle.

2. Il est interdit de rassembler dans un lieu d'élevage, pour des fins de vente ou d'échange ou pour celles d'un concours, d'une exposition ou d'une foire, des oiseaux provenant d'élevages différents.

Il est également interdit d'amener ou de faire amener des oiseaux dans un lieu de rassemblement d'oiseaux pour l'une des fins visées au premier alinéa.

3. Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Il cesse d'avoir effet le 30 novembre 2023.

79636

A.M., 2023-03

Arrêté numéro I-13.2.2-2023-03 du ministre des Finances en date du 6 avril 2023

Loi sur les institutions de dépôts
et la protection des dépôts
(chapitre I-13.2.2)

CONCERNANT le Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts

VU QUE les paragraphes *f*, *p* et *t* de l'article 43 de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts (chapitre I-13.2.2) prévoient qu'en outre des pouvoirs de réglementation qui lui sont conférés par cette loi, l'Autorité des marchés financiers peut faire des règlements pour déterminer les taux de prime pour la garantie visée à l'article 34 de cette loi, les modalités de paiement de la prime et le taux de l'intérêt exigible lorsqu'une prime est en souffrance, prescrire les cas dans lesquels un dépôt fait par une personne dans une institution ou dans une banque peut être considéré, pour les fins de cette loi, distinct de tout autre dépôt fait par la même personne dans la même institution ou dans la même banque et prescrire toute formule qu'elle juge appropriée pour l'application de cette loi;

VU QUE le l'article 45 de cette loi prévoit notamment qu'un règlement pris par l'Autorité des marchés financiers en application de cette loi est soumis à l'approbation du ministre des Finances qui peut l'approuver avec ou sans modification, qu'un tel règlement ne peut être soumis pour approbation avant l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de sa publication à titre de projet dans le Bulletin de l'Autorité des marchés financiers et qu'il entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à toute autre date ultérieure qui y est déterminée;

VU QUE le projet de règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts a été publié au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 20, n° 1 du 12 janvier 2023;

VU QUE l'Autorité des marchés financiers a adopté, par la décision n° 2023-PDG-0010 du 15 mars 2023, le Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts;

VU QU'IL y a lieu d'approuver ce règlement sans modification;

EN CONSÉQUENCE, le ministre des Finances approuve sans modification le Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts dont le texte est annexé au présent arrêté.

Le 6 avril 2023

Le ministre des Finances,
ERIC GIRARD

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts

Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts (chapitre I-13.2.2, a. 43, par. *f, p* et *t*)

1. L'article 9 du Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts (chapitre I-13.2.2, r. 1) est modifié par l'ajout, à la fin du paragraphe 1°, du sous-paragraphe suivant :

«*f*) un compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété;».

2. L'article 9.1 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de «*e*» par «*e* et *f*».

3. L'article 9.2 de ce règlement est remplacé par le suivant :

«**9.2.** Les droits de chacun des bénéficiaires de la fiducie ou de chacune des personnes dont les biens sont administrés dans tout dépôt fait conformément au paragraphe 2° de l'article 9 sont réputés être des dépôts d'argent et être distincts les uns des autres.».

4. L'article 11.1 de ce règlement est modifié :

1° par la suppression, dans ce qui précède le paragraphe 1°, de «*e*n vertu de l'article 40.2.1 de la Loi»;

2° par l'ajout, à la fin, du paragraphe suivant :

«3° le dépôt d'argent en devises étrangères doit être calculé en dollars canadiens conformément au taux de change publié au 30 avril ou, s'il n'est pas publié à cette date, immédiatement avant cette date par la Banque du Canada ou, si aucune publication n'est faite par celle-ci, par l'institution de dépôts autorisée.».

5. Le présent règlement entre en vigueur le 30 avril 2023.

79633

A.M., 2023

Arrêté numéro 2023-13 de la ministre des Transports et de la Mobilité durable en date du 15 avril 2023

Code de la sécurité routière (chapitre C-24.2, a. 633.2)

CONCERNANT la suspension de l'obligation de munir de rétroviseurs extérieurs certains véhicules automobiles équipés d'un système de caméras vidéo et de moniteurs

LA MINISTRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE,

VU l'article 633.2 du Code de la sécurité routière (chapitre C-24.2), suivant lequel le ministre des Transports peut, par arrêté, après consultation de la Société de l'assurance automobile du Québec, suspendre, pour la période qu'il indique, l'application d'une disposition de ce code ou de ses règlements, s'il estime que la mesure est d'intérêt public et n'est pas susceptible de compromettre la sécurité routière;

VU que cet article prévoit aussi que le ministre peut prescrire, pour se prévaloir de cette exemption, toute règle dont il estime qu'elle assure une sécurité équivalente;

VU que cet article prévoit que l'obligation de publication prévue à l'article 8 de la Loi sur les règlements (chapitre R-18.1) ne s'applique pas à un arrêté pris en vertu de cet article 633.2;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 9 de la Loi sur la sécurité automobile (L.C. 1993, c. 16), le ministre des Transports du Canada peut, par arrêté, pour une période et aux conditions qui y sont précisées, dispenser une entreprise de se conformer aux normes réglementaires applicables à un modèle de véhicule qu'elle fabrique ou importe, pourvu que l'entreprise en fasse la demande, conformément aux règlements, et qu'il juge que la dispense favoriserait le développement soit de dispositifs de sécurité équivalents ou supérieurs à ceux qui sont conformes aux normes réglementaires, soit de nouveaux types de véhicules, de technologies, de dispositifs ou de pièces de véhicules;

Regulation to amend the Regulation respecting the application of the Deposit Institutions and Deposit Protection Act¹

The Autorité des marchés financiers (the "AMF" or the "Authority") is publishing, in English and French, the following Regulation:

- *Regulation to amend the Regulation respecting the application of the Deposit Institutions and Deposit Protection Act.*

Notice of publication

The Regulation, which was made by the AMF on March 15, 2023, received ministerial approval as required and will come into force on **April 30, 2023**.

The Ministerial Order approving the Regulation was published in the Gazette officielle du Québec dated April 26, 2023 and is also published hereunder.

April 27, 2023

¹ Publication authorized by *Les Publications du Québec*.

Regulations and other Acts

M.O., 2023-03

Order number I-13.2.2-2023-03 of the Minister of Finance dated 6 April 2023

Deposit Institutions and Deposit Protection Act
(chapter I-13.2.2)

CONCERNING Regulation to amend the Regulation respecting the application of the Deposit Institutions and Deposit Protection Act

WHEREAS that paragraphs (f), (p) and (t) of section 43 of the Deposit Institutions and Deposit Protection Act (chapter I-13.2.2) provide that, in addition to the regulatory powers assigned to it by this Act, the *Autorité des marchés financiers* may make regulations for determining the rates of premiums for the guarantee contemplated in section 34 of this Act, the modalities of payment of the premium and the rate of interest exigible when a premium is overdue, prescribing the cases in which a deposit made by a person with an institution or with a bank may be considered, for the purposes of this Act, as separate from any other deposit made by the same person with the same institution or with the same bank and prescribing any form which it deems appropriate for the application of this Act;

WHEREAS section 45 of such Act provides that a regulation of the *Autorité des marchés financiers* under this Act must be submitted for approval to the Minister of Finance who may approve it with or without amendment, that such regulation may not be submitted for approval before the expiry of 30 days after its publication as a draft and that such regulation comes into force on the date of its publication in the *Gazette officielle du Québec* or on any later date determined in this regulation;

WHEREAS the draft Regulation to amend the Regulation respecting the application of the Deposit Institutions and Deposit Protection Act was published in the *Bulletin de l'Autorité des marchés financiers*, volume 20, no. 1 of January 12, 2023;

WHEREAS on March 15, 2023, by the decision no. 2023-PDG-0010, the *Autorité des marchés financiers* made Regulation to amend the Regulation respecting the application of the Deposit Institutions and Deposit Protection Act;

WHEREAS there is cause to approve this regulation without amendment;

CONSEQUENTLY, the Minister of Finance approves without amendment Regulation to amend the Regulation respecting the application of the Deposit Institutions and Deposit Protection Act appended hereto.

6 April 2023

ERIC GIRARD
Minister of Finance

Regulation to amend the Regulation respecting the application of the Deposit Institutions and Deposit Protection Act

Deposit Institutions and Deposit Protection Act
(chapter I-13.2.2, s. 43, pars. (f), (p) and (t))

1. Section 9 of the Regulation respecting the application of the Deposit Institutions and Deposit Protection Act (chapter I-13.2.2, r. 1) is amended by adding the following subparagraph at the end of paragraph 1:

“(f) a tax-free first home savings account;”

2. Section 9.1 of the Regulation is amended by replacing “ and e” by “, e and f” in the first paragraph.

3. Section 9.2 of the Regulation is replaced by the following:

“**9.2.** The rights of each beneficiary of the trust or each person whose property is administered in any deposit made in accordance with paragraph 2 of section 9 are deemed to be deposits of money and to be separate from each other.”

4. Section 11.1 of the Regulation is amended:

(1) by deleting “under section 40.2.1 of the Act” in the introductory clause;

(2) by adding the following paragraph at the end:

“(3) any deposit of money in a foreign currency must be determined in Canadian dollars in accordance with the exchange rate published on 30 April or, if such rate is not published on that date, immediately before that date by the Bank of Canada or, if there is no such publication by the Bank of Canada, by the authorized deposit institution.”

5. This Regulation comes into force on 30 April 2023.
106218

M.O., 2023

Order 2023-13 of the Minister of Transport and Sustainable Mobility dated 15 April 2023

Highway Safety Code
(chapter C-24.2, s. 633.2)

Suspension of the requirement to equip with exterior rear-view mirrors certain motor vehicles equipped with a video camera and monitor system

THE MINISTER OF TRANSPORT AND SUSTAINABLE MOBILITY,

CONSIDERING section 633.2 of the Highway Safety Code (chapter C-24.2), which provides that the Minister of Transport may, by order and after consultation with the Société de l'assurance automobile du Québec, suspend the application of a provision of the Code or the regulations for the period specified by the Minister if the Minister considers that it is in the interest of the public and is not likely to compromise highway safety;

CONSIDERING that section 633.2 of the Code also provides that the Minister may prescribe any rule, applicable when using the exemption, that ensures an equivalent level of safety in the Minister's opinion;

CONSIDERING that section 633.2 of the Code provides that the publication requirement set out in section 8 of the Regulations Act (chapter R-18.1) does not apply to an order made under section 633.2;

CONSIDERING that, in accordance with section 9 of the Motor Vehicle Safety Act (S.C. 1993, c. 16), on application by a company as provided for in the regulations, the Minister of Transport of Canada may, by order, grant an exemption for a specified period, in accordance with any conditions specified in the order, for any model of vehicle manufactured or imported by the company from conformity with any prescribed standard if the exemption from that standard would, in the opinion of the Minister, promote the development of new safety features that are equivalent to or superior to those that conform to prescribed standards or new kinds of vehicles, technologies, vehicle systems or components;

CONSIDERING that the Minister of Transport of Canada granted such an exemption to Volvo Group Canada inc. on 4 November 2021 and to Nova Bus inc. on 30 March

2022, and that the exemption allows them to replace the exterior rear-view mirrors on certain vehicle models by a video camera and monitor system;

CONSIDERING that section 262 of the Highway Safety Code provides that every motor vehicle, other than a motorcycle or moped, must be equipped with interior and exterior rear-view mirrors on the conditions prescribed therein;

CONSIDERING that section 59 of the Regulation respecting road vehicles adapted for the transportation of handicapped persons (chapter C-24.2, r. 51) provides that a bus or minibus used for the transportation of handicapped persons must have an interior rear-view mirror and 2 exterior rear-view mirrors;

CONSIDERING that it is advisable to suspend the application of the first, second and third paragraphs of section 262 of the Highway Safety Code and the first paragraph of section 59 of the Regulation respecting road vehicles adapted for the transportation of handicapped persons with regard to the requirement that a motor vehicle, other than a motorcycle or moped, be equipped with exterior rear-view mirrors, provided in particular that the vehicle is equipped with a video camera and monitor system instead of exterior rear-view mirrors and that it is subject to an exemption granted under section 9 of the Motor Vehicle Safety Act to the company that manufactured or imported the vehicle;

CONSIDERING that the Minister of Transport and Sustainable Mobility considers that the suspension of the application of the first, second and third paragraphs of section 262 of the Highway Safety Code and the first paragraph of section 59 of the Regulation respecting road vehicles adapted for the transportation of handicapped persons is in the interest of the public and is not likely to compromise highway safety;

CONSIDERING that the Minister is of the opinion that the prescribed rules, applicable when using the exemption, ensure an equivalent level of safety;

CONSIDERING that the Société de l'assurance automobile du Québec has been consulted;

ORDERS AS FOLLOWS:

1. The application of the first and second paragraphs of section 262 of the Highway Safety Code (chapter C-24.2) and the first paragraph of section 59 of the Regulation respecting road vehicles adapted for the transportation of handicapped persons (chapter C-24.2, r. 51) is suspended with regard to the requirement that a motor vehicle, other

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 PROTECTION DES DÉPÔTS

Aucune information.

5.7 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

6.4.1 Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.13 RVM

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
37 CAPITAL INC.	2023-IC-1023893	2023-04-12	400,00 \$

6.4.2 Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les*

valeurs mobilières. (274.1 Loi sur les valeurs mobilières et 271.14 et 271.15 Règlement sur les valeurs mobilières (« RVM »)).

271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
ALEXANDRE, PIERRE	FORAGE ORBIT GARANT INC.	20230000036-1	2023-04-20	1 100,00 \$
BEATY, ROSS J.	INNERGEX ENERGIE RENOUVELABLE INC.	20230000037-1	2023-04-20	2 500,00 \$
BOUDREAU, RICHARD	RESSOURCES AUXICO CANADA INC.	20230000038-1	2023-04-20	5 000,00 \$
GAUTHIER, PIERRE	RESSOURCES AUXICO CANADA INC.	20230000035-1	2023-04-20	400,00 \$
GOULET, GUY	METAUX GENIUS INC.	20230000046-1	2023-04-20	100,00 \$
HOELTING, PAUL	TFI INTERNATIONAL INC.	20230000043-1	2023-04-20	5 000,00 \$
HUSSEY, JOSEPH JEFFREY	BRUNSWICK EXPLORATION INC.	20230000041-1	2023-04-20	100,00 \$
LECLAIRE, DAVID JOHN	MINES INDEPENDANTES CHIBOUGAMAU INC.	20230000039-1	2023-04-20	200,00 \$
LEIGH, FREDERIC	O2GOLD INC	20230000044-1	2023-04-20	100,00 \$
PINNEY, STEVEN LEE	ARIANNE PHOSPHATE INC.	20230000045-1	2023-04-20	100,00 \$
SAVIUK, STEVE	MANITEX CAPITAL INC.	20230000040-1	2023-04-20	100,00 \$
WOLFF, NICOLAS	BORALEX INC.	20230000042-1	2023-04-20	5 000,00 \$

6.4.3 Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

6.4.3.1 Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information.

6.4.3.2 Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA	25 avril 2023	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador
BROMPTON SPLIT BANC CORP.	24 avril 2023	Ontario
FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER RESIDENTIELLE DREAM	19 avril 2023	Ontario
MARATHON GOLD CORPORATION	21 avril 2023	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de

prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CATÉGORIE FNB INDICE DES OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES À COURT TERME CI	25 avril 2023	Ontario
CATÉGORIE FNB INDICE MSCI CANADA QUALITÉ CI		
FNB ALPHA INNOVATION MONDIALE CI		
FNB ALPHA MARCHÉS ÉMERGENTS CI		
FNB BIORÉVOLUTION CI		
FNB CATÉGORIE REVENU D'OPTIONS D'ACHAT COUVERTES SUR BANQUES CANADIENNES CI		
FNB CHAÎNE DE BLOCS CI GALAXY		
FNB D' ACTIONS PRIVILÉGIÉES CI		
FNB DE FPI CANADIENNES CI		
FNB DE RÉPARTITION DE L'ACTIF DE CROISSANCE CI		
FNB DE RÉPARTITION DE L'ACTIF DE CROISSANCE ÉQUILIBRÉE CI		
FNB DE RÉPARTITION DE L'ACTIF DE REVENU ÉQUILIBRÉ CI		
FNB DE RÉPARTITION DE L'ACTIF EN ACTIONS CI		
FNB DE RÉPARTITION DE L'ACTIF ÉQUILIBRÉ CI		
FNB DE RÉPARTITION DE L'ACTIF PRUDENT CI		
FNB DE TITRES À REVENU FIXE DE QUALITÉ SUPÉRIEURE MONDIAUX CI		
FNB D'ÉPARGNE A INTERETE CI		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FNB D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES CANADIENNES CI		
FNB D'OBLIGATIONS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE CI		
FNB D'OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES AMÉLIORÉES CI		
FNB INDICE 1000 É.-U. CI		
FNB INDICE 500 É.-U. CI		
FNB INDICE CHEFS DE FILE AMÉRICAINS CI		
FNB INDICE CHEFS DE FILE MONDIAUX DES SOINS DE SANTÉ CI		
FNB INDICE D' ACTIONS CANADIENNES CI		
FNB INDICE DES OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES COUPONS DÉTACHÉS ÉCHELONNÉES 1-5 ANS CI		
FNB INDICE DES OBLIGATIONS INDEXÉES SUR L'INFLATION DU TRÉSOR AMÉRICAIN (COUVERT EN \$ CA) CI		
FNB INDICE MORNINGSTAR BANQUE NATIONALE QUÉBEC CI		
FNB INDICE MORNINGSTAR CANADA ÉLAN CI		
FNB INDICE MORNINGSTAR CANADA VALEUR CI		
FNB INDICE MORNINGSTAR ÉTATS- UNIS ÉLAN CI		
FNB INDICE MORNINGSTAR ÉTATS- UNIS VALEUR CI		
FNB INDICE MORNINGSTAR		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
INTERNATIONAL ÉLAN CI		
FNB INDICE MORNINGSTAR INTERNATIONAL VALEUR CI		
FNB INDICE MSCI MONDE INCIDENCE ESG CI		
FNB MÉTAVERS CI GALAXY		
FNB OPTIONS D'ACHAT COUVERTES SUR COMPAGNIES D'ASSURANCES AMÉRICAINES ET CANADIENNES CI		
FNB OPTIONS D'ACHAT COUVERTES SUR GÉANTS DE LA SANTÉ CI		
FNB OPTIONS D'ACHAT COUVERTES SUR GÉANTS DE L'ÉNERGIE CI		
FNB OPTIONS D'ACHAT COUVERTES SUR GÉANTS DE L'OR+ CI		
FNB OPTIONS D'ACHAT COUVERTES SUR GÉANTS DES TECHNOLOGIES CI		
FNB SECTEUR FINANCIER MONDIAL CI		
FNB SÉCURITÉ NUMÉRIQUE CI		
FONDS DE LINGOTS D'OR CI		
DUNDEE GLOBAL RESOURCE CLASS	21 avril 2023	Ontario
FNB D'OBLIGATIONS CANADIENNES À ESCOMPTE RBC	24 avril 2023	Ontario
FNB DOBLIGATIONS CANADIENNES ÉCHELONNÉES 1-5 ANS RBC		
FNB D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS ÉCHELONNÉES 1-5 ANS RBC		
FNB INDICIEL DE RENDEMENT DES BANQUES AMÉRICAINES RBC		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FNB INDICIEL DE RENDEMENT DES BANQUES AMÉRICAINES RBC (CAD - COUVERT)		
FNB INDICIEL DE RENDEMENT DES BANQUES CANADIENNES RBC		
FNB INDICIEL MSCI CANADA DE LEADERSHIP FÉMININ VISION RBC		
FNB QUANTITATIF LEADERS DACTIONS AMÉRICAINES RBC		
FNB QUANTITATIF LEADERS DACTIONS AMÉRICAINES RBC (CAD - COUVERT)		
FNB QUANTITATIF LEADERS DACTIONS CANADIENNES RBC		
FNB QUANTITATIF LEADERS DACTIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS RBC		
FNB QUANTITATIF LEADERS DACTIONS EAEO RBC		
FNB QUANTITATIF LEADERS DACTIONS EAEO RBC (CAD - COUVERT)		
FNB QUANTITATIF LEADERS DE DIVIDENDES AMÉRICAINS RBC		
FNB QUANTITATIF LEADERS DE DIVIDENDES AMÉRICAINS RBC (CAD COUVERT)		
FNB QUANTITATIF LEADERS DE DIVIDENDES CANADIENS RBC		
FNB QUANTITATIF LEADERS DE DIVIDENDES DE MARCHÉS ÉMERGENTS RBC		
FNB QUANTITATIF LEADERS DE DIVIDENDES EAEO RBC		
FNB QUANTITATIF LEADERS DE DIVIDENDES EAEO RBC (CAD		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
COUVERT)		
FNB QUANTITATIF LEADERS DE DIVIDENDES EUROPÉENS RBC		
FNB QUANTITATIF LEADERS DE DIVIDENDES EUROPÉENS RBC (CAD COUVERT)		
RBC CANADIAN DIVIDEND COVERED CALL ETF		
RBC CANADIAN PREFERRED SHARE ETF		
RBC PH&N SHORT TERM CANADIAN BOND ETF		
RBC SHORT TERM U.S. CORPORATE BOND ETF		
RBC TARGET 2023 CORPORATE BOND INDEX ETF		
RBC TARGET 2024 CORPORATE BOND INDEX ETF		
RBC TARGET 2024 GOVERNMENT BOND ETF		
RBC TARGET 2025 CORPORATE BOND INDEX ETF		
RBC TARGET 2025 GOVERNMENT BOND ETF		
RBC TARGET 2026 CORPORATE BOND INDEX ETF		
RBC TARGET 2026 GOVERNMENT BOND ETF		
RBC TARGET 2027 CORPORATE BOND INDEX ETF		
RBC TARGET 2027 GOVERNMENT BOND ETF		
RBC TARGET 2028 CORPORATE BOND INDEX ETF		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
RBC TARGET 2028 GOVERNMENT BOND ETF		
RBC TARGET 2029 CORPORATE BOND INDEX ETF		
RBC TARGET 2029 GOVERNMENT BOND ETF		
RBC U.S. DISCOUNT BOND (CAD HEDGED) ETF		
RBC U.S. DISCOUNT BOND ETF		
RBC U.S. DIVIDEND COVERED CALL ETF		
FNB HORIZONS INDICE D'ACTIONS DU SECTEUR DES PRODUITS PSYCHÉDÉLIQUES	19 avril 2023	Ontario
FNB HORIZONS INDICE MARIJUANA ÉTATS-UNIS		
FONDS D'ARBITRAGE DE FUSIONS MONDIAL OAK HILL NEXPOINT	21 avril 2023	Ontario
FONDS D'ARBITRAGE DE FUSIONS MONDIAL OAK HILL NEXPOINT PLUS		
FONDS DURABLE CROISSANCE 100	19 avril 2023	Ontario
FONDS DURABLE CROISSANCE 80/20		
FONDS DURABLE ÉQUILIBRÉ 40/60		
FONDS DURABLE ÉQUILIBRÉ 60/40		
FONDS DURABLE REVENU 100		
FONDS DURABLE REVENU 20/80		
PURPOSE STRUCTURED EQUITY YIELD FUND (FORMERLY, PURPOSE	19 avril 2023	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
STRUCTURED EQUITY YIELD PORTFOLIO II)		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
BYND CANNASOFT ENTERPRISES INC.	21 avril 2023	Colombie-Britannique
FNB INDICIEL D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES ESG MORNINGSTAR TD	25 avril 2023	Ontario
TASEKO MINES LIMITED	20 avril 2023	Colombie-Britannique

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable

ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Aucune information.

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Alan Allman Associates S.A.

Le 21 avril 2023

Dans l'affaire de
la législation en valeurs mobilières
du Québec et de l'Ontario (les « territoires »)

et

du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires

et

de Alan Allman Associates S.A. (le « déposant »)

Décision

Contexte

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chaque territoire (les « décideurs ») a reçu du déposant une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires (la « législation ») lui accordant :

1. une dispense de l'exigence de prospectus (la « dispense de prospectus ») afin que cette exigence ne s'applique pas aux opérations visées sur :
 - a) les parts (les « parts classiques ») d'un fonds commun de placement d'entreprise (« FCPE »), une forme d'actionnariat collectif communément utilisée en France pour la garde d'actions détenues par des salariés-investisseurs, nommé Alan Allman Associates (le « fonds classique principal »);
 - b) les parts d'un FCPE temporaires futurs (les « parts classiques temporaires » et, avec les parts classiques, les « parts ») pouvant être organisées de la même manière que le fonds classique principal (chacun étant un « fonds classique temporaire » et, avec le fonds classique principal, les « fonds ») en lien avec une offre de souscription subséquente (comme défini ci-dessous), qui fusionneront avec le fonds classique principal au terme d'une offre de souscription subséquente, cette opération, nommée la « fusion », étant plus amplement décrite ci-dessous,

accordée dans le cadre d'une offre de souscription au titre du plan d'épargne de groupe international du déposant (le « PEGI ») auquel participent les salariés admissibles (comme défini ci-dessous) résidant dans les territoires, en Colombie-Britannique, en Alberta et au Manitoba

(collectivement, les « salariés canadiens », et les salariés canadiens qui souscrivent des parts étant les « participants canadiens »);

2. une dispense de l'obligation d'inscription à titre de courtier (la « dispense d'inscription » et, avec la dispense de prospectus, la « dispense souhaitée ») afin que cette obligation ne s'applique pas au déposant, à ses entités apparentées locales (comme défini ci-dessous), aux fonds et à Equalis Capital France (la « société de gestion ») en ce qui concerne les opérations sur des parts effectuées aux termes d'une offre de souscription destinée aux salariés canadiens.

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demande sous régime double) :

- a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande;
- b) le déposant a donné avis qu'il compte se prévaloir du paragraphe 4.7(1) du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*, RLRQ, c. V-1.1, r. 1 (le « Règlement 11-102 ») en Colombie-Britannique, en Alberta et au Manitoba;
- c) la décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en Ontario.

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 11-102* et le *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 21 ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes du déposant :

1. Le déposant est une société constituée conformément aux lois de la France. Le déposant n'est pas un émetteur assujéti aux termes de la législation sur les valeurs mobilières d'un territoire du Canada. Les actions ordinaires du déposant (les « actions ») sont principalement négociées à la bourse Euronext Paris. Le siège du déposant est situé en France.
2. Le déposant a mis en place une offre de souscription d'actions réservée aux employés d'envergure mondiale dans le cadre du PEGI (l'« offre de souscription de 2023 ») et il prévoit mettre en place d'autres offres qui lui sont substantiellement semblables au cours des quatre années suivant 2023 (les « offres de souscription subséquentes » et, avec l'offre de souscription de 2023, les « offres de souscription ») au bénéfice des salariés du déposant et de ses entités apparentées participantes, y compris celles qui emploient des salariés canadiens (les « entités apparentées locales » et, avec le déposant et les autres entités apparentées à celui-ci, le « Groupe AAA »). Chaque entité apparentée locale est contrôlée directement ou indirectement par le déposant et n'est pas, ni n'a actuellement l'intention de devenir, un émetteur assujéti en vertu de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada. Au Canada, les éléments d'actif et les clients du Groupe AAA se trouvent principalement au Québec.

3. Au 23 janvier 2023, les entités apparentées locales sont notamment Alan Allman Associates Amérique Inc., Alan Allman Associates Amérique Du Nord Inc., Noverka Conseil Inc., Les Solutions Victrix Inc., Victrix Conseil Inc., lted Solutions Inc., Ec Solutions Inc., Aiyo Group Canada Inc., Alan Allman Associates Academy Inc., Gdg Info Et Gestion, Gdg Info, Alan Allman Associates Québec, 10013242 Canada inc., Gurus Solutions, Sourcevolution et 14491319 Canada Inc. La liste des entités apparentées locales pourrait être différente dans le cadre d'offres de souscription subséquentes.
4. À la date des présentes et à la date d'effet de toute offre de souscription, le déposant est et sera un « émetteur étranger » au sens donné à ce terme au paragraphe 2.15(1) du *Règlement 45-102 sur la revente de titres*, RLRQ, c. V-1.1, r. 20 (le « Règlement 45-102 »), au paragraphe 2.8(1) de la *Rule 72-503* de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario intitulée *Distributions Outside Canada* (la « Règle 72-503 de la CVMO ») et du paragraphe 11(1) de la *Rule 72-501* de l'Alberta Securities Commission intitulée *Distributions to Purchasers Outside Alberta* (la « Règle 72-501 de l'ASC »).
5. Chaque offre de souscription comporte un placement d'actions devant être souscrites par l'entremise du fonds classique principal, ou encore d'un fonds classique temporaire qui sera fusionné avec ce dernier après la réalisation de l'offre de souscription (le « régime »), sous réserve de la décision des conseils de surveillance des fonds et de l'approbation de l'Autorité des marchés financiers de la France (l'« AMF de France »).
6. Seuls les salariés d'une entité faisant partie du Groupe AAA et répondant à d'autres critères d'emploi pendant la période de souscription d'une offre de souscription (les « salariés admissibles ») sont autorisés à participer à cette offre.
7. Le fonds classique principal a été établi en vue de mettre en œuvre les offres de souscription et les régimes du déposant. Il n'y a actuellement aucune intention que le fonds classique principal devienne un émetteur assujéti en vertu de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada. Il n'y a aucune intention qu'un fonds classique temporaire pouvant être établi aux fins de la mise en œuvre d'offres de souscription subséquentes devienne un émetteur assujéti en vertu de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada.
8. Le fonds classique principal est inscrit auprès de l'AMF de France et est approuvé par celle-ci depuis le 21 février 2023. On prévoit que chaque fonds classique temporaire établi en vue de mettre en œuvre les offres de souscription subséquentes sera un FCPE français inscrit auprès de l'AMF de France et approuvé par elle.
9. Les sommes qu'un salarié canadien investit dans une offre de souscription ne peuvent excéder 25 % de sa rémunération annuelle brute estimative.
10. Les salariés admissibles peuvent souscrire jusqu'à 1 206 099 actions dans le cadre de l'offre de souscription de 2023. Une souscription maximale distincte peut s'appliquer aux offres de souscription subséquentes. Si, dans le cadre d'une telle offre de souscription subséquentes, les souscriptions des salariés admissibles entraînent l'acquisition, par le fonds classique principal ou le fonds classique temporaire, selon le cas, d'un nombre d'actions excédant la souscription maximale, la ou les souscriptions individuelles les plus importantes seront réduites jusqu'à ce que le nombre total d'actions souscrites respecte cette limite.
11. Dans le cadre du régime, chaque offre de souscription est effectuée comme suit :
 - a) Les participants canadiens souscrivent des parts du fonds classique principal ou des parts du fonds classique temporaire, si celui-ci est utilisé. Le fonds classique principal ou, selon le cas, le fonds classique temporaire pertinent, souscrit alors des actions au nom des participants canadiens, à l'aide de leurs cotisations.

- b) Le prix de souscription des actions est la moyenne des premiers cours cotés de celles-ci sur Euronext Paris (exprimée en euros) pendant les 20 jours de bourse précédant la date de fixation du prix de souscription par le conseil d'administration du déposant (le « conseil »), ou par son chef de la direction si le conseil l'en charge (le « prix de référence »), moins la décote précisée par rapport au prix de référence (p. ex. : 30 % pour l'offre de souscription de 2023).
 - c) Dans le cadre de l'offre de souscription de 2023 et des offres de souscription subséquentes qui n'utiliseront pas de fonds classique temporaire, les actions souscrites seront détenues dans le fonds classique principal et le participant canadien recevra une part de celui-ci pour chaque 10 € investi.
 - d) Si un fonds classique temporaire est utilisé :
 - i) les actions souscrites seront détenues dans le fonds classique temporaire et le participant canadien recevra des parts de ce dernier proportionnellement à son intérêt dans ces actions;
 - ii) après la réalisation d'une offre de souscription subséquentes, le fonds classique temporaire sera fusionné avec le fonds classique principal (sous réserve de l'approbation du conseil de surveillance des fonds et de l'AMF de France). Les parts du fonds classique temporaire détenues par les participants canadiens seront remplacées au prorata par des parts du fonds classique principal et les actions souscrites dans le cadre d'une offre de souscription subséquentes seront détenues dans le fonds classique principal.
 - e) Les dividendes versés sur les actions détenues dans les fonds seront réinvestis dans ceux-ci pour être affectés à l'achat d'actions supplémentaires. Aucune nouvelle part ne sera émise pour refléter ce réinvestissement; il y aura plutôt bonification de l'assiette d'actifs des fonds et de la valeur des parts détenues par les participants canadiens.
 - f) Toutes les parts acquises par des participants canadiens seront assujetties à une période de détention d'environ cinq ans (la « période de détention obligatoire »), sous réserve de certaines exceptions prévues par le droit français et adoptées aux fins de l'offre de souscription pertinente au Canada (comme le déblocage en raison du décès, de l'invalidité, de la retraite ou de la cessation d'emploi).
 - g) À la fin de la période de détention obligatoire pertinente, un participant canadien peut (i) demander le rachat de ses parts en contrepartie d'un paiement en espèces correspondant au cours en vigueur des actions, ou (ii) conserver ses parts dans le fonds classique principal et en demander le rachat plus tard.
 - h) Dans le cas d'un déblocage anticipé découlant du fait qu'un participant canadien se prévaut de l'une des exceptions à la période de détention obligatoire et répond aux critères applicables, le participant canadien peut demander le rachat de ses parts en contrepartie d'un paiement en espèces correspondant à la juste valeur marchande des actions sous-jacentes à ce moment-là.
12. En vertu du droit français, un FCPE est une entité à responsabilité limitée. Le portefeuille des fonds sera composé presque entièrement d'actions mais il pourra également comprendre des espèces découlant de dividendes versés sur les actions, lesquelles seront réinvesties en actions, ainsi que des espèces ou quasi-espèces qui seront détenues en attente d'un investissement dans des actions ou aux fins de rachats de parts.

13. Les fonds sont gérés par la société de gestion, qui est une société de gestion de portefeuille régie par le droit français. La société de gestion est inscrite auprès de l'AMF de France à titre de gestionnaire de placements et elle se conforme aux règles de cette autorité. La société de gestion n'est pas et n'a pas actuellement l'intention de devenir un émetteur assujéti en vertu de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada.
14. Les activités de gestion de portefeuille de la société de gestion relatives à une offre de souscription et aux fonds sont limitées à la souscription d'actions, à la vente de ces actions au besoin afin de financer les demandes de rachat et à l'investissement des espèces disponibles dans des quasi-espèces.
15. La société de gestion est également responsable de la préparation des documents comptables et de la publication des documents d'information périodiques des fonds. Les activités de la société de gestion n'auront pas d'incidence sur la valeur des actions.
16. Les entités faisant partie du Groupe AAA, les fonds et la société de gestion ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, employés, mandataires et représentants n'offrent aucun conseil en matière de placement aux salariés canadiens relativement à un investissement dans les actions ou les parts.
17. Aucune des entités faisant partie du Groupe AAA, ni la société de gestion ni le fonds classique principal ne transgressent actuellement la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada.
18. Les actions émises dans le cadre d'une offre de souscription seront déposées dans le fonds classique principal ou un fonds classique temporaire par l'intermédiaire de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (le « dépositaire »), une importante banque commerciale française assujéti à la législation bancaire française. Pour toute offre de souscription subséquente, le dépositaire peut changer. Advenant un tel changement, le successeur du dépositaire demeurera une importante banque commerciale française assujéti à la législation bancaire française. Le dépositaire exécute les ordres d'achat, de négociation et de vente de titres en portefeuille et prend toutes les mesures nécessaires pour permettre aux fonds d'exercer les droits rattachés aux titres détenus dans leur portefeuille.
19. La société de gestion et le dépositaire sont tenus d'agir exclusivement dans l'intérêt véritable des porteurs de parts (y compris les participants canadiens) et en vertu du droit français, ils sont solidairement responsables envers eux de toute violation des règles et des règlements régissant les FCPE, de toute violation des règles des fonds, de tout délit d'initiés et de toute négligence.
20. La participation à une offre de souscription est volontaire et ne peut pas être présentée comme une condition d'obtention d'un emploi ou du renouvellement d'un contrat d'emploi auprès de salariés canadiens pour les inciter à y participer.
21. Les actions et les parts ne sont pas actuellement inscrites aux fins de négociation à la cote d'une bourse au Canada et il n'y a aucune intention d'inscrire les parts.
22. Les parts ne sont transférables par leurs porteurs que dans le cadre d'un rachat et de la manière indiquée dans la présente décision.
23. La valeur des parts du fonds classique principal sera calculée et déclarée à l'AMF de France périodiquement et elle sera fondée sur l'actif net du fonds classique principal divisé par le nombre de parts en circulation. La valeur des parts sera fixée en corrélation avec celle des actions sous-jacentes, mais le nombre de parts du fonds classique principal ne correspondra pas au nombre d'actions sous-jacentes (la valeur initiale des parts étant fixée à 10 €).

24. Les frais de gestion relatifs au fonds classique principal seront payés sur l'actif du fonds classique principal ou par le déposant, tel qu'il est prévu dans les règlements du fonds classique principal.
25. Les salariés canadiens auront accès à une trousse d'information en français ou en anglais, selon leur préférence, relative à chaque offre de souscription grâce à un lien qui leur sera envoyé par courriel. Cette trousse comportera un résumé des modalités de l'offre de souscription ainsi qu'un exposé des conséquences de la souscription, de la détention et du rachat de parts au titre de l'impôt sur le revenu du Canada. Les salariés canadiens peuvent consulter le document d'enregistrement universel du déposant portant sur les actions déposé auprès de l'AMF de France en français et en anglais, ainsi qu'une copie des règles du fonds pertinent (lesquelles sont analogues aux règlements administratifs d'une société par actions). Les salariés canadiens ont également accès aux documents de divulgation continue concernant le déposant qui sont normalement fournis aux porteurs d'actions et qui sont disponibles sur le site web du déposant. Les participants canadiens recevront un état initial des titres qu'ils détiennent dans le cadre du régime ainsi qu'un état mis à jour au moins une fois par année.
26. Au 27 mars 2023, il y avait environ 712 salariés canadiens, dont 674 étaient au Québec, 31 en Ontario, 4 en Alberta, 2 en Colombie-Britannique et 1 au Manitoba, ce qui représente dans l'ensemble près de 36 % du nombre de salariés admissibles dans le Groupe AAA.

Décision

Les décideurs estiment que la décision respecte les critères prévus par la législation qui lui permettent de la prendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est d'accorder la dispense souhaitée aux conditions suivantes :

1. pour l'offre de souscription de 2023 :
 - a) l'exigence de prospectus s'appliquera à l'égard de la première opération visée sur des parts acquises par des participants canadiens aux termes de la présente décision, sauf si les conditions ci-après sont réunies :
 - i) l'émetteur du titre :
 - A. soit n'était pas un émetteur assujetti dans un territoire du Canada à la date du placement;
 - B. soit n'est pas un émetteur assujetti dans un territoire du Canada à la date de l'opération visée;
 - ii) la première opération visée est réalisée :
 - A. soit sur une bourse ou un marché à l'extérieur du Canada;
 - B. soit avec une personne à l'extérieur du Canada;
 - iii) l'émetteur du titre était un émetteur étranger à la date du placement, au sens du paragraphe 2.15(1) du Règlement 45-102, du paragraphe 2.8(1) de la Règle 72-503 de la CVMO et du paragraphe 11(1) de la Règle 72-501 de l'ASC;
2. pour toute offre de souscription subséquente effectuée aux termes de la présente décision au cours des cinq prochaines années à compter de la date de celle-ci :

- a) les déclarations énoncées aux présentes, autres que celles des paragraphes 3, 10, 11(b) et 26, sont vraies et exactes à l'égard de toute offre de souscription subséquente;
 - b) les conditions énoncées au paragraphe 1(a) ci-dessus sont remplies à la date de tout placement de titre dans le cadre de ladite offre de souscription subséquente (étant entendu que tout renvoi à l'offre de souscription de 2023 est interprété comme renvoyant à l'offre de souscription subséquente pertinente);
3. dans les provinces d'Ontario et d'Alberta, la dispense de prospectus susmentionnée, visant la première opération visée sur des parts acquises par des participants canadiens aux termes de la présente décision, ne s'applique pas à une opération ou série d'opérations comprise dans un plan ou un stratagème qui vise à éviter les exigences d'un prospectus en lien avec une opération visée avec une personne ou société au Canada.

Benoît Gascon
Directeur principal du financement des sociétés

Décision n° : 2023-FS-1024510

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
CORPORATION MINIÈRE FOKUS	2022-12-20	946 500 \$
CORPORATION MINIÈRE FOKUS	2023-02-13	360 000 \$
CORPORATION MINIÈRE FOKUS	2022-06-01	3 500 \$
EIGHTH CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTERSHIP	2023-03-31	29 416 000 \$
EQT INFRASTRUCTURE VI (NO.1) EUR SCSP	2023-03-15	50 904 000 \$
EQT INFRASTRUCTURE VI (NO.1) USD SCSP	2023-03-20	2 734 800 \$
EQT INFRASTRUCTURE VI (NO.2) EUR SCSP	2023-03-15	43 632 000 \$
EQT INFRASTRUCTURE VI (NO.2) USD SCSP	2023-03-20	2 734 800 \$
GENERAL MOTORS FINANCIAL COMPANY, INC.	2023-04-06	159 455 617 \$
HARFANG EXPLORATION INC.	2023-03-16	700 000 \$
HARFANG EXPLORATION INC.	2022-10-14	66 000 \$
HARFANG EXPLORATION INC.	2022-09-02	10 878 \$
KINDRED CAPITAL III LP	2023-02-21	405 480 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
NEW MOUNTAIN PARTNERS VII, L.P.	2023-04-06	495 755 387 \$
PROJECT CS CO-INVEST FUND, L.P.	2023-02-10	108 232 200 \$
PUBLIC SERVICE COMPANY OF COLORADO	2023-04-03	20 015 498 \$
SPC OPPORTUNITIES PARALLEL FUND II, L.P.	2023-01-13	63 678 500 \$
TCG CROSSOVER FUND II, L.P.	2023-04-07	27 899 460 \$
UBS AG, JERSEY BRANCH	2023-03-29	2 198 475 \$
UBS AG, JERSEY BRANCH	2023-02-02	445 308 \$
UBS AG, JERSEY BRANCH	2023-01-09	617 036 \$
UBS AG, JERSEY BRANCH	2023-03-02	232 463 \$
UBS AG, JERSEY BRANCH	2022-12-30	228 971 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust (l'« émetteur ») Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 18 avril 2023 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le Règlement 41-101, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« annexe » : l'annexe de la circulaire intitulée « Schedule "B" Amendment to Declaration of Trust »;

« circulaire » : la circulaire de sollicitation de procurations datée du 17 avril 2023;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française de l'annexe;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada;
2. L'émetteur a déposé un prospectus préalable de base dans tous les territoires du Canada le 2 février 2023;
3. L'émetteur compte déposer un supplément à son prospectus dans tous les territoires du Canada le ou vers le 20 avril 2023;
4. La circulaire sera intégrée par renvoi dans le supplément.
5. L'annexe n'a été jointe à la circulaire que pour des motifs de convenance et de clarté afin d'éviter des répétitions indues dans celle-ci;
6. L'annexe est un document qui fait l'objet d'un résumé dans la circulaire;
7. L'inclusion de l'annexe dans la circulaire n'est pas exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec;
8. Tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
9. Du fait de son intégration par renvoi dans le prospectus, l'annexe doit être établie en français ou en français et en anglais;

10. Tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente.

Fait le 19 avril 2023.

Patrick Théorêt
Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2023-FS-1025882

Marathon Gold Corporation (l'« émetteur »)
Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 17 avril 2023 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 21 avril 2023, le prospectus préalable de base définitif, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada;
2. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
3. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;

4. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
5. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 20 avril 2023.

Patrick Théorêt
Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2023-FS-1026143

Polymet Mining Corp.
Demande de dispense

Vu la demande présentée par PolyMet Mining Corp. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 16 janvier 2023 (la « demande »);

Vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le sous-paragraphe 2.1(3)(f) et le paragraphe 7.1(1) du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 21 (le « Règlement 45-106 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le Règlement 45-106 et les termes définis suivants :

« actions » : les actions ordinaires émises et en circulation de l'émetteur;

« notice de placement de droits » : la notice de placement de droits de l'émetteur en lien avec le placement de droits;

« placement de droits » : le placement de droits que l'émetteur entend effectuer le ou vers le 30 janvier 2023;

Vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue au sous-paragraphe 2.1(3)(f) du Règlement 45-106 d'établir une version française de la notice de placement de droits (la « dispense demandée »);

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi.

Vu les considérations suivantes :

1. Le siège de l'émetteur est situé au Minnesota;

2. L'émetteur est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada;
3. Les actions de l'émetteur sont inscrites à la Bourse de Toronto et sur l'American Stock Exchange;
4. En date du 31 décembre 2022, l'émetteur avait 101 472 695 actions émises et en circulation;
5. En date du 31 décembre 2022, il y avait 5 porteurs véritables dont l'adresse de résidence était située au Québec, lesquels détenaient collectivement 7 563 actions, soit environ 0,01 % des actions en circulation.

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

Fait le 25 janvier 2023.

Patrick Théorêt
Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2023-FS-1005464

Westport Fuel Systems Inc. (l'« émetteur »)
Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 3 avril 2023 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 14 avril 2023, le prospectus préalable de base définitif, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada;

2. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
3. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
4. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
5. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 13 avril 2023.

Patrick Théorêt
Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2023-FS-1023977

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.7 AGRÉMENTS, AUTORISATIONS ET OPÉRATIONS SUR DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION**RAPPORTS TRIMESTRIELS**

	Date du document
407 INTERNATIONAL INC.	2023-03-31
CANNARA BIOTECH INC.	2023-02-28
CENTR BRANDS CORP.	2023-02-28
CHOICE PROPERTIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2023-03-31
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA	2023-03-31
CORPORATION D'ACQUISITION ALBATROS INC.	2023-02-28
CORPORATION TOMAGOLD	2023-02-28
GENERAL MOTORS COMPANY	2023-03-31
GROUPE AECON INC.	2023-03-31
MORGUARD NORTH AMERICAN RESIDENTIAL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2023-03-31
OUTCROP SILVER & GOLD CORPORATION	2023-02-28
TFI INTERNATIONAL INC.	2023-03-31
WEST FRASER TIMBER CO. LTD.	2023-03-31
WESTERN ENERGY SERVICES CORP.	2023-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS	Date du document
ARGO OPPORTUNITY CORP.	2022-12-31
ARIANNE PHOSPHATE INC.	2022-12-31
BONTERRA RESOURCES INC.	2022-12-31
CANADIAN CREDIT CARD TRUST II	2022-12-31
CLOUDMD SOFTWARE & SERVICES INC. (FORMERLY PREMIER HEALTH GROUP INC.)	2022-12-31
COELACANTH ENERGY INC.	2022-12-31
CORPORATION DE SÉCURITÉ GARDA WORLD	2023-01-31
CVW CLEANTECH INC. (FORMERLY TITANIUM CORPORATION INC.)	2022-12-31
E3 LITHIUM LTD.	2022-12-31
EAGLE CREDIT CARD TRUST	2022-12-31
EDM RESOURCES INC.	2022-12-31
FP NEWSPAPERS INC.	2022-12-30
GABRIEL RESOURCES LTD.	2022-12-31
GIGA METALS CORPORATION	2022-12-31
IMAFLEX INC.	2022-12-31
IOU FINANCIAL INC.	2022-12-31
KIBOKO GOLD INC.	2022-12-31

<i>ÉTATS FINANCIERS ANNUELS</i>	
	Date du document
LAKE WINN RESOURCES CORP. (FORMERLY EQUITORIAL EXPLORATION CORP.)	2022-12-31
LES MÉTAUX NIOBAY INC. (ANCIENNEMENT MDN INC.)	2022-12-31
LIBERO COPPER & GOLD CORPORATION	2022-12-31
MAZARIN INC.	2022-12-31
MINES INDÉPENDANTES CHIBOUGAMAU INC.	2022-12-31
NEVADO RESOURCES CORPORATION	2022-12-31
NORTHISLE COPPER AND GOLD INC.	2022-12-31
NUINSCO RESOURCES LIMITED	2022-12-31
PETRICHOR ENERGY INC.	2022-12-31
PRESTIGE HOSPITALITY OPPORTUNITY FUND - I	2022-12-31
REPUBLIC GOLDFIELDS INC.	2022-12-31
RESSOURCES ALTAI INC.	2022-12-31
RESSOURCES CARTIER INC.	2022-12-31
RESSOURCES JOURDAN INC.	2022-12-31
RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.	2022-12-31
ROCKY MOUNTAIN LIQUOR INC.	2022-12-31
SILVER MOUNTAIN RESOURCES INC.	2022-12-31

<i>ÉTATS FINANCIERS ANNUELS</i>	
	Date du document
SNDL INC. (FORMERLY SUNDIAL GROWERS INC.)	2022-12-31
SOCIÉTÉ ASBESTOS LIMITÉE	2022-12-31
SPACKMAN EQUITIES GROUP INC. (FORMERLY, CENTIVA CAPITAL INC.)	2022-12-31
SPECTRA PRODUCTS INC.	2022-12-31
SRG MINING INC.	2022-12-31
TGOD ACQUISITION CORPORATION	2022-12-31
THE DESCARTES SYSTEMS GROUP INC.	2023-01-31
TREZ CAPITAL PRIME TRUST	2022-12-31
TREZ CAPITAL YIELD TRUST	2022-12-31
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US	2022-12-31
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2022-12-31
<i>RAPPORTS ANNUELS</i>	
	Date du document
ARIANNE PHOSPHATE INC.	2022-12-31
BONTERRA RESOURCES INC.	2022-12-31
CANADIAN CREDIT CARD TRUST II	2022-12-31
CLOUDMD SOFTWARE & SERVICES INC. (FORMERLY PREMIER HEALTH GROUP INC.)	2022-12-31

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
COELACANTH ENERGY INC.	2022-12-31
CORPORATION DE SÉCURITÉ GARDA WORLD	2023-01-31
CVW CLEANTECH INC. (FORMERLY TITANIUM CORPORATION INC.)	2022-12-31
E3 LITHIUM LTD.	2022-12-31
EAGLE CREDIT CARD TRUST	2022-12-31
EDM RESOURCES INC.	2022-12-31
FP NEWSPAPERS INC.	2022-12-30
GABRIEL RESOURCES LTD.	2022-12-31
GIGA METALS CORPORATION	2022-12-31
IMAFLEX INC.	2022-12-31
IOU FINANCIAL INC.	2022-12-31
KIBOKO GOLD INC.	2022-12-31
LAKE WINN RESOURCES CORP. (FORMERLY EQUITORIAL EXPLORATION CORP.)	2022-12-31
LES MÉTAUX NIOBAY INC. (ANCIENNEMENT MDN INC.)	2022-12-31
LIBERO COPPER & GOLD CORPORATION	2022-12-31
MAZARIN INC.	2022-12-31
MINES INDÉPENDANTES CHIBOUGAMAU INC.	2022-12-31

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
NEVADO RESOURCES CORPORATION	2022-12-31
NORTHISLE COPPER AND GOLD INC.	2022-12-31
NUINSCO RESOURCES LIMITED	2022-12-31
PETRICHOR ENERGY INC.	2022-12-31
REPUBLIC GOLDFIELDS INC.	2022-12-31
RESSOURCES ALTAI INC.	2022-12-31
RESSOURCES CARTIER INC.	2022-12-31
RESSOURCES JOURDAN INC.	2022-12-31
RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.	2022-12-31
ROCKY MOUNTAIN LIQUOR INC.	2022-12-31
SILVER MOUNTAIN RESOURCES INC.	2022-12-31
SNDL INC. (FORMERLY SUNDIAL GROWERS INC.)	2022-12-31
SOCIÉTÉ ASBESTOS LIMITÉE	2022-12-31
SPACKMAN EQUITIES GROUP INC. (FORMERLY, CENTIVA CAPITAL INC.)	2022-12-31
SPECTRA PRODUCTS INC.	2022-12-31
SRG MINING INC.	2022-12-31
TGOD ACQUISITION CORPORATION	2022-12-31

RAPPORTS ANNUELS

Date du document

THE DESCARTES SYSTEMS GROUP INC.

2023-01-31

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du document

1317774 B.C. LTD.

ALAMOS GOLD INC.

ALTIUS RENEWABLE ROYALTIES CORP.

APTOSE BIOSCIENCES INC.

AUTOMOTIVE PROPERTIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

BAYLIN TECHNOLOGIES INC.

BITFARMS LTD.

BOSTON PIZZA ROYALTIES INCOME FUND

CINEPLEX INC.

CROWN CAPITAL PARTNERS INC.

DENBURY INC. (FORMERLY KNOWN AS DENBURY RESOURCES INC.)

DENTALCORP HOLDINGS LTD.

EUROPEAN RESIDENTIAL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

EXTENDICARE INC.

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du document

FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER D'IMMEUBLES RÉSIDENTIELS
CANADIEN

FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER PRO

FP NEWSPAPERS INC.

GOODFELLOW INC.

IDAHO CHAMPION GOLD MINES CANADA INC.

IMPERIAL MINING GROUP LTD.

LES MÉTAUX CANADIENS INC.

MAZARIN INC.

MINIERE OSISKO INC.

MORIEN RESOURCES CORP.

NORTHWEST HEALTHCARE PROPERTIES REAL ESTATE
INVESTMENT TRUST

NUVEI CORPORATION

PENN ENTERTAINMENT, INC.

PIZZA PIZZA ROYALTY CORP.

PLAZA RETAIL REIT

PROFOUND MEDICAL CORP.

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du document

SHAWCOR LTEE

SIGNAL GOLD INC.

SLEEP COUNTRY CANADA HOLDINGS INC.

SOCIÉTÉ ASBESTOS LIMITÉE

SOFTCHOICE CORPORATION

SPARTAN DELTA CORP.

SURGE ENERGY INC.

SWISS WATER DECAFFEINATED COFFEE INC.

UNIGOLD INC.

NOTICE ANNUELLE

Date du document

SNDL INC. (FORMERLY SUNDIAL GROWERS INC.)

2022-12-31

THE DESCARTES SYSTEMS GROUP INC.

2023-01-31

AVIS D'EMPLOI DU PRODUIT

Date du document

TREZ CAPITAL PRIME TRUST

2022-12-31

TREZ CAPITAL YIELD TRUST

2022-12-31

TREZ CAPITAL YIELD TRUST US

2022-12-31

AVIS D'EMPLOI DU PRODUIT

Date du document

TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)

2022-12-31

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles employés pour les déclarations en format SEDI (Système électronique de déclaration des initiés)

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	45 : Contrepartie d'un bien
1 : Émetteur assujéti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services
2 : Filiale de l'émetteur assujéti	47 : Acquisition ou aliénation par don
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de 10 % des titres d'un émetteur assujéti (<i>Loi sur les valeurs mobilières</i> du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
4 : Administrateur d'un émetteur assujéti	Dérivés émis par l'émetteur
5 : Dirigeant d'un émetteur assujéti	50 : Attribution d'options
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujéti ou d'une filiale de l'émetteur assujéti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription
NATURE DE L'OPÉRATION	54 : Exercice de bons de souscription
Généralités	55 : Expiration de bons de souscription
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	Dérivés émis par un tiers
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
35 : Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
36 : Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers
37 : Division ou regroupement d'actions	Divers
38 : Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété
40 : Vente à découvert	97 : Autres
	99 : Correction d'information
	NATURE DE L'EMPRISE
	D : Propriété directe
	I : Propriété indirecte
	C : Contrôle
	AUTRES MENTIONS
	O : Opération originale
	M : Première modification
	M' : Deuxième modification
	M'' : Troisième modification, etc.
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).

AVIS

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les initiés assujétis doivent déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujéti dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
A.I.S. Resources Limited								
<i>Bons de souscription</i>								
Element, Martyn	4	O	2020-02-27	D	55 - Expiration de bons de souscription	(2 544 444)		BC
		O	2021-12-01	D	55 - Expiration de bons de souscription	(275 000)		BC
Smith, Kiriaki	5	O	2020-02-27	D	55 - Expiration de bons de souscription	(242 876)		BC
		O	2021-12-01	D	55 - Expiration de bons de souscription	(83 500)		BC
ADCORE Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brill, Omri	4, 5, 3	O	2023-04-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.2300	ON
Alamos Gold Inc.								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Bostwick, Christopher John	5	O	2023-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	357	16.2040	ON
Chavez - Martinez, Mario Luis	5	O	2023-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	375	11.9081USD	ON
Elhaj, Khalid	5	O	2023-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	228	16.2040	ON
Engelstad, Nils Frederik Jonas	5, 8	O	2023-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	348	16.2040	ON
Fisher, Gregory S.	5	O	2023-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	191	16.2040	ON
Fitzgerald, John Michael	5	O	2023-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	313	16.2040	ON
Guimond, Luc	5	O	2023-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	452	16.2040	ON
McCluskey, John	4, 5	O	2023-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	937	16.2040	ON
Parsons, Scott Kyle	5	O	2023-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	278	16.2040	ON
Parsons, Scott Russell Gordon	5	O	2023-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	278	16.2040	ON
PAULSE, ADRIAN	5	O	2023-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	279	16.2040	ON
Porter, James	5	O	2023-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	507	16.2040	ON
Tang, Grace	5	O	2023-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	189	16.2040	ON
Thompson, Rebecca	5	O	2023-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	234	16.2040	ON
Webster, Colin	5	O	2023-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	205	16.2040	ON
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Murphy, Paul	4	O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	226		ON
Prichard, John Robert Stobo	4	O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	289		ON
Algonquin Power & Utilities Corp.								
<i>Restricted Share Units</i>								
Bremner, Helen Veronica	5	O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	218	11.6671	ON
		O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	146	11.6671	ON
Myers, Darren	5	O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	227	11.6671	ON
		O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 003	11.6671	ON
Norman, Jeffery Todd	5	O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	199	11.6671	ON
		O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	259	11.6671	ON
		O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	248	11.6671	ON
		O	2023-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 875	11.3174	ON
Olsen, Kirsten	5	O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	41	11.6671	ON
Penny, Colin Michael	5	O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	51	11.6671	ON
Tindale, Jennifer Sara	5	O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	687	11.6671	ON
Allied Properties Real Estate Investment Trust								
<i>Parts</i>								
Andrade, Matthew Philip	4							
Family RESP	PI	O	2023-04-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1	22.4400	ON
Monica Andrade LIRA	PI	O	2023-04-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1	22.4400	ON
Alphinat inc.								
<i>Options</i>								
David, Eric	4	O	2022-01-26	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1200	QC
Altius Renewable Royalties Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dalton, Brian	6, 5	O	2023-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	8.5150	ON
		O	2023-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 450	8.3466	ON
Artis Real Estate Investment Trust								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Actions privilégiées Series E</i>								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2023-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	17.3226	MB
		O	2023-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	(15 900)		MB
<i>Actions privilégiées Series I</i>								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2023-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	19.9077	MB
		O	2023-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	(19 500)		MB
<i>Parts</i>								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2023-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	360 110	7.3985	MB
Ascend Wellness Holdings, Inc.								
<i>Actions ordinaires Class A Common Stock</i>								
Kurtin, Abner Brill	4, 5							
AGP	PI	O	2018-05-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-04-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	27 578 175		ON
JM10	PI	O	2018-05-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-04-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	2 755 852		ON
JM10-FFF	PI	O	2018-05-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-04-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	6 414 827		ON
<i>Actions ordinaires Class B Common Stock</i>								
Kurtin, Abner Brill	4, 5							
AGP	PI	O	2018-05-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-04-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	65 000		ON
AutoCanada Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
EdgePoint Investment Group Inc.	3							
EdgePoint Equity Fund	PI	O	2023-04-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	63 100	20.5739	AB
		O	2023-04-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	20.5355	AB
		O	2023-04-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 800	20.4047	AB
		O	2023-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 500	20.7742	AB
		O	2023-04-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 100	20.8914	AB
Ayr Wellness Inc.								
<i>Restricted Exchangeable Stock Units (RSU)</i>								
Johnson, Joyce Carol	4	O	2022-01-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-02-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 017		ON
		O	2023-02-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 017)		ON
<i>Subordinate, Restricted and Limited Voting Shares</i>								
Johnson, Joyce Carol	4	O	2022-01-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-02-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 537		ON
Banque de Montréal								
<i>Deferred Share Units</i>								
Cope, George	4	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	204	122.9000	QC
Edwards, Christine A.	4	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	518	122.9000	QC
Banque Royale du Canada								
<i>Actions ordinaires</i>								
McKay, David Ian	4, 5	O	2023-04-24	D	51 - Exercice d'options	4 131	69.1700	QC
		O	2023-04-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 131)	133.3507	QC
<i>Options</i>								
McKay, David Ian	4, 5	O	2023-04-24	D	51 - Exercice d'options	(4 131)	69.1700	QC
BELLUS Santé Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Garceau, Denis	5	O	2023-04-18	D	51 - Exercice d'options	61 446	1.0800	QC
		O	2023-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(61 446)	14.4100USD	QC
Matzouranis, Tony	5	O	2023-04-18	D	51 - Exercice d'options	53 144	1.0800	QC
		O	2023-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(53 144)	14.4300USD	QC
<i>Options</i>								
Garceau, Denis	5	O	2023-04-18	D	51 - Exercice d'options	(61 446)	1.0800	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit Matzouranis, Tony	5	O	2023-04-18	D	51 - Exercice d'options	(53 144)	1.0800	QC
Big Pharma Split Corp.								
<i>Actions ordinaires Class A Shares</i>								
Big Pharma Split Corp.	1	O	2023-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300		ON
		O	2023-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		ON
Birchcliff Energy Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Birchcliff Energy Ltd.	1	O	2023-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	688 900	8.1889	AB
		O	2023-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	314 368	8.0163	AB
		O	2023-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	142 000	8.0069	AB
		O	2023-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	(688 900)	8.1889	AB
		O	2023-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	(456 368)	8.0133	AB
Geremia, Bruno P.	5							
CIBC Investor Services	PI	O	2023-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 105	8.0355	AB
		O	2023-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	280	8.0400	AB
		O	2023-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	8.0000	AB
Blue Moon Metals Inc								
<i>Actions ordinaires</i>								
Prasad, Varun	5	O	2023-03-07	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(464 850)		BC
		O	2023-03-09	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.1000	BC
<i>Options</i>								
Prasad, Varun	5	O	2022-06-26	D	51 - Exercice d'options	(600 000)	0.0700	BC
BRP Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Desrochers, Yannick	5	O	2023-04-17	D	51 - Exercice d'options	2 950	26.6593	QC
		O	2023-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 950)	102.7744	QC
Donnez, Karim	5	O	2023-04-21	D	51 - Exercice d'options	8 225	26.6593	QC
		O	2023-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 225)	104.5000	QC
Scullion, Sandy	5	O	2023-04-18	D	51 - Exercice d'options	2 400	26.6593	QC
		O	2023-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	104.0837	QC
		O	2023-04-19	D	51 - Exercice d'options	7 600	26.6593	QC
		O	2023-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 600)	104.3744	QC
<i>Deferred Share Units</i>								
Beaudoin, Pierre	4	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	9	103.0000	QC
Bekenstein, Joshua	4	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	9	103.0000	QC
Bombardier, Charles	4	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	8	103.0000	QC
Hernández, Ernesto M.	4	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	6	103.0000	QC
Katherine, Kountze	4	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	6	103.0000	QC
Laporte, Louis	4	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	9	103.0000	QC
Métayer, Estelle	4	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	46	103.0000	QC
Nomicos, Nicholas George	4	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	9	103.0000	QC
Philip, Edward Michael	4	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	52	103.0000	QC
Ross, Michael	4	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1	103.0000	QC
Samardzich, Barbara Jean	4	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	20	103.0000	QC
<i>Options</i>								
Desrochers, Yannick	5	O	2023-04-17	D	51 - Exercice d'options	(2 950)	26.6593	QC
Donnez, Karim	5	O	2023-04-21	D	51 - Exercice d'options	(8 225)	26.6593	QC
Scullion, Sandy	5	O	2023-04-18	D	51 - Exercice d'options	(2 400)	26.6593	QC
		O	2023-04-19	D	51 - Exercice d'options	(7 600)	26.6593	QC
BRUNSWICK EXPLORATION INC. (Anciennement Les Ressources Komet Inc.)								
<i>Options</i>								
Satov, Amy Joy	4	O	2023-04-25	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.8300	QC
Savard, Mathieu	4	O	2023-04-25	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.8300	QC
C3 Metals Inc. (formerly Carube Copper Corp.)								

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Meka, Lulezim Hynsi	4	O	2018-05-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-04-20	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	4 000 000	0.0500	ON
Symons, Daniel Arthur	4, 5	O	2023-04-20	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 000 000	0.0500	ON
Calfrac Well Services Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ramsay, Douglas Robert	4							
Ramsay Ranches Inc.	PI	O	2023-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 100	4.2410	AB
Canadian Natural Resources Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Balog, Brenda Gayle	5	O	2023-04-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	28 354		AB
		M	2023-04-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	30 947		AB
Canadien Pacifique Kansas City Limitée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Del Cueto Cuevas, Oscar Augusto	5	O	2023-04-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Garza, Antonio	7	O	2023-04-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Garza-Santos, David	7	O	2023-04-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Kennedy, Janet	7							
Janet & James Kennedy TTEES	PI	O	2023-04-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Jim Slat Trusts	PI	O	2023-04-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Maier, Henry	7							
Maier Revocable Living Trust	PI	O	2023-04-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Cathedral Energy Services Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
MAXWELL, RODERICK DONALD	4, 5							
Held in RRSP	PI	O	2023-04-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	110 000	0.9200	AB
		O	2023-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.9300	AB
		O	2023-04-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	47 600	0.9500	AB
MaxCo Inc.	PI	O	2023-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.9300	AB
Sharron Maxwell	PI	O	2023-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 500	0.9100	AB
		O	2023-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 500	0.9200	AB
Centerra Gold Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
D'Orazio, Claudia	5	O	2023-04-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 530	8.7800	ON
Kwong, Dennis	5	O	2023-04-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 672	8.7800	ON
Rehman, Yousef	5	O	2023-04-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 583	8.7800	ON
CENTR Brands Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chima, Arjan Jagiit	4, 5							
Sophie Capital Corp.	PI	O	2023-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.3100	BC
CGI inc.								
<i>Deferred Stock Unit (DSUs) / Unités d'actions différées UAD</i>								
Cope, George	4	O	2023-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	548	132.3800	QC
Doré, Paule	4	O	2023-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	213	132.3800	QC
Labbé, Gilles	4	O	2023-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	491	132.3800	QC
Pedersen, Mike	4	O	2023-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	491	132.3800	QC
Poloz, Stephen Shawn	4	O	2023-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	425	132.3800	QC
Powell, Mary Grace	4	O	2023-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	284	132.3800	QC
Roach, Michael	4	O	2023-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	212	132.3800	QC
Waller, Kathy Nadine	4	O	2023-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	284	132.3800	QC
Witter, Frank	4	O	2023-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	142	132.3800	QC
Cipher Pharmaceuticals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Wolkin, Harold Morton	4	O	2023-04-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 180	3.4000	ON
Clarke Inc.								

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
Armoyn, Sime								
<i>Actions ordinaires</i>								
G2S2 Capital Inc.	3	PI	2023-04-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	46 300	12.0500	NS
Coelacanth Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Vermilion Energy Inc.	3	O	2023-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.6900	AB
		O	2023-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	41 000	0.6910	AB
		O	2023-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	76 000	0.6914	AB
		O	2023-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 000	0.6881	AB
		O	2023-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.6880	AB
Cogeco Communications Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne actions subalternes à droit de vote</i>								
Audet, Louis	4, 5	O	2023-04-19	D	51 - Exercice d'options	44 300	50.1000	QC
		O	2023-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 414)	65.3938	QC
<i>Options</i>								
Audet, Louis	4, 5	O	2023-04-19	D	51 - Exercice d'options	(44 300)	50.1000	QC
Corporation Minière Fokus								
<i>Actions ordinaires</i>								
Rainville, Jean	4, 5	O	2023-04-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 000	0.0700	QC
Corporation Parkland								
<i>Actions ordinaires</i>								
Elliott, Christy	5	O	2023-01-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	49	31.4614	AB
RRSP	PI	O	2023-01-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60	31.4614	AB
		O	2023-04-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63	31.9942	AB
Espey, Robert Berthold	5	O	2023-01-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	783	31.4614	AB
		O	2023-04-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	833	31.9942	AB
Krogmeier, Ryan Curtis	5	O	2023-01-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	201	31.4614	AB
		O	2023-04-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	212	31.9942	AB
Magnan, Pierre Patrick Gerard	5	O	2023-01-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19	31.4614	AB
		O	2023-04-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33	31.9942	AB
Pantelidis, James	4	O	2023-01-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	949	31.4614	AB
		O	2023-04-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	986	31.9942	AB
Pugliese, Ferio	5	O	2023-01-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	49	31.4614	AB
		O	2023-04-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	54	31.9942	AB
Sanker, Donna Lynn	5	O	2023-01-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	65	31.4614	AB
		O	2023-04-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71	31.9942	AB
Smart, Darren Robert	5	O	2023-01-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	31.4614	AB
		O	2023-04-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	54	31.9942	AB
Spencer, David	4	O	2023-01-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	67	31.4614	AB
		O	2023-04-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69	31.9942	AB
Teunissen, Marcel	5	O	2023-01-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	64	31.4614	AB
		O	2023-04-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	77	31.9942	AB
White, Ian James	5	O	2023-01-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	158	31.4614	AB
		O	2023-04-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	172	31.9942	AB
RRSP	PI	O	2023-01-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	68	31.4614	AB
		O	2023-04-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	72	31.9942	AB
TFSA	PI	O	2017-02-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2023-01-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22	31.4614	AB
		O	2023-04-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	23	31.9942	AB
<i>Deferred Share Unit Plan</i>								
Hookway, Richard Mark	4	O	2023-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	116	31.8300	AB
John, Angela Denise	4	O	2023-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	105	31.8300	AB
<i>Restricted Common Shares</i>								
Elliott, Christy	5	O	2023-01-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	336	30.5872	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Espey, Robert Berthold	5	O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	379	31.8300	AB
		O	2023-01-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 864	30.5872	AB
		O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 140	31.8300	AB
Krogmeier, Ryan Curtis	5	O	2023-01-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	745	30.5872	AB
		O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	763	31.8309	AB
Magnan, Pierre Patrick Gerard	5	O	2023-01-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	524	30.5872	AB
		O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	543	31.8300	AB
Pugliese, Ferio	5	O	2023-01-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	345	30.5872	AB
		O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	422	31.8309	AB
Sanker, Donna Lynn	5	O	2023-01-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	499	30.5872	AB
		O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	558	31.8300	AB
Smart, Darren Robert	5	O	2023-01-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	505	30.5872	AB
		O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	508	31.8309	AB
Teunissen, Marcel	5	O	2023-01-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	489	30.5872	AB
		O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	615	31.8300	AB
White, Ian James	5	O	2023-01-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	355	30.5872	AB
		O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	412	31.8300	AB
Corus Entertainment Inc.								
<i>Billets 5 Senior Unsecured Notes due May 11, 2028</i>								
D'Avella, Michael	4	O	2016-04-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 50 000.00	38595.8500	ON
<i>Options</i>								
Bohm, Colin	5	O	2023-04-17	D	50 - Attribution d'options	84 900	1.4300	ON
Fullerton, Cheryl Ann	5	O	2023-04-17	D	50 - Attribution d'options	84 900	1.4300	ON
Gossling, John Richard	5	O	2023-04-17	D	50 - Attribution d'options	509 100	1.4300	ON
Kelly, Shawn	5	O	2023-04-17	D	50 - Attribution d'options	77 400	1.4300	ON
Lee, Jennifer Cheun Hui	5	O	2023-04-17	D	50 - Attribution d'options	79 500	1.4300	ON
McLelland, Gregory Gordon	5	O	2023-04-17	D	50 - Attribution d'options	233 300	1.4300	ON
Murphy, Douglas Donovan	5	O	2023-04-17	D	50 - Attribution d'options	954 600	1.4300	ON
Reeb, Troy Douglas	5	O	2023-04-17	D	50 - Attribution d'options	124 100	1.4300	ON
Shaw, Heather Ann	4, 6, 5	O	2023-04-17	D	50 - Attribution d'options	596 600	1.4300	ON
<i>Performance Share Units (PSUs) - Officer Plan</i>								
Bohm, Colin	5	O	2023-04-17	D	50 - Attribution d'options	62 100	1.6100	ON
		M	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	62 100	1.6100	ON
Fullerton, Cheryl Ann	5	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	62 100	1.6100	ON
Gossling, John Richard	5	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	372 700	1.6100	ON
Kelly, Shawn	5	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	56 700	1.6100	ON
Lee, Jennifer Cheun Hui	5	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	58 200	1.6100	ON
McLelland, Gregory Gordon	5	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	170 800	1.6100	ON
Murphy, Douglas Donovan	5	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	698 800	1.6100	ON
Reeb, Troy Douglas	5	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	90 800	1.6100	ON
Shaw, Heather Ann	4, 6, 5	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	436 700	1.6100	ON
<i>Restricted Share Units (RSUs) - Officer Plan (Cash)</i>								
Bohm, Colin	5	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	31 100	1.6100	ON
Fullerton, Cheryl Ann	5	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	31 100	1.6100	ON
Gossling, John Richard	5	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	186 300	1.6100	ON
Kelly, Shawn	5	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	28 300	1.6100	ON
Lee, Jennifer Cheun Hui	5	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	29 100	1.6100	ON
McLelland, Gregory Gordon	5	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	85 400	1.6100	ON
Murphy, Douglas Donovan	5	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	349 400	1.6100	ON
Reeb, Troy Douglas	5	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	45 400	1.6100	ON
Shaw, Heather Ann	4, 6, 5	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	218 400	1.6100	ON
Coveo Solutions Inc.								
<i>Actions à droit de vote multiple</i>								
Sanfaçon, Marc	5							

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
926852 Canada Inc.	PI	O	2021-11-17	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
9268952 Canada Inc.	PI	M	2021-11-17	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Actions à droit de vote subalterne								
Hamel, Karine	5	O	2022-11-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 008		QC
		M	2022-11-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 088		QC
Performance Stock Units								
Sanfaçon, Marc	5	O	2023-03-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 500		QC
		M	2023-03-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 500		QC
Restricted Share Units								
Sanfaçon, Marc	5	O	2023-03-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 500		QC
		M	2023-03-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 500		QC
Crescent Point Energy Corp.								
Actions ordinaires								
Witwer, Shelly Nicole	5	O	2023-04-19	D	51 - Exercice d'options	11 062	3.9700	AB
		O	2023-04-19	D	51 - Exercice d'options	23 833	1.0900	AB
		O	2023-04-19	D	51 - Exercice d'options	2 266	5.2400	AB
		O	2023-04-19	D	97 - Autre	(2 669)	10.2500	AB
		O	2023-04-19	D	97 - Autre	(5 749)	10.2400	AB
		O	2023-04-19	D	97 - Autre	(547)	10.2500	AB
Options								
Witwer, Shelly Nicole	5	O	2023-04-19	D	51 - Exercice d'options	(11 062)		AB
		O	2023-04-19	D	51 - Exercice d'options	(23 833)		AB
		O	2023-04-19	D	51 - Exercice d'options	(2 266)		AB
		O	2023-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	(6 983)		AB
		O	2023-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 834)		AB
		O	2023-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 367)		AB
Delta 9 Cannabis Inc.								
Actions ordinaires								
Arbutnot IV, John William (John)	4, 5, 3	O	2023-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(120 000)	0.0650	MB
		O	2023-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 000)	0.0650	MB
		O	2023-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(90 000)	0.0650	MB
		O	2023-04-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	0.0600	MB
Diagnos Inc.								
Actions ordinaires								
Coffin, Tristram	3							
9071-8776 Quebec Inc.	PI	O	2023-04-20	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 000 000)	0.2800	QC
Dundee Precious Metals Inc.								
Droits Deferred Share Units								
Adshead-Bell, Nicole	4	O	2023-04-17	D	35 - Dividende en actions	111	10.4300	ON
Donovan, Jaimie	4	O	2023-04-17	D	35 - Dividende en actions	296	10.4300	ON
Gillin, Robert Peter Charles	4	O	2023-04-17	D	35 - Dividende en actions	2 027	10.4300	ON
Madhavpeddi, Kalidas	4	O	2023-04-17	D	35 - Dividende en actions	295	10.4300	ON
Montalvo, Juanita	4	O	2023-04-17	D	35 - Dividende en actions	1 033	10.4300	ON
Tawil, Marie-Anne	4	O	2023-04-17	D	35 - Dividende en actions	1 333	10.4300	ON
Walsh, Anthony P.	4	O	2023-04-17	D	35 - Dividende en actions	1 296	10.4300	ON
Droits Performance Share Units								
Chen, Xuefeng	7	O	2023-04-17	D	35 - Dividende en actions	104	10.4300	ON
		O	2023-04-17	D	59 - Exercice au comptant	(45)		ON
Dorfman, Michael Ryan	5	O	2023-04-17	D	35 - Dividende en actions	386	10.4300	ON
		O	2023-04-17	D	59 - Exercice au comptant	(155)		ON
Garkov, Iliya	5	O	2023-04-17	D	35 - Dividende en actions	165	10.4300	ON
		O	2023-04-17	D	59 - Exercice au comptant	(70)		ON
Hristov, Nikolay	7	O	2023-04-17	D	35 - Dividende en actions	223	10.4300	ON
		O	2023-04-17	D	59 - Exercice au comptant	(116)		ON
Kasete, Zebra Karirondua	7	O	2023-04-17	D	35 - Dividende en actions	157	10.4300	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
		O	2023-04-17	D	59 - Exercice au comptant	(70)		ON
RAE, DAVID	5	O	2023-04-17	D	35 - Dividende en actions	1 255	10.4300	ON
		O	2023-04-17	D	59 - Exercice au comptant	(483)		ON
Stark-Anderson, Kelly Elizabeth	5	O	2023-04-17	D	35 - Dividende en actions	386	10.4300	ON
		O	2023-04-17	D	59 - Exercice au comptant	(155)		ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Chen, Xuefeng	7	O	2023-04-17	D	35 - Dividende en actions	65	10.4300	ON
		O	2023-04-17	D	59 - Exercice au comptant	(34)		ON
Dorfman, Michael Ryan	5	O	2023-04-17	D	35 - Dividende en actions	249	10.4300	ON
		O	2023-04-17	D	59 - Exercice au comptant	(127)		ON
Garkov, Iliya	5	O	2023-04-17	D	35 - Dividende en actions	104	10.4300	ON
		O	2023-04-17	D	59 - Exercice au comptant	(54)		ON
Haynov, Lyubomir Georgiev	7	O	2023-04-17	D	35 - Dividende en actions	137	10.4300	ON
		O	2023-04-17	D	59 - Exercice au comptant	(75)		ON
Hristov, Nikolay	7	O	2023-04-17	D	35 - Dividende en actions	129	10.4300	ON
		O	2023-04-17	D	59 - Exercice au comptant	(73)		ON
Karaivanova, Tsvetanka	7	O	2023-04-17	D	35 - Dividende en actions	137	10.4300	ON
		O	2023-04-17	D	59 - Exercice au comptant	(75)		ON
Kasete, Zebra Karirondua	7	O	2023-04-17	D	35 - Dividende en actions	96	10.4300	ON
		O	2023-04-17	D	59 - Exercice au comptant	(51)		ON
RAE, DAVID	5	O	2023-04-17	D	35 - Dividende en actions	807	10.4300	ON
		O	2023-04-17	D	59 - Exercice au comptant	(417)		ON
Stark-Anderson, Kelly Elizabeth	5	O	2023-04-17	D	35 - Dividende en actions	249	10.4300	ON
		O	2023-04-17	D	59 - Exercice au comptant	(127)		ON
Tsakova, Irena	7	O	2023-04-17	D	35 - Dividende en actions	137	10.4300	ON
		O	2023-04-17	D	59 - Exercice au comptant	(75)		ON
Velkov, Tsvetomir	7	O	2023-04-17	D	35 - Dividende en actions	137	10.4300	ON
		O	2023-04-17	D	59 - Exercice au comptant	(75)		ON
ECN Capital Corp.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Goldman, Carol Elizabeth	4	O	2023-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 997	3.3300	ON
Lortie, Pierre	4	O	2023-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 732	3.3300	ON
Lovatt, William Wayne	4	O	2023-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 851	3.3300	ON
Martin, Karen Lynne	4	O	2023-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	680	3.3300	ON
Morris, David Dyson	4	O	2023-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 741	3.3300	ON
Stoyan, Paul James	4	O	2023-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 411	3.3300	ON
<i>Performance Share Units</i>								
Barry, James	5	O	2023-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	696	3.3300	ON
Heidelberg, Matthew	5	O	2023-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 731	3.3300	ON
Hudson, Steven Kenneth	4, 5	O	2023-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 125	3.3300	ON
LEPORE, MICHAEL SHANE	5	O	2023-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 288	3.3300	ON
Nelson, Matthew	7	O	2023-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 475	3.3300	ON
Tolbert, Michael	5	O	2023-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 847	3.3300	ON
Vaitonis, Algis	5	O	2023-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	557	3.3300	ON
WIMSATT, JOHN	5	O	2023-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 229	3.3300	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Barry, James	5	O	2023-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	103	3.3300	ON
Heidelberg, Matthew	5	O	2023-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	492	3.3300	ON
Hudson, Steven Kenneth	4, 5	O	2023-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 806	3.3300	ON
LEPORE, MICHAEL SHANE	5	O	2023-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 689	3.3300	ON
Tolbert, Michael	5	O	2023-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	268	3.3300	ON
Vaitonis, Algis	5	O	2023-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	492	3.3300	ON
WIMSATT, JOHN	5	O	2023-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	286	3.3300	ON
Eldorado Gold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Wilkinson, Lisa	5							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2023-03-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	74	13.0171	BC
		O	2023-03-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	70	13.6629	BC
Endeavour Mining plc								
<i>Actions ordinaires</i>								
La Mancha Capital Management GP	3							
La Mancha Investments S.à r.l.	PI	O	2023-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(36 153)	21.6406GBP	
		O	2023-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 748)	21.7585GBP	
		O	2023-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48 800)	36.0851	
		O	2023-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34 600)	36.1504	
		O	2023-04-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 298)	21.5343GBP	
		O	2023-04-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(133)	21.7200GBP	
		O	2023-04-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 600)	36.0933	
		O	2023-04-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 100)	36.0221	
		O	2023-04-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(32 389)	21.2106GBP	
		O	2023-04-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(39 400)	35.3667	
La Mancha Investments S.à r.l.	3	O	2023-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(36 153)	21.6406GBP	
		O	2023-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 748)	21.7585GBP	
		O	2023-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48 800)	36.0851	
		O	2023-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34 600)	36.1504	
		O	2023-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 298)	21.5343GBP	
		O	2023-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(133)	21.7200GBP	
		O	2023-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 600)	36.0933	
		O	2023-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 100)	36.0221	
		O	2023-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(32 389)	21.2106GBP	
		O	2023-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(39 400)	35.3667	
Endeavour Silver Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Campoy, Ricardo Moreno	4	O	2023-04-24	D	51 - Exercice d'options	63 000	4.3200	BC
		O	2023-04-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(63 000)	5.4336	BC
Szotlender, Mario	4	O	2023-04-21	D	51 - Exercice d'options	31 500	3.8000	BC
		O	2023-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(51 500)	5.4395	BC
<i>Options</i>								
Campoy, Ricardo Moreno	4	O	2023-04-24	D	51 - Exercice d'options	(63 000)		BC
Szotlender, Mario	4	O	2023-04-21	D	51 - Exercice d'options	(31 500)		BC
Essential Energy Services Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Essential Energy Services Ltd.	1	O	2023-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	20 500	0.3250	AB
		O	2023-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	20 500	0.3300	AB
		O	2023-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	20 500	0.3300	AB
		O	2023-04-24	D	38 - Rachat ou annulation	20 500	0.3223	AB
		O	2023-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	20 500	0.3213	AB
Exploration Azimut inc.								
<i>Options</i>								
Lefrançois, Rock	5	O	2023-04-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2023-04-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Exploration Puma Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fontaine, Michel	4	O	2023-04-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1700	QC
Gosselin, Réjean	4							
9090-3501 Québec inc	PI	O	2023-04-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	55 000	16.5000	QC
		M	2023-04-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	55 000	0.1650	QC
Robillard, Marcel	4, 5	O	2023-04-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1650	QC
		O	2023-04-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1700	QC
		O	2023-04-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1650	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Fairfax Financial Holdings Limited								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Templeton, Lauren Cortney	4	O	2023-04-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	80		ON
Weldon, William Conrad	4	O	2023-04-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	127		ON
<i>Restricted Stock Units</i>								
Templeton, Lauren Cortney	4	O	2023-04-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(80)		ON
Weldon, William Conrad	4	O	2023-04-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(127)		ON
Fiducie d'impact Dream								
<i>Parts</i>								
Dream Asset Management Corporation	5							
Dream Unlimited Corp.	PI	O	2023-04-21	C	46 - Contrepartie de services	451 316		ON
Fonds d'actifs réels mondiaux Middlefield								
<i>Parts de fiducie</i>								
Middlefield Global Real Asset Fund	1	O	2023-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	600	7.8800	ON
		O	2023-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	7.8816	ON
		O	2023-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	7.8250	ON
		O	2023-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	600	7.8200	ON
		O	2023-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	600	7.8500	ON
Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels Canadien								
<i>Parts de fiducie</i>								
Canadian Apartment Properties Real Estate Investment Trust	1	O	2023-03-24	D	38 - Rachat ou annulation	73 700	46.5019	ON
		O	2023-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	100 017	46.9772	ON
		O	2023-03-28	D	38 - Rachat ou annulation	100 017	46.8821	ON
		O	2023-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	100 017	47.1965	ON
		O	2023-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	100 017	47.4906	ON
		O	2023-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	97 600	47.6339	ON
		O	2022-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(425 846)		ON
		O	2022-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(975 918)		ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(398 800)		ON
		O	2022-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 380 476)		ON
		O	2022-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 203 184)		ON
		O	2022-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	(848 938)		ON
		O	2023-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(182 723)		ON
		O	2023-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 788 181)		ON
Fonds de placement immobilier PRO								
<i>Deferred Units</i>								
Beckerleg, James Walter	4	O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 115		QC
		O	2023-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 115)		QC
<i>Droits Restricted Units</i>								
Beckerleg, James Walter	4	O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	935		QC
		O	2023-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	(935)		QC
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE RIDGEWOOD								
<i>Parts</i>								
Ridgewood Capital Asset Management Managed Accounts	3 PI	O	2023-04-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 242	15.4800	ON
		O	2023-04-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(750)	15.4800	ON
		O	2023-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 233	15.4321	ON
		O	2023-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 275)	15.3900	ON
		O	2023-04-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 258	15.3577	ON
		O	2023-04-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 450)	15.3500	ON
		O	2023-04-19	C	97 - Autre	(996 939)	15.4800	ON
		O	2023-04-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 956	15.2742	ON
		O	2023-04-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(512)	15.2500	ON
Fortuna Silver Mines Inc.								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chapman, Eric	5	O	2023-04-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	23 132		BC
Ganoza Durant, Jorge A.	4	O	2023-04-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	150 264		BC
Ganoza Durant, Luis Dario	5	O	2023-04-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	59 944		BC
<i>Restricted Share Unit Plan (cash settled)</i>								
Chapman, Eric	5	O	2023-04-20	D	59 - Exercice au comptant	(23 132)		BC
Ganoza Durant, Jorge A.	4	O	2023-04-20	D	59 - Exercice au comptant	(150 264)		BC
Ganoza Durant, Luis Dario	5	O	2023-04-20	D	59 - Exercice au comptant	(59 944)		BC
Manrique, Carlos	5	O	2023-04-20	D	59 - Exercice au comptant	(14 206)		BC
Velasco, Cesar	5	O	2023-04-20	D	59 - Exercice au comptant	(5 285)		BC
Whittall, Sally	5	O	2023-04-20	D	59 - Exercice au comptant	(15 060)		BC
<i>Restricted Share Unit Plan (share settled)</i>								
Chapman, Eric	5	O	2023-04-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(23 132)		BC
Ganoza Durant, Jorge A.	4	O	2023-04-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(150 264)		BC
Ganoza Durant, Luis Dario	5	O	2023-04-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(59 944)		BC
Freehold Royalties Ltd.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Barnes, Sylvia Kathleen	4	O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	77	15.3800	AB
BUGEAUD, GARY RONALD JOSEPH	4	O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	445	15.3800	AB
HARRISON, PETER T	4	O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	202	15.3800	AB
Howe, Maureen	4	O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	79	15.3800	AB
Kay, J. Douglas	4	O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	459	15.3800	AB
Korpach, Arthur Neil	4	O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	568	15.3800	AB
Mitchell, Valerie Ann	4	O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	82	15.3800	AB
Romanow, Marvin F.	4	O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	716	15.3800	AB
Walsh, Aidan Murphy	4	O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	518	15.3800	AB
<i>RSU</i>								
BUGEAUD, GARY RONALD JOSEPH	4	O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	39	15.3800	AB
HARRISON, PETER T	4	O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29	15.3800	AB
Romanow, Marvin F.	4	O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14	15.3800	AB
Walsh, Aidan Murphy	4	O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20	15.3800	AB
Fury Gold Mines Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fairhurst, Helga	5	O	2023-04-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
goeasy Ltd. (formerly, easyhome Ltd.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ali Khan, Mir Farhan	5							
Farhan Ali Khan - LIRA	PI	O	2023-04-14	I	35 - Dividende en actions	10	95.4400	ON
Farhan Ali Khan - RESP	PI	O	2023-04-14	I	35 - Dividende en actions	1	95.4400	ON
Farhan Ali Khan - RRSP	PI	O	2023-04-14	I	35 - Dividende en actions	15	95.4400	ON
Farhan Ali Khan - TFSA	PI	O	2023-04-14	I	35 - Dividende en actions	4	95.4400	ON
Appel, Jason	5	O	2023-04-14	D	35 - Dividende en actions	191	95.4400	ON
H. Appel	PI	O	2023-04-14	I	35 - Dividende en actions	2	95.4400	ON
M.Appel	PI	O	2023-04-14	I	35 - Dividende en actions	19	95.4400	ON
Malorie Appel	PI	O	2023-04-14	I	35 - Dividende en actions	2	95.4400	ON
RRSP - J. Appel	PI	O	2023-04-14	I	35 - Dividende en actions	23	95.4400	ON
RRSP - M. Appel	PI	O	2023-04-14	I	35 - Dividende en actions	16	95.4400	ON
TFSA - Hailey Appel	PI	O	2023-04-14	I	35 - Dividende en actions	1	95.4400	ON
TFSA - J. Appel	PI	O	2023-04-14	I	35 - Dividende en actions	34	95.4400	ON
TFSA - M. Appel	PI	O	2023-04-14	I	35 - Dividende en actions	19	95.4400	ON
Khouri, Halim	5	O	2023-04-14	D	35 - Dividende en actions	221	95.4400	ON
RRSP - Halim Khouri	PI	O	2023-04-14	I	35 - Dividende en actions	41	95.4400	ON
TFSA - Halim Khouri	PI	O	2023-04-14	I	35 - Dividende en actions	10	95.4400	ON
Gold Royalty Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Garofalo, David	4, 5	O	2023-04-19	D	35 - Dividende en actions	1 887	2.2700USD	BC
Still, Alastair	6, 5	O	2023-04-19	D	35 - Dividende en actions	66	2.2700USD	BC
Groupe Dynacor inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chave, Philippe	4							
Precinox	PI	O	2023-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	375 000	2.8000	QC
Groupe WSP Global Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Canada Pension Plan Investment Board	3							
CPP Investment Board PMI-2 Inc.	PI	O	2023-04-15	I	35 - Dividende en actions	728		QC
<i>DSUs / UADs</i>								
Carrière, Louis-Philippe	4	O	2023-04-15	D	35 - Dividende en actions	129	154.8500	QC
Cornell, Lewis Paul	5	O	2023-04-15	D	35 - Dividende en actions	19	154.8500	QC
Dumas, Marie-Claude	7	O	2023-04-15	D	35 - Dividende en actions	34	154.8500	QC
Fortier, Philippe	5	O	2023-04-15	D	35 - Dividende en actions	85	154.8500	QC
L'Heureux, Alexandre	4, 5	O	2023-04-15	D	35 - Dividende en actions	1 303	154.8500	QC
Michaud, Alain	5	O	2023-04-15	D	35 - Dividende en actions	101	154.8500	QC
Naysmith, Mark	5	O	2023-04-15	D	35 - Dividende en actions	163	154.8500	QC
Oberg-Hogsta, Anna-Lena Kristina	5	O	2023-04-15	D	35 - Dividende en actions	13	154.8500	QC
Rancourt, Suzanne	4	O	2023-04-15	D	35 - Dividende en actions	57	158.4300	QC
		M	2023-04-15	D	35 - Dividende en actions	56	158.4300	QC
		M'	2023-04-15	D	35 - Dividende en actions	56	154.8500	QC
Raymond, Paul	4	O	2023-04-15	D	35 - Dividende en actions	31	158.4300	QC
		M	2023-04-15	D	35 - Dividende en actions	29	154.8500	QC
Shoiry, Pierre	4, 5	O	2023-04-15	D	35 - Dividende en actions	196	154.8500	QC
Smith-Galipeau, Linda	4	O	2023-04-15	D	35 - Dividende en actions	54	154.8500	QC
Templeton, Guy	5	O	2023-04-15	D	35 - Dividende en actions	109	154.8500	QC
<i>Performance Share Unit</i>								
Cornell, Lewis Paul	5	O	2023-04-14	D	59 - Exercice au comptant	(9 020)	172.6800	QC
		M	2023-04-14	D	59 - Exercice au comptant	(5 011)	172.6800	QC
		O	2023-04-15	D	35 - Dividende en actions	116	154.8500	QC
Dumas, Marie-Claude	7	O	2023-04-15	D	35 - Dividende en actions	74	154.8500	QC
		O	2023-04-14	D	59 - Exercice au comptant	(4 329)	172.6800	QC
		M	2023-04-14	D	59 - Exercice au comptant	(2 405)	172.6800	QC
Fortier, Philippe	5	O	2023-04-14	D	59 - Exercice au comptant	(8 656)	172.6800	QC
		M	2023-04-14	D	59 - Exercice au comptant	(4 809)	172.6800	QC
		O	2023-04-15	D	35 - Dividende en actions	99	154.8500	QC
Langlois, David	5	O	2023-04-14	D	59 - Exercice au comptant	(3 065)	172.6800	QC
		M	2023-04-14	D	59 - Exercice au comptant	(1 698)	172.6800	QC
		O	2023-04-15	D	35 - Dividende en actions	32	154.8500	QC
L'Heureux, Alexandre	4, 5	O	2023-04-14	D	59 - Exercice au comptant	(52 462)	172.6800	QC
		M	2023-04-14	D	59 - Exercice au comptant	(29 146)	172.6800	QC
		O	2023-04-15	D	35 - Dividende en actions	693	154.8500	QC
Michaud, Alain	5	O	2023-04-14	D	59 - Exercice au comptant	(13 243)	172.6800	QC
		M	2023-04-14	D	59 - Exercice au comptant	(7 357)	172.6800	QC
		O	2023-04-15	D	35 - Dividende en actions	172	154.8500	QC
Naysmith, Mark	5	O	2023-04-14	D	59 - Exercice au comptant	(7 329)	172.6800	QC
		M	2023-04-14	D	59 - Exercice au comptant	(4 072)	172.6800	QC
		O	2023-04-15	D	35 - Dividende en actions	97	154.8500	QC
Oberg-Hogsta, Anna-Lena Kristina	5	O	2023-04-15	D	35 - Dividende en actions	8	154.8500	QC
Templeton, Guy	5	O	2023-04-14	D	59 - Exercice au comptant	(8 291)	172.6800	QC
		M	2023-04-14	D	59 - Exercice au comptant	(4 606)	172.6800	QC
		O	2023-04-15	D	35 - Dividende en actions	95	154.8500	QC
<i>Restricted Shares Units</i>								
Cornell, Lewis Paul	5	O	2023-04-15	D	35 - Dividende en actions	27	154.8500	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Dumas, Marie-Claude	7	O	2023-04-15	D	35 - Dividende en actions	20	154.8500	QC
		O	2023-04-14	D	59 - Exercice au comptant	(962)	160.6400	QC
Habib, Chadi	5	O	2023-04-15	D	35 - Dividende en actions	17	154.8500	QC
Langlois, David	5	O	2023-04-14	D	59 - Exercice au comptant	(566)	160.6400	QC
		O	2023-04-15	D	35 - Dividende en actions	11	154.8500	QC
Michaud, Alain	5	O	2023-04-15	D	35 - Dividende en actions	29	154.8500	QC
		O	2023-04-14	D	59 - Exercice au comptant	(2 943)	160.6400	QC
HIVE Blockchain Technologies Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Daubaras, Darcy Glenn	5	O	2023-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 000)	5.5400	BC
		O	2023-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	5.4400	BC
		O	2023-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 800)	5.4600	BC
Perrill, Dave	4	O	2023-04-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	50 000		BC
<i>Restricted Share Units</i>								
Perrill, Dave	4	O	2023-04-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(50 000)		BC
HPQ SILICIUM INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Levasseur, Patrick	4	O	2023-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.2500	QC
Hudbay Minerals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kukielski, Peter Gerald Jan	4, 5							
Cynthia Kukielski Spousal Trust	PI	O	2023-03-24	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	37	6.7592	ON
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Banducci, Carol	4	O	2023-03-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	290		ON
		O	2023-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 725		ON
Gonzales, Igor	4	O	2023-03-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	193		ON
		O	2023-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 184		ON
Howes, Richard Allan	4	O	2023-03-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	152		ON
		O	2023-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 184		ON
Kavanagh, Sarah Baldwin	4	O	2023-03-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	193		ON
		O	2023-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 184		ON
Knickel, Carin Shirley	4	O	2023-03-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	360		ON
		O	2023-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 184		ON
Kukielski, Peter Gerald Jan	4, 5	O	2023-03-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	287		ON
Lafond, George Earl	4	O	2023-03-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	27		ON
		O	2023-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 484		ON
MUNIZ QUINTANILLA, DANIEL	4	O	2023-03-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	101		ON
		O	2023-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 184		ON
Osborne, Colin	4	O	2023-03-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	255		ON
		O	2023-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 152		ON
Smith, David	4	O	2023-03-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	101		ON
		O	2023-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 184		ON
Imperial Mining Group Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bureau, Alain	4	O	2022-05-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2022-05-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Inca One Gold Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
HART, Kevin Ryan	5	O	2023-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)		BC
		O	2023-04-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 917)		BC
<i>Débiteures convertibles</i>								
HART, Kevin Ryan	5	O	2017-08-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2023-04-17	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 135 000.00	0.1700	BC
		O	2023-04-17	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 50 000.00	0.1700	BC
Michelle Hart	PI	O	2017-08-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2023-04-17	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 250 000.00	0.1700	BC
		O	2023-04-17	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 50 000.00	0.1700	BC
Kelly, Edward John	4	O	2010-02-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2023-04-17	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 112 000.00	0.1700	BC
EKELLY Investments	PI	O	2010-02-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2023-04-17	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 136 000.00	0.1700	BC
Information Services Corporation								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Brandvold, Roger	4	O	2023-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	33	21.6000	SK
Christiansen, Tom	4	O	2023-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	190	21.6000	SK
Guglielmin, Anthony Robert	4	O	2023-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	190	21.6000	SK
Pourian, Iraj	4	O	2023-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	144	21.6000	SK
Powers, Laurie Lynn	4	O	2023-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	104	21.6000	SK
Roche, James Norman	4	O	2023-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	33	21.6000	SK
Ross, Heather	4	O	2023-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	104	21.6000	SK
Tchorzewski, Dion Edwin	4	O	2023-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	190	21.6000	SK
Teal, Joel Douglas	4	O	2023-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	339	21.6000	SK
<i>Droits Performance Share Units</i>								
Antochow, Robert Jeffrey	5	O	2023-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	26	22.0000	SK
Budzak, Ken	5	O	2023-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	94	22.0000	SK
Ciszyk, Loren Allen	5	O	2023-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	106	22.0000	SK
Colledge, Clare Emma	7	O	2023-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	102	22.0000	SK
Garven, Laurel	5	O	2023-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	49	22.0000	SK
Hillman-Weir, Katherine	5	O	2023-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	103	22.0000	SK
McLean, Catherine Irene	5	O	2023-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	53	22.0000	SK
Peters, Shawn	5	O	2023-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	159	22.0000	SK
IntelGenx Technologies Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kalayajian, Karen	7	O	2023-04-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Options</i>								
Gorham, Dwight	5	O	2023-04-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Kalayajian, Karen	7	O	2023-04-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Restricted Share Units</i>								
Kalayajian, Karen	7	O	2023-04-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Jamieson Wellness Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bird, Donald	5	O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	192	32.8100	ON
Klondike Silver Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kennedy, Thomas John	4, 5	O	2023-04-19	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privéement	(768 000)	0.0500	BC
La Banque de Nouvelle - Ecosse								
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Aristeguieta Silva, Francisco Alberto	5	O	2023-04-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-04-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	40 607	66.5700	ON
La Societe Canadian Tire Limitee								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
Canadian Tire Corporation, Limited	1	O	2023-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	180.7366	ON
		O	2023-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		ON
		O	2023-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	182.7935	ON
		O	2023-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		ON
		O	2023-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	183.7629	ON
		O	2023-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		ON
		O	2023-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	183.8523	ON
		O	2023-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		ON
		O	2023-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	183.0133	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2023-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		ON
<i>Actions sans droit de vote Class A (CT Savings Plan)</i>								
Flood, Thomas Joseph (TJ)	7, 5	O	2023-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	118	182.4800	ON
Hicks, Gregory Hubert	4, 5	O	2023-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	275	182.4800	ON
O'Brien, Susan M	5	O	2023-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	112	182.4800	ON
Pershing, Johnathan Edward	5	O	2023-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	124	182.4800	ON
Sheldon, Joseph Barry	7	O	2023-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	182.4800	ON
<i>CTC Share Unit Fund (DPSP)</i>								
Christie, James Robert	5							
Sun Life Financial	PI	O	2023-04-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	108	145.7294	ON
Craig, Gregory George	5							
Sun Life Financial	PI	O	2023-04-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11		ON
Flood, Thomas Joseph (TJ)	7, 5							
Sun Life Financial	PI	O	2023-04-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	108	145.7294	ON
Hicks, Gregory Hubert	4, 5							
Sun Life Financial	PI	O	2023-04-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	108	145.7294	ON
O'Brien, Susan M	5							
Sun Life Financial	PI	O	2023-04-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	145.7294	ON
Pershing, Johnathan Edward	5							
Sun Life Financial	PI	O	2023-04-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	108	145.7294	ON
Pira, Aayaz	7, 5							
Sun Life Financial	PI	O	2023-04-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	108	145.7294	ON
Sheldon, Joseph Barry	7							
Sun Life Financial	PI	O	2023-04-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	108	145.7294	ON
<i>Performance Share Units</i>								
Christie, James Robert	5	O	2023-04-06	D	59 - Exercice au comptant	(7 827)		ON
Craig, Gregory George	5	O	2023-04-06	D	59 - Exercice au comptant	(6 709)		ON
Flood, Thomas Joseph (TJ)	7, 5	O	2023-04-06	D	59 - Exercice au comptant	(3 354)		ON
Hicks, Gregory Hubert	4, 5	O	2023-04-06	D	59 - Exercice au comptant	(18 636)		ON
McCann, Dean Charles	7	O	2023-04-06	D	59 - Exercice au comptant	(6 709)		ON
O'Brien, Susan M	5	O	2023-04-06	D	59 - Exercice au comptant	(2 981)		ON
Pershing, Johnathan Edward	5	O	2023-04-06	D	59 - Exercice au comptant	(7 268)		ON
Sheldon, Joseph Barry	7	O	2023-04-06	D	59 - Exercice au comptant	(745)		ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Sheldon, Joseph Barry	7	O	2023-04-06	D	59 - Exercice au comptant	(57)		ON
La Societe de Gestion AGF Limitee								
<i>Actions ordinaires Class B</i>								
AGF Management Limited, La Societe de Gestion AGF Limitee	1	O	2023-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	14 700	7.9200	ON
		O	2023-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	(14 700)	7.9200	ON
		O	2023-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	15 300	7.9100	ON
		O	2023-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	(15 300)	7.9100	ON
		O	2023-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	14 800	7.7300	ON
		O	2023-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	(14 800)	7.7300	ON
		O	2023-04-24	D	38 - Rachat ou annulation	200	7.6500	ON
		O	2023-04-24	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	7.6500	ON
<i>Actions ordinaires Deferred Share Units</i>								
BUCHAN, JANE MELISSA	4	O	2023-04-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 793	7.8500	ON
Camilli, Kathleen Mary	4	O	2023-04-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	406	7.8500	ON
Clarke, Ian Leigh Theodore	4	O	2023-04-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	215	7.8500	ON
Guay, Charles	4	O	2023-04-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	590	7.8500	ON
MCCREADIE, KEVIN ANDREW	5	O	2023-04-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 271	7.8500	ON
Negris, Cybele	4	O	2023-04-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	88	7.8500	ON
Squibb, Geoffrey Wayne	4	O	2023-04-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 618	7.8500	ON
<i>Actions ordinaires Restricted Share Units</i>								
Jackson, Charles Christopher	5	O	2023-04-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	865	7.8500	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Lawrence, Ashley	5	O	2023-04-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 383	7.8500	ON
MCCREADIE, KEVIN ANDREW	5	O	2023-04-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 537	7.8500	ON
Quinn, Jennifer	5	O	2023-04-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	152	7.8500	ON
Restricted Share Units								
Goldring, Blake Charles	4, 5	O	2023-04-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 371	7.8500	ON
Goldring, Judy	4, 5	O	2023-04-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 810	7.8500	ON
Le Fonds de dividendes d'émetteurs internationaux du secteur de l'énergie propre								
Parts de fiducie								
International Clean Power Dividend Fund	1	O	2023-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	7.3228	ON
		O	2023-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	7.3424	ON
		O	2023-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	7.3750	ON
		O	2023-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	600	7.3500	ON
		O	2023-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	200	7.3200	ON
		O	2023-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	8 400	7.2519	ON
Le Fonds de dividendes du secteur de l'immobilier durable								
Parts de fiducie								
Sustainable Real Estate Dividend Fund	1	O	2023-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	7.3239	ON
		O	2023-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	400	7.3000	ON
		O	2023-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	7.3637	ON
Les Aliments Maple Leaf Inc.								
Actions ordinaires								
Maple Leaf Foods Inc.	1	O	2023-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	6 500	27.4012	ON
		O	2023-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	(6 500)	27.4012	ON
		O	2023-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	6 500	27.4935	ON
		O	2023-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	(6 500)	27.4935	ON
		O	2023-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	6 500	27.6752	ON
		O	2023-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	(6 500)	27.6752	ON
		O	2023-04-24	D	38 - Rachat ou annulation	6 500	27.4911	ON
		O	2023-04-24	D	38 - Rachat ou annulation	(6 500)	27.4911	ON
		O	2023-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	6 500	27.3720	ON
		O	2023-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	(6 500)	27.3720	ON
Les Compagnies Loblaw Limitee								
Actions ordinaires								
George Weston Limited	3							
TD Securities Inc. - ASDP	PI	O	2023-04-20	I	38 - Rachat ou annulation	(20 130)	122.9200	ON
		O	2023-04-21	I	38 - Rachat ou annulation	(22 726)	124.9100	ON
Les métaux Niobay inc. (anciennement MDN INC.)								
Actions ordinaires								
David, Jean-Sébastien	4	O	2023-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	38 000	0.1200	QC
		O	2023-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1300	QC
Lundin Mining Corporation								
Droits Share Units								
Laurenson, Annie	5	O	2023-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		ON
Options								
Laurenson, Annie	5	O	2023-04-19	D	50 - Attribution d'options	5 000	7.9900	ON
Maple Gold Mines Ltd.								
Actions ordinaires								
Lang, Joness	5	O	2023-04-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	20 809	0.1550	BC
Riverin, Gérald	4	O	2023-04-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	50 000	50000.0000	BC
Roth, Michelle	4	O	2023-04-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	50 000	50000.0000	BC
Speidel, Friedrich	5	O	2023-04-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 637	0.1550	BC
Tagami, Maurice Alan	4	O	2023-04-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	50 000	50000.0000	BC
Droits Restricted Share Units								
Charland, Sean	4	O	2023-04-14	D	59 - Exercice au comptant	(50 000)	0.1550	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Honor, Brent Matthew	4, 5	O	2023-04-14	D	59 - Exercice au comptant	(500 000)	0.1550	BC
Lang, Jones	5	O	2023-04-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(58 333)	0.1550	BC
Lee, Wilhelmina	5	O	2023-04-14	D	59 - Exercice au comptant	(50 000)	0.1550	BC
Patankar, Kiran Uday	5	O	2023-03-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(33 333)	0.1650	BC
		M	2023-04-19	D	59 - Exercice au comptant	(33 333)	0.1500	BC
		O	2023-04-14	D	59 - Exercice au comptant	(75 000)	0.1550	BC
Riverin, Gérald	4	O	2023-04-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(50 000)	0.1550	BC
Roth, Michelle	4	O	2023-04-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(50 000)	0.1550	BC
Speidel, Friedrich	5	O	2023-04-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 333)	0.1550	BC
Tagami, Maurice Alan	4	O	2023-04-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(50 000)	0.1550	BC
MCAN Mortgage Corporation (d/b/a/ MCAN Financial Group)								
<i>Performance Share Units</i>								
Cipollone, Floriana	5	O	2023-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	107	14.6816	ON
		O	2023-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	94	14.6816	ON
		O	2023-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	147	14.6816	ON
		O	2023-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	159	14.6816	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Cipollone, Floriana	5	O	2023-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	107	14.6816	ON
		O	2023-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	94	14.6816	ON
		O	2023-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	98	14.6816	ON
		O	2023-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	106	14.6816	ON
Medicare Inc								
<i>Actions ordinaires</i>								
Friesen, Albert David L. FRIESEN	4, 5 PI	O	2023-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.3000	MB
MEG Energy Corp.								
<i>Billets 7.125 Senior Notes due 2027</i>								
MEG Energy Corp.	1	O	2023-04-24	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 18 201 000.00		AB
		O	2023-04-24	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 18 201 000.00)		AB
Meta Materials Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Rice, Kenneth L. Jr.	5	O	2023-03-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	39 557		NS
		O	2023-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 454)	0.6300USD	NS
Waldern, Jonathan David	5	O	2021-06-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2021-11-18	D	51 - Exercice d'options	471 438	0.2700USD	NS
		O	2021-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 707)	3.9600USD	NS
		O	2021-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 076)	3.9700USD	NS
		O	2021-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(879)	3.9710USD	NS
		O	2021-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 781)	3.9800USD	NS
		O	2021-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50)	3.9820USD	NS
		O	2021-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 300)	3.9900USD	NS
		O	2021-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(68 093)	4.0000USD	NS
		O	2021-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(76 982)	4.0100USD	NS
		O	2021-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(699)	4.0110USD	NS
		O	2021-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 740)	4.0200USD	NS
		O	2021-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 669)	4.0300USD	NS
		O	2021-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(67 120)	4.0400USD	NS
		O	2021-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(471)	4.0410USD	NS
		O	2021-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 380)	4.0500USD	NS
		O	2021-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 722)	4.0600USD	NS
		O	2021-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	4.0650USD	NS
		O	2021-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 074)	4.0800USD	NS
		O	2021-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	4.0810USD	NS
		O	2021-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(468)	4.0900USD	NS
		O	2021-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 524)	4.1000USD	NS

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2021-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 701)	4.1100USD	NS
		O	2021-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 669)	4.1200USD	NS
		O	2021-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 728)	4.1300USD	NS
		O	2021-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	4.1350USD	NS
		O	2021-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 868)	4.1400USD	NS
		O	2021-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(423)	4.1410USD	NS
		O	2021-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 926)	4.1500USD	NS
		O	2021-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 291)	4.1510USD	NS
		O	2021-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(859)	4.1600USD	NS
		O	2021-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 125)	4.1700USD	NS
		O	2021-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 320)	4.1800USD	NS
		O	2021-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 026)	4.1900USD	NS
		O	2021-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 037)	4.2100USD	NS
		O	2021-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30)	4.2500USD	NS
		O	2022-03-18	D	51 - Exercice d'options	171 432	0.2700USD	NS
		O	2022-03-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 500)	1.8200USD	NS
		O	2022-03-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 200)	1.8300USD	NS
		O	2022-03-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 400)	1.8400USD	NS
		O	2022-03-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 818)	1.8500USD	NS
		O	2022-03-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(52 635)	1.8600USD	NS
		O	2022-03-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 979)	1.8700USD	NS
		O	2022-03-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 900)	1.8800USD	NS
		O	2023-03-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	31 646		NS
		O	2023-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 372)	0.6300USD	NS
<i>Options</i>								
Rice, Kenneth L. Jr.	5	O	2021-06-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		M	2021-06-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2022-03-03	D	50 - Attribution d'options	217 711		NS
		O	2022-05-10	D	50 - Attribution d'options	110 252		NS
		O	2022-06-27	D	50 - Attribution d'options	41 759		NS
		O	2022-11-11	D	50 - Attribution d'options	68 830		NS
Waldern, Jonathan David	5	O	2021-06-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2021-11-18	D	51 - Exercice d'options	(471 438)		NS
		O	2022-02-15	D	50 - Attribution d'options	1 894 111		NS
		O	2022-03-03	D	50 - Attribution d'options	174 169		NS
		O	2022-03-18	D	51 - Exercice d'options	(171 432)		NS
		O	2022-05-10	D	50 - Attribution d'options	662 603		NS
		O	2022-06-27	D	50 - Attribution d'options	741 987		NS
		O	2022-10-21	D	50 - Attribution d'options	902 394		NS
		O	2022-11-11	D	50 - Attribution d'options	904 826		NS
<i>Restricted Stock Units</i>								
Rice, Kenneth L. Jr.	5	O	2021-06-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2022-03-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	158 228		NS
		O	2023-03-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(39 557)		NS
Waldern, Jonathan David	5	O	2021-06-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2022-03-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	126 582		NS
		O	2023-03-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(31 646)		NS
Metalla Royalty & Streaming Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Heath, Brett	4, 5	O	2023-04-18	D	51 - Exercice d'options	90 000		BC
		O	2023-04-18	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(90 000)		BC
<i>Options</i>								
Heath, Brett	4, 5	O	2023-04-18	D	51 - Exercice d'options	(112 500)	2.9200	BC
MÉTAUX GENIUS INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Goulet, Guy	5	O	2023-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0580	QC
		O	2023-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0500	QC
Metro inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bich, Geneviève	5	O	2023-04-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(450)	77.3600	QC
Fortino, Carmine	5	O	2023-04-26	D	51 - Exercice d'options	4 340	40.2300	QC
		O	2023-04-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 340)	76.9954	QC
GIROUX, Marc	5	O	2023-04-24	D	51 - Exercice d'options	4 200	40.2300	QC
		O	2023-04-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	76.8283	QC
Tadros, Alain	5	O	2023-04-21	D	51 - Exercice d'options	1 040	41.1600	QC
		O	2023-04-21	D	51 - Exercice d'options	900	47.5100	QC
		O	2023-04-21	D	51 - Exercice d'options	1 080	55.9400	QC
		O	2023-04-21	D	51 - Exercice d'options	960	56.9200	QC
		O	2023-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 040)	76.6996	QC
		O	2023-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	75.7000	QC
		O	2023-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 080)	75.6993	QC
		O	2023-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(960)	75.6994	QC
<i>Options</i>								
Fortino, Carmine	5	O	2023-04-26	D	51 - Exercice d'options	(4 340)	40.2300	QC
GIROUX, Marc	5	O	2023-04-24	D	51 - Exercice d'options	(4 200)	40.2300	QC
Tadros, Alain	5	O	2023-04-21	D	51 - Exercice d'options	(1 040)	41.1600	QC
		O	2023-04-21	D	51 - Exercice d'options	(900)	47.5100	QC
		O	2023-04-21	D	51 - Exercice d'options	(1 080)	55.9400	QC
		O	2023-04-21	D	51 - Exercice d'options	(960)	56.9200	QC
Mind Medicine (MindMed) Inc.								
<i>Restricted Share Units</i>								
Sullivan, Mark	5	O	2023-04-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		M	2023-04-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Morguard North American Residential Real Estate Investment Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
Munsters, Frank	4	O	2023-02-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38)	18.1000	ON
		O	2023-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(146)	18.7500	ON
Morguard Real Estate Investment Trust								
<i>Parts</i>								
Walker, Timothy James	4	O	2023-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	5.5100	ON
Mullen Group Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mullen Group Ltd.	1	O	2023-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	37 010	14.9527	AB
		O	2023-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	37 010	14.8681	AB
		O	2023-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	37 010	14.9868	AB
		O	2023-04-24	D	38 - Rachat ou annulation	37 010	15.0953	AB
		O	2023-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	74 020	14.5098	AB
New Pacific Metals Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kong, David TokPay	4	O	2023-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	3.6000	BC
David TW Kong	PI	O	2023-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 300)	3.6500	BC
Newcore Gold Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Karwowska, Malgorzata Spouse	5	PI	2023-04-19	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(50 000)		BC
NexGen Energy Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Howlett, Karri Lynn	4	O	2023-04-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 200	4.8300	BC
Wall, Bradley John	4							
Flying W Consulting	PI	O	2023-04-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.7800	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
NexLiving Communities Inc.								
<i>Bons de souscription</i>								
Arsenault, Denis	3	O	2023-04-16	D	55 - Expiration de bons de souscription	(7 000 000)		NS
Pappin, David	4	O	2023-04-21	D	55 - Expiration de bons de souscription	(75 000)		NS
<i>Deferred Share Units</i>								
Stathonikos, Stavro	5	O	2021-06-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2022-05-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000		NS
Northern Shield Resources Inc.								
<i>Options</i>								
Jobin-Bevans, Laurence Scott	4	O	2023-04-20	D	52 - Expiration d'options	(750 000)		ON
		O	2023-04-20	D	52 - Expiration d'options	(350 000)		ON
NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust								
<i>Deferred Units</i>								
Brady, Michael	5	O	2023-04-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(25 000)	8.1900	ON
<i>Parts de fiducie</i>								
Brady, Michael	5	O	2023-04-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	25 000	8.1900	ON
<i>Performance Units</i>								
Chande, Shailen	5	O	2023-04-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	43 164	8.2100	ON
Dalla Lana, Paul	4, 5							
NorthWest Value Partners Inc.	PI	O	2023-04-17	I	56 - Attribution de droits de souscription	609 013		ON
Krizan, Jan	5	O	2023-04-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	48 399	8.2100	ON
Mitchell, Craig Douglas	5	O	2023-04-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	76 610	8.2100	ON
NorthWest Value Partners Inc.	3	O	2022-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 278		ON
		O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	609 013		ON
Riggin, Peter	5	O	2023-04-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	31 875	8.2100	ON
<i>Restricted Units</i>								
Chande, Shailen	5	O	2023-04-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 388	8.2100	ON
Krizan, Jan	5	O	2023-04-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 133	8.2100	ON
Mitchell, Craig Douglas	5	O	2023-04-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 537	8.2100	ON
Riggin, Peter	5	O	2023-04-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 625	8.2100	ON
Obsidian Energy Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Sykes, Gareth Robin	5	O	2023-04-17	D	51 - Exercice d'options	40 000	1.9900	AB
		O	2023-04-17	D	51 - Exercice d'options	11 075	0.5600	AB
<i>Options</i>								
Sykes, Gareth Robin	5	O	2023-04-17	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	1.9900	AB
		O	2023-04-17	D	51 - Exercice d'options	(11 075)	0.5600	AB
Opsens inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lavigueur, Jean	4	O	2023-04-21	D	51 - Exercice d'options	25 000	0.8400	QC
Sirois, Denis M.	4	O	2023-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 000)	1.7500	QC
<i>Options</i>								
Lavigueur, Jean	4	O	2023-04-21	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	0.8400	QC
Mackin, James Patrick	4	O	2023-04-19	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	0.8400	QC
Papiers Tissu KP Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
BIANCO, DINO JOE	4, 5	O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	291	10.2978	ON
<i>Deferred Share Units (DSU)</i>								
Hardy, James Richmond	4	O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	254	10.2500	ON
Vimard, Francois	4, 7	O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	254	10.2500	ON
Wendling, Louise Michele	4	O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	478	10.2500	ON
Paramount Resources Ltd.								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Jungé, Dirk	4	O	2023-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 438)	32.5790	AB
		M	2023-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 586)	32.5790	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Riddell Rose, Susan L.	4, 3	O	2023-04-25	D	51 - Exercice d'options	15 000	19.9400	AB
		O	2023-04-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	31.4258	AB
Williams, John B.	5	O	2023-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 973)	32.2500	AB
		O	2023-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 812)	32.3500	AB
<i>Options</i>								
Riddell Rose, Susan L.	4, 3	O	2023-04-25	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	19.9400	AB
Park Lawn Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dodds, Jay Dallas	4, 5	O	2023-04-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 895		ON
Gilbert, Linda	5	O	2023-04-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	122		ON
Green, James Bradley	4, 5	O	2023-04-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 775	8775.0000	ON
Harlow, William Clark	5	O	2023-04-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	720		ON
		O	2023-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(286)		ON
Hay, Jennifer Wiers	5	O	2023-04-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 096		ON
		O	2023-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(385)		ON
Johnson, Lorie Jane	5	O	2023-04-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	720		ON
		O	2023-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(375)		ON
PARKER, JEFFREY SCOTT	5	O	2023-04-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	720		ON
		O	2023-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(240)		ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Dodds, Jay Dallas	4, 5	O	2023-04-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 895)		ON
		O	2023-04-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	501		ON
Gilbert, Linda	5	O	2023-04-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40		ON
Green, James Bradley	4, 5	O	2023-04-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 775)		ON
		O	2023-04-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	589		ON
Harlow, William Clark	5	O	2023-04-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(720)		ON
		O	2023-04-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	125		ON
Hay, Jennifer Wiers	5	O	2023-04-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 096)		ON
		O	2023-04-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	267		ON
Johnson, Lorie Jane	5	O	2023-04-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(720)		ON
		O	2023-04-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	154		ON
Millett, Daniel	5	O	2023-04-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	194		ON
PARKER, JEFFREY SCOTT	5	O	2023-04-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(720)		ON
		O	2023-04-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	125		ON
<i>Restricted Share Units (Performance-based)</i>								
Dodds, Jay Dallas	4, 5	O	2023-04-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	458		ON
Gilbert, Linda	5	O	2023-04-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20		ON
Green, James Bradley	4, 5	O	2023-04-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	569		ON
Harlow, William Clark	5	O	2023-04-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42		ON
Hay, Jennifer Wiers	5	O	2023-04-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59		ON
Johnson, Lorie Jane	5	O	2023-04-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42		ON
Millett, Daniel	5	O	2023-04-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63		ON
PARKER, JEFFREY SCOTT	5	O	2023-04-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42		ON
Payfare Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Deslippe, Ryan Charles	5	O	2023-04-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(10 000)	7.0000	ON
PHX Energy Services Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
David-Green, Karen	4	O	2023-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	575	6.9300	AB
Hibbard, Lawrence M.	4	O	2023-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	6.9800	AB
Pivotree Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lobo, Vernon	4, 5	O	2023-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.0500	ON
Vernon Lobo - RRSP	PI	O	2023-04-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.0500	ON
Morris, William Frederick	4	O	2023-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	3.4300	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit								
		O	2023-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	3.1900	ON
Plaza Retail REIT								
<i>RSUs</i>								
Drake, James (Jim)	5	O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	75	4.2100	NB
Mackenzie, Peter	5	O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	92	4.2100	NB
Penney, Stephen	5	O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	75	4.2100	NB
Strange, Kimberly A.	5	O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	64	4.2100	NB
Prairie Provident Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Massey, Allison	5	O	2023-04-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 800		AB
Rawlyk, Ryan	5	O	2023-04-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 800		AB
<i>Options</i>								
McDonald, Patrick	4	O	2023-04-18	D	50 - Attribution d'options	600 000		AB
<i>Restricted Share Units</i>								
Massey, Allison	5	O	2023-04-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 800)		AB
		O	2023-04-17	D	59 - Exercice au comptant	(7 200)		AB
McDonald, Patrick	4	O	2023-04-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	600 000		AB
Rawlyk, Ryan	5	O	2023-04-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 800)		AB
		O	2023-04-17	D	59 - Exercice au comptant	(7 200)		AB
PrairieSky Royalty Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Duggal, Anuroop	4	O	2023-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2023-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	20.7200	AB
		O	2023-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	20.8500	AB
Precision Drilling Corporation								
<i>Deferred Share Units effective March 1, 2021</i>								
MacKenzie, Susan Mary	4	O	2022-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	571	76.3300USD	AB
		M	2022-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	378	76.3300USD	AB
Propel Holdings Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Usprech, Cindy	5	O	2022-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	9.3000	ON
Pulse Seismic Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pulse Seismic Inc.	1	O	2023-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		AB
PYROGENÈSE CANADA INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pascali, Photis Peter	4, 5, 3							
8339856 Canada Inc.	PI	O	2023-04-14	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 615 000)	1.0300	QC
FIDUCIE DE CRÉDIT MELLON TRUST	PI	O	2023-04-14	C	90 - Changements relatifs à la propriété	1 615 000	1.0300	QC
		O	2023-04-19	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(14 400)	1.0108	QC
		O	2023-04-20	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(10 200)	1.0197	QC
		O	2023-04-21	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(13 800)	1.0182	QC
Quincaillerie Richelieu Ltée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Grenier, Guy	5	O	2023-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	39.7000	QC
Ressources Jourdan Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Quesnel, Richard Placide	5	O	2023-04-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-04-21	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	10 000 000	0.0700	ON
<i>Bons de souscription</i>								
Quesnel, Richard Placide	5	O	2023-04-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-04-21	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	5 000 000	0.1000	ON
Ressources KWG inc.								
<i>Actions à droit de vote multiple</i>								
Fancamp Exploration Ltd.	3	O	2022-11-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	159 783	3.1944	ON

Émetteur	Relation	État opéré	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit								
		O	2023-03-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	175 525	2.9079	ON
Ressources Melkior Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Deluce, Jonathon	4, 5							
Silverwater Capital Corp.	PI	O	2023-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	0.2009	BC
Deluce, Keith James	4, 3							
BP	PI	O	2023-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2050	BC
Ressources Minières Radisson Inc.								
<i>Options</i>								
Swinoga, Jeffrey Anthony	4	O	2023-04-25	D	50 - Attribution d'options	405 000	0.1300	QC
Roots Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kernaghan, Edward Hume	3							
KERNWOOD LTD	PI	O	2023-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 900	3.0600	ON
Roach, Meghan Claire	4, 5	O	2019-08-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	3.1000	ON
Wu, Liguang (Leon)	5	O	2023-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	3.1000	ON
<i>Deferred Share Units</i>								
Curran, Mary Ann	4	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 152		ON
Lastman, Dale Howard	4	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 754		ON
Mavrinac, Richard P.	4	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 426		ON
Pearl, Dexter Vaughn	4	O	2021-03-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 197		ON
Teitelbaum, Joel	4	O	2021-04-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 521		ON
		M	2021-04-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 251		ON
Sabre Gold Mines Corp. (formerly Arizona Gold Corp.)								
<i>Options</i>								
Elinesky, Andrew	4, 5	O	2023-04-03	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1800	BC
<i>Parts Deferred Share Units</i>								
Elinesky, Andrew	4, 5	O	2022-10-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2023-04-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000		BC
<i>Parts Restricted Share Units</i>								
Elinesky, Andrew	4, 5	O	2022-10-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2023-04-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000		BC
SNDL Inc. (formerly Sundial Growers Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Keough, James Paul	7, 5	O	2023-04-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 641		AB
Sebastian, Cameron R.	7	O	2023-04-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 689		AB
<i>restricted share units</i>								
Keough, James Paul	7, 5	O	2023-04-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 620)		AB
Sebastian, Cameron R.	7	O	2023-04-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 567)		AB
Société financière IGM Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bast, Esther	7							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2023-04-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(3 949)	40.8400	MB
Spin Master Corp.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Beardall, Chris	5	O	2023-04-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2	34.1600	ON
Blom, Paul	5	O	2023-04-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12	34.1600	ON
Deakin, Tara Lise	5	O	2023-04-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27	34.1600	ON
Dodge, Jennifer Susan	5	O	2023-04-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28	34.1600	ON
Harris, Chris	5	O	2023-04-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16	34.1600	ON
Henderson, Laura	5	O	2023-04-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28	34.1600	ON
Leung, Kim Ming Kenneth	7	O	2023-04-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	38	35.5700	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Rangel, Max	4, 5	O	2023-04-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6	34.1600	ON
<i>Deferred Share Units</i>								
Clark, William Edmund	4	O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8		ON
		O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3		ON
		O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6		ON
		O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6		ON
		O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5		ON
		O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5		ON
		O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7		ON
Fils-Aime, Reginald	4	O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1		ON
		O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1		ON
		O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1		ON
		O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1		ON
		O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1		ON
		O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1		ON
<i>Performance Share Units</i>								
Deakin, Tara Lise	5	O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15		ON
		O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9		ON
		O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12		ON
Harary, Ronnen	4, 3	O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	27		ON
		O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16		ON
		O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20		ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Deakin, Tara Lise	5	O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4		ON
		O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4		ON
		O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8		ON
Harary, Ronnen	4, 3	O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7		ON
		O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7		ON
		O	2023-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13		ON
Stack Capital Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Stack Capital Group Inc.	1	O	2022-11-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	6.0500	ON
		O	2022-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	6.1500	ON
		O	2022-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	600	6.1500	ON
		O	2022-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	5.9944	ON
		O	2022-11-23	D	38 - Rachat ou annulation	100	5.9000	ON
		O	2022-11-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	6.0618	ON
		O	2022-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	6.0567	ON
		O	2022-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	6.0500	ON
		O	2022-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	6.2000	ON
		O	2022-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	(22 000)		ON
		O	2022-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	6.0700	ON
		O	2022-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	5.8800	ON
		O	2022-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	6.0700	ON
		O	2022-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	5.8206	ON
		O	2022-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	5.4500	ON
		O	2022-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	5.5000	ON
		O	2022-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	11 700	5.4849	ON
		O	2022-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	400	5.5000	ON
		O	2022-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	6.0000	ON
		O	2022-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	18 500	5.9000	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2022-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	5.7500	ON
		O	2022-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	5.7500	ON
		O	2022-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	900	5.5556	ON
		O	2022-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	5.6000	ON
		O	2022-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	(59 800)		ON
		O	2023-01-12	D	38 - Rachat ou annulation	100	5.5500	ON
		O	2023-01-13	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.5500	ON
		O	2023-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	5.5500	ON
		O	2023-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	5.5500	ON
		O	2023-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	5.5500	ON
		O	2023-01-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	5.5500	ON
		O	2023-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(8 600)		ON
		O	2023-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	6.7495	ON
		O	2023-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	6.5000	ON
		O	2023-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	300	6.5000	ON
		O	2023-03-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.5000	ON
		O	2023-03-23	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.3000	ON
		O	2023-03-24	D	38 - Rachat ou annulation	64 500	5.8305	ON
		O	2023-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(74 600)		ON
Strategic Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hicks, Scott Victor Andrew	4, 5	O	2023-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.1500	BC
Superior Plus Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Marquard & Bahls AG	3	O	2023-04-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(13 000 000)	9.7900	ON
Surge Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Burnyeat, Marion Louise	4	O	2020-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.3700	AB
		O	2021-08-18	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(63 971)		AB
		M	2021-08-18	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(19 854)		AB
		O	2022-08-19	D	35 - Dividende en actions	274	9.2400	AB
		M	2022-08-19	D	35 - Dividende en actions	136	9.2400	AB
Joint Account	PI	M	2020-06-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.3700	AB
		O	2021-08-18	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(17 647)		AB
		M	2021-08-18	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(61 765)		AB
Sustainable Innovation & Health Dividend Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Sustainable Innovation & Health Dividend Fund	1	O	2023-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	9.7500	ON
		O	2023-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	9.7650	ON
		O	2023-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	9.8650	ON
		O	2023-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	600	9.8500	ON
		O	2023-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	900	9.8000	ON
		O	2023-04-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	9.8650	ON
Tamarack Valley Energy Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bennett, Caralyn Patricia	4	O	2023-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2023-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	3.9096	AB
Taseko Mines Limited								
<i>Options</i>								
Thiessen, Ronald William	4	O	2023-04-26	D	52 - Expiration d'options	(33 000)	2.8600	BC
TFI International Inc.								
<i>Restricted Share Units</i>								
ABI-KARAM, LESLIE	4	O	2023-04-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	848		QC
Bérard, André	4	O	2023-04-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	848		QC
ENGLAND, WILLIAM T.	4	O	2023-04-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	848		QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
The Descartes Systems Group Inc.								
<i>Options</i>								
Giard, Diane	4	O	2023-04-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	848		QC
KELLY-ENNIS, DEBRA	4	O	2023-04-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	848		QC
Manning, Neil Donald	4	O	2023-04-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	848		QC
Pratt, John	4	O	2022-10-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2023-04-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	848		QC
Turner, Rosemary	4	O	2023-04-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	848		QC
The North West Company Inc.								
<i>Options</i>								
Brett, Allan	5	O	2023-04-14	D	50 - Attribution d'options	12 571	107.8100	ON
Diederik, Raimond	5	O	2023-04-14	D	50 - Attribution d'options	4 544	107.8100	ON
Gardner, Edward James	5	O	2023-04-14	D	50 - Attribution d'options	4 314	107.8100	ON
Jones, Christopher	5	O	2023-04-14	D	50 - Attribution d'options	2 367	107.8100	ON
Nguyen, Peter	5	O	2023-04-14	D	50 - Attribution d'options	3 819	107.8100	ON
Pagan, John Scott	7, 5	O	2023-04-14	D	50 - Attribution d'options	15 989	107.8100	ON
Parker, Robert	5	O	2023-04-14	D	50 - Attribution d'options	3 006	107.8100	ON
Roszko, Andrew	5	O	2023-04-14	D	50 - Attribution d'options	16 566	107.8100	ON
Ryan, Edward	5	O	2023-04-14	D	50 - Attribution d'options	35 640	107.8100	ON
Wood, Kenneth Edward	5	O	2023-04-14	D	50 - Attribution d'options	6 082	107.8100	ON
<i>Performance Share Units</i>								
Brett, Allan	5	O	2023-04-14	D	97 - Autre	9 590	108.1200	ON
		O	2023-04-14	D	97 - Autre	13 700	108.1200	ON
Diederik, Raimond	5	O	2023-04-14	D	97 - Autre	2 888	108.1200	ON
Gardner, Edward James	5	O	2023-04-14	D	97 - Autre	2 821	108.1200	ON
Jones, Christopher	5	O	2023-04-14	D	97 - Autre	1 547	108.1200	ON
Pagan, John Scott	7, 5	O	2023-04-14	D	97 - Autre	17 424	108.1200	ON
Parker, Robert	5	O	2023-04-14	D	97 - Autre	1 965	108.1200	ON
Roszko, Andrew	5	O	2023-04-14	D	97 - Autre	10 832	108.1200	ON
Ryan, Edward	5	O	2023-04-14	D	97 - Autre	38 840	108.1200	ON
Wood, Kenneth Edward	5	O	2023-04-14	D	97 - Autre	3 865	108.1200	ON
<i>Restricted Stock Unit - Cash-settled</i>								
Nguyen, Peter	5	O	2023-04-14	D	97 - Autre	185	108.1200	ON
<i>Restricted Stock Unit - Share-settled</i>								
Brett, Allan	5	M	2023-04-14	D	97 - Autre	9 590	108.1200	ON
Diederik, Raimond	5	O	2023-04-14	D	97 - Autre	1 486	108.1200	ON
Gardner, Edward James	5	O	2023-04-14	D	97 - Autre	1 410	108.1200	ON
Jones, Christopher	5	O	2023-04-14	D	97 - Autre	774	108.1200	ON
Pagan, John Scott	7, 5	O	2023-04-14	D	97 - Autre	12 197	108.1200	ON
Parker, Robert	5	O	2023-04-14	D	97 - Autre	983	108.1200	ON
Roszko, Andrew	5	O	2023-04-14	D	97 - Autre	5 416	108.1200	ON
Ryan, Edward	5	O	2023-04-14	D	97 - Autre	27 188	108.1200	ON
Wood, Kenneth Edward	5	O	2023-04-14	D	97 - Autre	1 988	108.1200	ON
The North West Company Inc.								
<i>Options</i>								
Akerstream, Cole James Ashley	5	O	2023-04-25	D	50 - Attribution d'options	4 404		MB
Beaulieu, Michael	5	O	2023-04-25	D	50 - Attribution d'options	5 914		MB
Caldwell, Jim	5	O	2023-04-25	D	50 - Attribution d'options	13 886		MB
Chatyrbok, David Michael	5	O	2023-04-25	D	50 - Attribution d'options	6 154		MB
Coville, Alison Faith	5	O	2023-04-25	D	50 - Attribution d'options	10 414		MB
Flewitt, Leanne	5	O	2023-04-25	D	50 - Attribution d'options	5 487		MB
Gupta, Vineet	5	O	2022-09-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			MB
		O	2023-04-25	D	50 - Attribution d'options	11 738		MB
Hill, Kyle Adrian	5	O	2023-04-14	D	51 - Exercice d'options	(1 846)	29.2300	MB
		O	2023-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	(9 008)		MB
		O	2023-04-14	D	51 - Exercice d'options	(1 547)	28.1300	MB
		O	2023-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	(6 661)		MB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2023-04-14	D	51 - Exercice d'options	(543)	28.3190	MB
		O	2023-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	(2 405)		MB
		O	2023-04-25	D	50 - Attribution d'options	11 393		MB
Johnson, Matthew	5	O	2023-04-11	D	52 - Expiration d'options	(1 539)	28.8100	MB
		M	2023-04-11	D	51 - Exercice d'options	(1 539)	28.8100	MB
		O	2023-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	(8 623)		MB
		O	2023-04-25	D	50 - Attribution d'options	5 177		MB
Kaminsky, Laurie	5	O	2023-04-25	D	50 - Attribution d'options	4 961		MB
King, John	5	O	2023-04-25	D	50 - Attribution d'options	16 021		MB
McConnell, Daniel, George	4, 5	O	2023-04-25	D	50 - Attribution d'options	69 514		MB
Pickett, Walter	5	O	2023-04-25	D	50 - Attribution d'options	4 956		MB
Proctor, James K.	7	O	2023-04-25	D	50 - Attribution d'options	11 393		MB
Roller, Randolph	5	O	2023-04-25	D	50 - Attribution d'options	5 473		MB
Ruckle, Douglas	5	O	2023-04-25	D	50 - Attribution d'options	3 759		MB
Sabogal Arango, Nicolas	5	O	2023-04-25	D	50 - Attribution d'options	3 924		MB
Sie, Kevin Thomas Peter	5	O	2023-04-25	D	50 - Attribution d'options	5 101		MB
Stout, Jeffrey Barret	7	O	2023-04-25	D	50 - Attribution d'options	5 793		MB
Sutton, Amanda Elizabeth	5	O	2023-04-18	D	59 - Exercice au comptant	(1 281)	31.3400	MB
		O	2023-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	(7 015)		MB
		O	2023-04-25	D	50 - Attribution d'options	6 005		MB
		O	2023-04-19	D	51 - Exercice d'options	(1 478)		MB
		O	2023-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	(8 821)		MB
		O	2023-04-19	D	51 - Exercice d'options	(1 172)		MB
		O	2023-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	(7 242)		MB
		O	2023-04-19	D	51 - Exercice d'options	(90)		MB
		O	2023-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 761)		MB
		O	2023-04-20	D	51 - Exercice d'options	(783)		MB
		O	2023-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	(5 456)		MB
<i>Variable Voting and Common Voting Shares</i>								
Hill, Kyle Adrian	5	O	2023-04-14	D	51 - Exercice d'options	1 846	29.2300	MB
		O	2023-04-14	D	51 - Exercice d'options	1 547	28.1300	MB
		O	2023-04-14	D	51 - Exercice d'options	543	28.3190	MB
Johnson, Matthew	5	O	2023-04-11	D	51 - Exercice d'options	1 539	28.8100	MB
King, Anna Lisa	4	O	2023-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	38.7500	MB
		O	2023-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	38.7600	MB
		O	2023-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	38.7700	MB
		O	2023-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	38.7800	MB
		O	2023-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	38.7900	MB
		O	2023-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(446)	38.8000	MB
		O	2023-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	38.8300	MB
Sutton, Amanda Elizabeth	5	O	2023-04-19	D	51 - Exercice d'options	1 478	27.7700	MB
		O	2023-04-19	D	51 - Exercice d'options	1 172	1172.0000	MB
		O	2023-04-19	D	51 - Exercice d'options	90	35.5100	MB
		O	2023-04-20	D	51 - Exercice d'options	783	29.2300	MB
The Real Brokerage Inc. (formerly ADL Ventures Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bartholomae, Victoria Ellen	4	O	2021-04-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-01-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	32 751		ON
Gamzu, Guy	4, 6, 3	O	2023-01-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	37 117		ON
Klane, Larry	4	O	2020-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-01-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	41 484	41484.0000	ON
Rose, Laurence David	4	O	2023-01-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	32 751		ON
<i>Options</i>								
Gamzu, Guy	4, 6, 3	O	2020-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2020-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON

Émetteur	Relation	État	Date	Em- prise	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre	tion	opé- ration	de l'opération		Description de l'opération			
Initié								
Porteur inscrit								
Klane, Larry	4	O	2020-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2020-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Poleg, Tamir	4, 5	O	2020-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2020-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Rose, Laurence David	4	O	2020-06-05	D	50 - Attribution d'options	280 637		ON
		M	2020-06-05	D	50 - Attribution d'options	280 638		ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Bartholomae, Victoria Ellen	4	O	2023-01-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(32 751)		ON
Gamzu, Guy	4, 6, 3	O	2023-01-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(37 117)		ON
Klane, Larry	4	O	2023-01-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(41 484)		ON
Rose, Laurence David	4	O	2023-01-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(32 751)		ON
Thomson Reuters Corporation								
<i>Deferred Share Units</i>								
Cannizzaro, Sean	7	O	2023-03-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4		ON
Rivera, Kim Marie	4	O	2023-03-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33	121.4600USD	ON
Walker, Linda	7, 5	O	2023-03-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28		ON
ThreeD Capital Inc.								
<i>Bons de souscription</i>								
Inwentash, Raquel Aspen	3	O	2023-04-14	D	55 - Expiration de bons de souscription	(208 333)		ON
Tidewater Renewables Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Colcleugh, Robert	4, 6, 5	O	2023-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 667	8.7000	AB
		O	2023-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	8.6900	AB
Morin, Bryan Philip	5							
LIRA	PI	O	2023-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	8.8600	AB
		O	2023-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18	8.8700	AB
RSP	PI	O	2023-04-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	8.9600	AB
		O	2023-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	82	8.9900	AB
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Adams, John	4	O	2023-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		AB
Gellner, Brett	4	O	2023-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		AB
Raymond, Margaret Ann	4	O	2023-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		AB
<i>Droits Performance Share Units</i>								
Morin, Bryan Philip	5	O	2023-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 142		AB
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Morin, Bryan Philip	5	O	2023-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 000		AB
<i>Options</i>								
Morin, Bryan Philip	5	O	2023-04-19	D	50 - Attribution d'options	5 500		AB
Tiny Ltd. (formerly WeCommerce Holdings Ltd.)								
<i>Actions ordinaires Class A Common Shares</i>								
Onisko, Zack	7	O	2023-04-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Sparling, Christopher	4, 5	O	2023-04-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	18 143 199	5.1200	BC
Taub, Jordan	7	O	2023-04-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Wilkinson, Andrew David Charles 1360641 B.C. Ltd.	4, 5, 3	O	2020-12-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2023-04-17	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	44 367 702	5.1200	BC
		O	2023-04-17	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 551 021)		BC
A. Wilkinson Holdings Ltd.	PI	O	2020-12-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2023-04-17	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	69 587 604	5.1200	BC
Tiny Capital Ltd.	PI	O	2023-04-10	I	51 - Exercice d'options	307 223		BC
		O	2023-04-17	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(307 223)		BC

Émetteur	Relation	État	Date	Em- prise	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre	tion	opé- ration	de l'opération		Description de l'opération	acquis ou aliénés		
Initié Porteur inscrit								
Tiny Holdings Ltd.	PI	O	2023-04-17	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(11 147 502)		BC
Wilkinson Ventures Ltd.	PI	O	2023-04-17	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	9 847 035	5.1200	BC
<i>Options</i>								
Taub, Jordan	7	O	2023-04-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Wilkinson, Andrew David Charles	4, 5, 3							
Tiny Capital Ltd.	PI	O	2023-04-10	I	51 - Exercice d'options	(307 223)		BC
Torex Gold Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
RODRIGUEZ VALENZUELA, FAYSAL ABHEM	5	O	2023-04-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 824		ON
		O	2023-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 054)	22.3229	ON
<i>Droits Restricted Share Units under Employee Share Unit Plan</i>								
RODRIGUEZ VALENZUELA, FAYSAL ABHEM	5	O	2023-04-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 824)		ON
Torq Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kosowan, Michael	4, 5	O	2023-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.5100	BC
		O	2023-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.5100	BC
Touchstone Exploration Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Smith, Beverley	4	O	2022-07-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17 544	1.1400	AB
		M	2022-07-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17 543	1.1400	AB
TransAlta Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brookfield Corporation	3							
BIF IV EAGLE NR CARRY LP	PI	O	2023-04-20	I	46 - Contrepartie de services	5 377		AB
EAGLE CANADA COMMON HOLDINGS LP	PI	O	2023-04-20	I	46 - Contrepartie de services	3 341		AB
Transcontinental inc.								
<i>Unités d'actions différées (UAD-administrateurs) / (DSU-directors)</i>								
Brues, Peter	4, 5	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	430	14.2500	QC
Cote, Jacynthe	4	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	839	14.2500	QC
Gentiletti, Nelson	4	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	193	14.2500	QC
Leduc, Yves	4	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	575	14.2500	QC
Marcoux, Nathalie	4, 6	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	505	14.2500	QC
Martini, Anna	4	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 419	14.2500	QC
Plourde, Mario	4	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	835	14.2500	QC
Raymond, Jean	4	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	641	14.2500	QC
Thabet, Annie	4	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	487	14.2500	QC
Trican Well Service Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Trican Well Service Ltd.	1	O	2023-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	55 700	3.1882	AB
		O	2023-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	65 000	3.1377	AB
		O	2023-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	62 400	3.1318	AB
		O	2023-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	3.1677	AB
		O	2023-04-24	D	38 - Rachat ou annulation	65 000	3.2022	AB
Tucows Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Investmentaktiengesellschaft für langfristige Investoren TGV	3	O	2023-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 058	19.9422USD	ON
TVI Pacific Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
James, Clifford Michael	4, 5	O	2023-04-20	D	51 - Exercice d'options	6 000 000	0.0150	AB
		O	2023-04-20	D	51 - Exercice d'options	12 000 000	0.0150	AB
<i>Options</i>								
James, Clifford Michael	4, 5	O	2023-04-20	D	51 - Exercice d'options	(6 000 000)	0.0150	AB
		O	2023-04-20	D	51 - Exercice d'options	(12 000 000)	0.0150	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
United Lithium Corp								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cairns, Chris	5	O	2023-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Scarr, Iain	4	O	2023-03-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Sellers, Rona	5	O	2023-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<i>Bons de souscription</i>								
Cairns, Chris	5	O	2023-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Scarr, Iain	4	O	2023-03-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Sellers, Rona	5	O	2023-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Urbana Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
CALDWELL, BRENDAN T.N. Brendan Caldwell RRSP	7 PI	O	2023-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	4.0000	ON
		O	2023-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	4.0500	ON
		O	2023-04-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	4.0400	ON
		O	2023-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	4.0500	ON
Vecima Networks Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Booth, Dale Robert	5	O	2023-04-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 773		BC
Goodwin, Kyle	5	O	2023-04-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 883		BC
Howlett, Colin	5	O	2023-04-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 874		BC
Kumar, Sumit	4, 6, 5, 8	O	2023-04-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	24 368		BC
McCreery, Clay	5	O	2023-04-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	26 321		BC
Nicometo, Ryan	5	O	2023-04-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 997		BC
Rockwell, Richard Dean	5	O	2023-04-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 355		BC
<i>Actions spéciales Performance Share Units</i>								
Booth, Dale Robert	5	O	2023-04-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 283)		BC
Goodwin, Kyle	5	O	2023-04-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 750)		BC
Howlett, Colin	5	O	2023-04-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 333)		BC
Kumar, Sumit	4, 6, 5, 8	O	2023-04-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(52 500)		BC
McCreery, Clay	5	O	2023-04-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(34 750)		BC
Nicometo, Ryan	5	O	2023-04-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 583)		BC
Rockwell, Richard Dean	5	O	2023-04-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 667)		BC
Vermilion Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Glemser, Lars William	5	O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(52 315)	18.2671	AB
		O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	624	18.0172	AB
Hatcher, Dion	5	O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(41 207)	18.2671	AB
		O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	492	18.0172	AB
Hergott, Terrance Gerald	5	O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(20 018)	18.2671	AB
		O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	239	18.0172	AB
Jeffery, Yvonne	5	O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(5 839)	18.2671	AB
		O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70	18.0172	AB
Kerwin, Darcy Blake	5	O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(19 797)	18.2671	AB
		O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	236	18.0172	AB
Kremnica, Bryce	5	O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(20 764)	18.2671	AB
		O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	248	18.0172	AB
MacDonald, Geoffrey Robert	5	O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(7 982)	18.2671	AB
		O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	95	18.0172	AB
Preston, Kyle	5	O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(31 002)	18.2671	AB
		O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	370	18.0172	AB
Schraven, Averyl	5	O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(8 499)	18.2671	AB
		O	2023-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	101	18.0172	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
VersaBank								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bochynek, Gabrielle	4							
TD-Cash	PI	O	2023-04-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	10.2700	ON
		O	2023-04-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	10.0100	ON
		O	2023-04-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	10.0150	ON
VerticalScope Holdings Inc.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Bigby, Wayne	4	O	2023-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 897	5.4500	ON
Green, Malgorzata	4	O	2023-04-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 897	5.4500	ON
Janssen, Cory	4	O	2023-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 338	5.4500	ON
Victoria Gold Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ayranto, Mark	5	O	2023-04-24	D	51 - Exercice d'options	16 000	8.0500	ON
Gray, Paul Dunstan	5	O	2023-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 000)	10.4865	ON
		O	2023-04-17	D	51 - Exercice d'options	33 000	8.0500	ON
		O	2023-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	10.0500	ON
MacLachlan, Letha	4	O	2023-04-18	D	51 - Exercice d'options	27 000	8.0500	ON
McConnell, John Charles	4, 5	O	2023-04-19	D	51 - Exercice d'options	70 000	8.0500	ON
McInnis, Michael D.	4	O	2023-04-19	D	51 - Exercice d'options	29 000	8.0500	ON
Rendall, Marty	5	O	2023-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 000)	10.1800	ON
		O	2023-04-24	D	51 - Exercice d'options	28 000	8.0500	ON
<i>Options</i>								
Ayranto, Mark	5	O	2023-04-24	D	51 - Exercice d'options	(16 000)	8.0500	ON
Gray, Paul Dunstan	5	O	2023-04-17	D	51 - Exercice d'options	(33 000)	8.0500	ON
MacLachlan, Letha	4	O	2023-04-18	D	51 - Exercice d'options	(27 000)	8.0500	ON
McConnell, John Charles	4, 5	O	2023-04-19	D	51 - Exercice d'options	(70 000)	8.0500	ON
McInnis, Michael D.	4	O	2023-04-19	D	51 - Exercice d'options	(29 000)	8.0500	ON
Rendall, Marty	5	O	2023-04-24	D	51 - Exercice d'options	(28 000)	8.0500	ON
<i>RSU</i>								
Ayranto, Mark	5	O	2023-04-25	D	59 - Exercice au comptant	(11 333)		ON
Gray, Paul Dunstan	5	O	2023-04-25	D	59 - Exercice au comptant	(8 000)		ON
McConnell, John Charles	4, 5	O	2023-04-25	D	59 - Exercice au comptant	(22 666)		ON
Rendall, Marty	5	O	2023-04-25	D	59 - Exercice au comptant	(11 333)		ON
Rouleau, David Kenneth	5	O	2023-04-25	D	59 - Exercice au comptant	(8 000)		ON
Vision Lithium inc.								
<i>Options</i>								
Jobin-Bevans, Laurence Scott	4	O	2023-04-20	D	52 - Expiration d'options	(300 000)		QC
VISION MARINE TECHNOLOGIES INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
murray, carter	4	O	2023-03-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2023-04-20	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	118 764	4.2100USD	QC
Zinc8 Energy Solutions Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Deol, Gurcharn	4							
Spiral Investment Corp.	PI	O	2023-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.1300	BC
Spinu, Sorin	5	O	2023-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(175 811)	0.1450	BC
<i>Deferred Share Units</i>								
Deol, Gurcharn	4							
Spiral Investment Corp.	PI	O	2023-04-17	I	56 - Attribution de droits de souscription	151 725		BC
Hodge, David	4	O	2023-04-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	151 725		BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit PINSKY, Bernard	4	O M	2022-08-16 2022-08-16	D D	56 - Attribution de droits de souscription 56 - Attribution de droits de souscription	103 621 103 620		BC BC

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3 RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

Aucune information.

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

8.

Section retirée

- 8.1 Sous-section retirée
 - 8.2 Sous-section retirée
 - 8.3 Sous-section retirée
 - 8.4 Sous-section retirée
-

8.1 SOUS-SECTION RETIRÉE

Aucune information.

8.2 SOUS-SECTION RETIRÉE

Aucune information.

8.3 SOUS-SECTION RETIRÉE

Aucune information.

8.4 SOUS-SECTION RETIRÉE

Aucune information.

9.

Régimes volontaires d'épargne-retraite

- 9.1 Avis et communiqués
 - 9.2 Réglementation
 - 9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire
d'épargne-retraite
 - 9.4 Autres décisions
-

9.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

9.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

9.3 AUTORISATION D'AGIR COMME ADMINISTRATEUR D'UN RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

Aucune information.

9.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

10.

Agents d'évaluation du crédit

- 10.1 Avis et communiqués
 - 10.2 Réglementation et lignes directrices
 - 10.3 Désignation à titre d'agent d'évaluation du crédit
 - 10.4 Sanctions administratives
 - 10.5 Autres décisions
-

10.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

10.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

10.3 DÉSIGNATION À TITRE D'AGENT D'ÉVALUATION DU CRÉDIT

Aucune information.

10.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

10.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.